



ÉTUDES

L'emploi
agricole
dans
les pays
de la

C.E.E.

Tome I:
Structure

série
politique
sociale

7

COMMUNAUTE
ECONOMIQUE EUROPEENNE

EUROPÄISCHE
WIRTSCHAFTSGEMEINSCHAFT

COMUNITÀ
ECONOMICA EUROPEA

EUROPESE
ECONOMISCHE GEMEENSCHAP

BRUXELLES

1964

**L'emploi
agricole
dans les pays
de la C.E.E.**

**Tome I :
Structure**

SOMMAIRE

	Pages
AVANT-PROPOS	5
REMARQUES PRELIMINAIRES	7
INTRODUCTION	11
STRUCTURE DE L'EMPLOI AGRICOLE	15
I. Vue générale	15
II. Analyse par pays	17
1. Belgique	17
2. Allemagne (R. F.)	24
3. France	33
4. Italie	42
5. Luxembourg	50
6. Pays-Bas	52

AVANT-PROPOS

L'effort d'adaptation de l'agriculture à l'évolution économique générale continue de se traduire, de nos jours, dans l'ensemble de la Communauté, par une réduction progressive du volume de travail affecté à la production agricole. L'agriculture est demeurée un secteur économique « récessif », où la productivité progresse aux dépens du volume des effectifs occupés, la qualité du travail aux dépens de sa quantité. Et elle est appelée à le rester assez longtemps encore, dans la mesure où la demande de produits agricoles ne s'élèvera sans doute que modérément, alors que les réserves de productivité de l'agriculture sont encore très importantes. Les progrès de l'agriculture ont donc, en plus de leur coût économique, un coût social, qui est essentiellement supporté par les intéressés eux-mêmes, c'est-à-dire par la fraction marginale de la population active agricole qui est contrainte de rechercher ses moyens d'existence hors de l'agriculture, et dans des conditions qui sont loin d'être toujours satisfaisantes.

Aussi, l'évolution de l'emploi en agriculture intéresse-t-elle à la fois, sur le plan communautaire, la politique agricole et la politique sociale: la politique agricole commune, parce que le traité de Rome lui assigne, entre autres objectifs principaux, de réaliser l'emploi optimum de la main-d'œuvre (art. 39), et qu'aussi bien la politique des marchés que la politique des structures agricoles doivent tendre à l'amélioration de la qualité de l'emploi en agriculture au risque de hâter la réduction de son volume; la politique sociale communautaire, parce qu'il entre dans son mandat d'améliorer les conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre (art. 117), et qu'elle ne peut être indifférente aux circonstances dans lesquelles s'effectue le passage nécessaire de travailleurs originaires du secteur agricole aux autres secteurs économiques, et aux problèmes d'adaptation que pose ce passage du point de vue professionnel et, plus généralement, humain.

Ce double intérêt est à l'origine de la décision prise par la Commission, au cours de sa 116^e réunion, le 13 septembre 1960, d'entreprendre une étude approfondie de l'emploi agricole dans la Communauté, et de confier à six experts nationaux hautement qualifiés le soin d'établir, par pays, un

rapport détaillé qui analyse sa structure, retrace son évolution au cours des dernières années, et envisage son avenir dans les perspectives ouvertes par les politiques nationales à long terme, et par la politique agricole commune.

La Commission s'est assurée, à cette fin, le concours des experts suivants :

pour la Belgique, M. G. Hoyois, professeur à l'université de Louvain, président du Centre d'études et de documentation rurales ;

pour l'Allemagne (R.F.), M. H. Priebe, professeur à l'université Johann Wolfgang Goethe de Francfort, directeur du Séminaire d'économie rurale, en collaboration avec MM. F. W. Michel et U. Weinstock, du Séminaire d'économie rurale,

pour la France, M. P. Legendre, sous-directeur à la direction des affaires professionnelles et sociales du ministère de l'agriculture, à Paris,

pour l'Italie, M. U. Facca, professeur à l'université de Turin,

pour le Luxembourg, M. F. Dernenen, ingénieur agronome, attaché au ministère de l'agriculture à Luxembourg,

pour les Pays-Bas, M. E. W. Hofstee, professeur à l'université de Wageningen, directeur de l'Institut de sociologie rurale, et M. J. P. Groot, professeur-assistant,

qui ont fait parvenir leurs rapports dans les derniers mois de 1961 et les premiers mois de 1962.

Sur la base de ces rapports nationaux et de certaines données statistiques complémentaires qui n'ont été disponibles qu'ultérieurement, les services de la Commission ont élaboré un rapport de synthèse qui reprend l'essentiel des informations et des observations présentées par les experts. Il a été divisé en deux parties :

- I. Structure
- II. Evolution et perspectives

qui seront publiées en deux fascicules distincts.

Le présent fascicule contient le texte de la première partie, consacrée à l'analyse des structures.

REMARQUES PRELIMINAIRES

L'agriculture est, de tous les secteurs économiques, celui où l'emploi est le plus difficile à mesurer. Cette difficulté est inhérente à la structure socio-économique de l'agriculture et à la nature rythmique des activités agricoles. Aussi se rencontre-t-elle sous des formes semblables dans tous les pays.

Tout d'abord, l'effectif des personnes occupées aux travaux agricoles subit, au cours de l'année, d'incessantes fluctuations, en sorte que la quantité d'emploi observée à un moment donné – à la date d'un recensement ou d'une enquête par sondage – peut différer sensiblement du niveau moyen auquel l'emploi s'établit pour l'ensemble de l'année. Ces fluctuations n'affectent pas seulement l'emploi de main-d'œuvre salariée, qui accuse normalement des écarts considérables entre la morte-saison et les périodes de pointe saisonnière. Elles affectent aussi l'emploi de main-d'œuvre non salariée, notamment celui de la main-d'œuvre familiale féminine, dont la prestation de travail proprement agricole peut être faible à certains moments, et importante à d'autres. Pour identifier de manière précise l'emploi en agriculture, il faudrait donc procéder, à plusieurs reprises au cours de l'année, à des relevés statistiques permettant de le saisir dans la succession périodique de ses états, comme tentent de le faire en Italie les enquêtes de main-d'œuvre, désormais trimestrielles, de l'Institut central de statistique.

Mais à supposer même qu'il soit ainsi procédé partout à plusieurs relevés statistiques par an, le problème ne serait pas complètement résolu pour autant, car l'emploi agricole comporte d'autres formes de discontinuité que ses intermittences saisonnières: la main-d'œuvre familiale féminine ne passe pas, normalement, par des phases alternées d'inactivité totale et de pleine activité, mais partage son temps, de manière inégale suivant les saisons, entre les tâches domestiques et celles de l'exploitation, qui sont parfois difficiles, du reste, à distinguer nettement les unes des autres; la main-d'œuvre salariée non permanente, ou journalière, n'est pas toujours, non plus, totalement inoccupée en morte-saison, ni totalement occupée en période de pointe; il est enfin des exploitants agricoles qui ne le sont qu'à titre accessoire, et n'affectent à leur exploitation qu'une fraction de leur temps.

C'est dire qu'il ne suffit pas de compter les personnes qui, à une date donnée, sont occupées à des travaux agricoles, pour avoir une image exacte de l'emploi agricole à ce moment de l'année; il faut aussi déterminer le nombre moyen d'heures de travail journalières ou hebdomadaires qui y sont consacrées par chacun autour de la date considérée. Ainsi identifié, à intervalles rapprochés, dans ses formes permanentes et non permanentes, l'emploi agricole pourrait faire l'objet, avec un degré satisfaisant de précision, d'une double expression annuelle: *le nombre moyen de personnes employées* dans l'agriculture au cours de l'année, et *la quantité globale de travail fournie*, évaluée en hommes-année.

En pratique, on est très loin de disposer des éléments statistiques qui permettraient de procéder à de tels calculs. Les données de base pour la connaissance de l'emploi agricole restent, dans la plupart des pays, les recensements généraux et les recensements de l'agriculture, qui fournissent des états précis, mais à des dates très espacées. De surcroît, ils renseignent généralement mal sur le degré d'emploi de la main-d'œuvre non permanente. Enfin, les normes d'emploi auxquelles ils se réfèrent peuvent différer sensiblement d'un pays à l'autre, et, indépendamment même des difficultés qui résultent de la non-concordance de leurs dates, les données de structure qu'ils livrent ne sont pas toujours immédiatement comparables. Quant à l'évolution de l'emploi dans l'intervalle entre les recensements, on dispose pour la suivre de renseignements fragmentaires tirés d'enquêtes diverses: enquêtes par sondage ou enquêtes monographiques sur la main-d'œuvre occupée et le temps de travail presté, ou résultant de déclarations faites par les employeurs agricoles ou les salariés eux-mêmes à certaines administrations: travail, sécurité sociale, finances. C'est sur la base de ces renseignements que les services compétents procèdent à une mise à jour annuelle des données fournies par les recensements, et établissent des estimations de l'emploi agricole exprimé tantôt en nombre moyen de personnes occupées au cours de l'année (Allemagne, France, Italie), tantôt en hommes-année (Pays-Bas), sans qu'il soit généralement possible de passer d'une de ces expressions à l'autre. Dans les conditions où

elles sont faites, ces évaluations sont nécessairement grossières et fournissent peu d'indications sur la structure de l'emploi. D'autre part, leur comparaison entre pays appelle plus de réserves encore que celle des recensements. Elle ne peut être valablement faite qu'après un examen attentif des méthodes d'estimation en usage dans chacun d'eux, et en se référant à des normes communes préalablement fixées.

Les données concernant *la Belgique* posent des problèmes d'appréciation particulièrement délicats. Les divers recensements dont elles procèdent : recensement de la population de 1947 ⁽¹⁾, recensements généraux de l'agriculture de 1950 et de 1959, recensements annuels de l'agriculture effectués depuis 1952 donnent, en effet, des chiffres d'emploi très divergents. L'écart tient principalement à la différence des normes d'identification de la main-d'œuvre familiale féminine, qui n'est prise en considération que partiellement dans le recensement de 1947 et dans les estimations ultérieures du ministère du travail raccordées sur les résultats de ce recensement, et dont il est tenu un compte plus large, et certainement plus exact, dans les recensements agricoles. Mais les chefs d'exploitation eux-mêmes ne sont pas saisis par les divers types de recensements suivant les mêmes critères — plus ou moins extensifs quant à la prise en considération des exploitants qui se livrent à l'agriculture à titre accessoire — et des divergences importantes apparaissent même dans l'identification de la main-d'œuvre salariée. D'une manière générale, et sous certaines réserves, il apparaît que les recensements de l'agriculture, et notamment les derniers recensements annuels, reflètent la réalité d'une manière plus exacte que les estimations annuelles du ministère du travail, qui, basées sur les relevés des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales, sous-évaluent la main-d'œuvre familiale dans de fortes proportions.

Les sources statistiques sont encore plus diverses en *Allemagne* où, outre le recensement général de la population de 1950 ⁽¹⁾ et les recensements de l'agriculture de 1949 et de 1960, on dispose encore des enquêtes sur la population et l'emploi (Mikrozensus) effectuées trimestriellement, depuis 1957, par l'Office fédéral de statistique, et, en ce qui concerne plus particulièrement l'emploi salarié, de plusieurs autres sources, dont une statistique des travailleurs salariés agricoles établie en 1957/1958 par le ministère fédéral de l'agriculture. Les données dérivant de ces diverses sources présentent de fortes divergences, inhérentes à la diversité des objectifs assignés aux différents relevés et à la variété des critères suivant lesquels ils ont été effectués. Leur rapprochement permet de se faire

⁽¹⁾ Les résultats du recensement de 1961 ne sont pas encore connus.

une idée assez nette de l'évolution et de la situation actuelle de la main-d'œuvre permanente, familiale et non familiale, mais sans résoudre le problème posé par le partage habituel de l'activité des aides familiales entre les travaux ménagers et ceux de l'exploitation. L'identification de la main-d'œuvre non permanente présente plus de difficultés encore, bien que les statistiques allemandes fournissent, à cet égard, des indications relativement précises, soit en nombre de personnes, soit en jours de travail effectués. Sur la base de cet ensemble de données, l'Office fédéral de statistique a établi, à partir de 1950, une estimation annuelle de la main-d'œuvre occupée dans le secteur agricole, qui exprime l'emploi agricole en nombre moyen de personnes occupées au cours de l'année. Les chiffres auxquels ces calculs aboutissent semblent, en tout cas, excéder largement l'expression de l'emploi en années pleines de travail, à laquelle il est possible d'aboutir en utilisant certains coefficients correcteurs. Mais ces coefficients, nécessairement arbitraires, confèrent à ces évaluations un caractère assez conjectural.

Le matériel statistique est sensiblement moins riche en *France* où, faute de disposer encore des résultats du dernier recensement de la population effectué en 1962, les sources principales de la connaissance de l'emploi agricole demeurent le recensement de la population de 1954 et le recensement de l'agriculture de 1955. Les effectifs de main-d'œuvre agricole dont font état ces deux recensements présentent entre eux des écarts importants : la définition de l'exploitation agricole et celle de la main-d'œuvre auxiliaire familiale est, en effet, plus restrictive dans le premier que dans le second, qui, par ailleurs, du fait de nombreux doubles emplois, surestime très fortement le nombre des salariés non permanents. L'évolution de l'emploi agricole depuis 1954-1955 n'est connue que de manière très vague à travers les enquêtes de population active, effectuées par l'Institut national de la statistique et des études économiques. A l'exception de celle d'octobre 1960, ces enquêtes sont malheureusement peu précises, et elles ont été faites sur des bases qui, non seulement ne sont pas identiques à celles du recensement de 1954, mais ont varié dans le temps. On dispose cependant en outre, sur la main-d'œuvre salariée, d'estimations faites à la demande du ministère de l'agriculture, qui sont probablement assez proches de la réalité. On conçoit que, dans ces conditions, les évaluations annuelles de la population active agricole, en nombre de personnes, auxquelles procède l'Institut national de la statistique présentent un caractère assez largement approximatif.

En ce qui concerne *l'Italie*, où les résultats des récents recensements de la population et de l'agriculture effectués l'un et l'autre en 1961 ne sont pas

encore connus, les sources de la connaissance de l'emploi agricole sont le recensement général de 1951 — déjà très ancien — et surtout les enquêtes de main-d'œuvre effectuées par l'Institut central de statistique, annuellement d'abord, puis trimestriellement depuis 1959. Ces enquêtes fournissent des renseignements très détaillés sur la structure de l'emploi agricole et même sur le degré de l'emploi de la main-d'œuvre, de sorte qu'au moins pour les trois dernières années (1959-1961) on peut en tirer non seulement une évaluation satisfaisante de l'emploi en nombre moyen de personnes occupées, mais on peut aussi tenter de passer de cette expression personnelle à une expression réelle, en années pleines de travail. Grâce aux enquêtes de l'Institut central de statistique, l'évolution de l'emploi agricole peut être suivie, d'année en année, depuis 1952. Toutefois, la comparaison des résultats des enquêtes annuelles effectuées entre 1952 et 1958 appelle certaines réserves. Aux données provenant de ces enquêtes s'ajoutent, pour ce qui est de la main-d'œuvre salariée, les relevés annuels du Service des contributions agricoles unifiées (Servizio contributi agricoli unificati), qui établit une statistique des salariés agricoles classés suivant la nature de leurs contrats, et, pour les journaliers, selon le nombre de jours de travail qu'ils ont effectués.

Au Luxembourg, où les résultats des recensements démographique et agricole de 1960 ne sont pas encore disponibles, c'est encore aux recensements de 1947 (population) et de 1950 (agriculture) qu'il faut remonter pour avoir des données de structure détaillées. Toutefois la main-d'œuvre agricole salariée fait l'objet d'un relevé annuel et des estimations autorisées permettent de suivre aussi avec assez de précision l'évolution de la main-d'œuvre familiale depuis 1950.

Ce sont les recensements de l'agriculture qui constituent, aux Pays-Bas, la source principale de la connaissance de l'emploi agricole. Il en a été effectué quatre depuis 1950, le dernier en 1959. Il s'y ajoute, à défaut du dernier recensement de la population, qui a eu lieu en 1960, et dont les résultats ne sont pas encore connus, celui déjà ancien de 1947, un recensement par habitations effectué en 1956 et une enquête par sondage faite en octobre 1959. Cet ensemble de données, exceptionnellement abondant, permet non seulement de se faire une idée précise de la structure de l'emploi agricole à une date encore très récente mais de suivre de près son évolution depuis 1950. Ainsi, le Bureau central de statistique a-t-il pu établir sur des bases particulièrement solides une estimation annuelle de l'emploi agricole en années pleines de travail, les données recueillies sur la durée d'emploi des différents éléments constituant la main-d'œuvre se

prêtant mieux que dans les autres pays à un tel calcul.

Ce rapide examen des sources fait suffisamment ressortir leur diversité et l'inégalité de leur valeur. Aussi, le rapprochement des données nationales en vue d'une analyse communautaire de la structure et de l'évolution de l'emploi dans l'agriculture demande-t-il des précautions méthodologiques, c'est-à-dire une référence constante aux définitions qui sont à la base des séries utilisées. Elle suppose aussi un effort d'interprétation visant à mesurer, au moins approximativement, l'incidence numérique des différences qui apparaissent, d'un pays à l'autre et pour un même pays, dans les normes statistiques des séries utilisées. Moyennant cet effort, facilité plutôt que contrarié par la multiplicité des sources nationales, grâce à laquelle peuvent être effectués d'utiles recoupements, il paraît possible de présenter une vue suffisamment homogène, sur le plan de la Communauté, des phénomènes observés. On a également utilisé, à cette fin, les résultats de l'enquête sur les forces de travail, effectuée simultanément dans les six pays, à l'automne de 1960, selon les directives de l'Office statistique des Communautés européennes ⁽¹⁾. Sous certaines réserves, motivées notamment par l'inégalité des taux de sondage, les résultats de cette enquête, réalisée selon des normes uniformes dans les six pays, sont directement comparables. Il s'agit malheureusement d'une enquête générale qui n'indique la structure de l'emploi agricole que dans ses grandes lignes.

La synthèse à laquelle on a procédé n'est pas, bien entendu, sans présenter des lacunes et une part inévitable d'arbitraire dans certains rapprochements. On n'a pas cherché à dissimuler ces faiblesses, mais on les a, au contraire, soulignées, dans le but de faire prendre conscience dans ce domaine, comme dans bien d'autres, de la nécessité d'harmoniser les statistiques nationales selon des normes communautaires. Non seulement cette harmonisation méthodologique permettrait de réaliser plus aisément, à l'avenir, des études du type de celle-ci, mais elle donnerait aussi la possibilité de pousser plus loin un effort de comparaison qui a dû se limiter ici, le plus souvent, aux données les plus générales.

Il convient de signaler à ce propos que les pays membres se sont engagés à fournir, d'ici peu, à l'Office statistique des Communautés européennes, des résultats chiffrés plus homogènes que les données actuellement disponibles: cela pourrait permettre de réaliser un net progrès dans la voie de la connaissance de certains problèmes évoqués dans l'étude.

⁽¹⁾ Office statistique des Communautés européennes — Informations statistiques, 1961, n° 4, et Bulletin général de statistique, 1962, n° 6.

INTRODUCTION

1. D'après les statistiques les plus récentes, relatives aux années 1960-1961, l'emploi agricole s'élevait, dans l'ensemble de la Communauté, à environ 20 % de l'emploi total: 19,8 %, selon les évaluations effectuées par les instituts statistiques nationaux pour l'année 1961, 21,6 %, selon les résultats de l'enquête par sondage réalisée dans les

divers Etats membres, entre septembre et novembre 1960, sur les directives de l'Office statistique des Communautés européennes. On a reproduit ci-après ces deux séries de chiffres, qui couvrent l'ensemble du secteur primaire, c'est-à-dire, en plus de l'agriculture, de l'horticulture et des forêts, objets de cette étude, la chasse et la pêche.

TABLEAU n° 1
COMMUNAUTE : Part de l'emploi agricole dans l'emploi total (1961)

Pays	I Emploi agricole	II Emploi total	I en % de II
	en milliers		
Belgique	250	3 432	7,3
Allemagne (R.F.)	3 415	25 380	13,5
France	4 200	18 890	22,2
Italie	5 850	19 573	29,9
Luxembourg	30	145	21,2
Pays-Bas	425	4 289	9,9
Total	14 170	71 584	19,8

Sources : Belgique : Ministère de l'emploi et du travail ; Allemagne (R.F.) : Office fédéral de statistique ; France : Institut national de la statistique et des études économiques (chiffres à la fin de l'année) ; Italie : Institut central de statistique (moyenne des quatre enquêtes trimestrielles sur les forces de travail, à l'exclusion des travailleurs temporairement à l'étranger) ; Luxembourg : Office central de la statistique et des études économiques ; Pays-Bas : Bureau central de statistique (évaluation en hommes-année).

N.B. : Données communiquées directement à la Commission européenne

L'inclusion de la chasse, dont la main-d'œuvre spécifique est extrêmement réduite et souvent confondue dans la main-d'œuvre des exploitations forestières, et celle de la pêche, qui occupe probablement aujourd'hui dans l'ensemble de la Communauté moins de 150 000 travailleurs ⁽¹⁾ soit 1 % de la main-d'œuvre du secteur primaire dans son ensemble, n'ont qu'une incidence insignifiante et théoriquement à peu près identique sur les deux

séries de chiffres reproduits ci-dessus. En revanche, la forte divergence qui existe entre les deux séries – l'écart global est de plus de 1,2 million – ne peut s'expliquer seulement par la différence des périodes de référence, encore que le recul de l'emploi agricole se soit poursuivi en 1961 à une cadence très rapide. Elle pose d'emblée certains problèmes statistiques fondamentaux.

2. Si l'on excepte le Luxembourg, où le recul de l'emploi agricole survenu depuis le recensement de 1950 a été probablement largement sous-estimé dans les évaluations faites jusqu'au moment où ont été connus les résultats de l'enquête réalisée sous les

⁽¹⁾ Dont moins de 2500 pour la Belgique, 12 à 13000 pour l'Allemagne et 10000 environ pour les Pays-Bas. Pour la France et l'Italie, les chiffres étaient respectivement, lors des recensements de 1954 et de 1951, de 55000 et de 78000. Ils ont dû diminuer sensiblement depuis, surtout le second.

TABLEAU n° 1 bis

COMMUNAUTE : Part de l'emploi agricole dans l'emploi total (octobre 1960)

Pays	I Emploi agricole	II Emploi total	I en % de II
	en milliers		
Belgique	386	3 406	11,3
Allemagne (R.F.)	3 464	24 412	14,2
France	4 489	18 879	23,8
Italie	6 528	20 209	32,3
Luxembourg	20,3	123,7	15,9
Pays-Bas	492	4 134	11,9
Total	15 379	71 164	21,6

Source : Enquête sur les forces de travail effectuée à la demande de l'Office statistique des Communautés européennes.

auspices de l'O.S.C.E., les écarts anormaux entre les deux sources proviennent principalement de la manière différente dont est saisie la main-d'œuvre auxiliaire familiale, et principalement la main-d'œuvre féminine.

C'est pour la Belgique que la divergence est la plus forte: 250 000 travailleurs occupés selon le ministère de l'emploi et du travail, 386 000 selon l'enquête d'octobre 1960. Mais elle est également sensible pour l'Italie où, selon ses critères habituels, l'Institut central de statistique a rangé hors de la main-d'œuvre, parmi les personnes travaillant occasionnellement, plusieurs centaines d'aides familiales qui ont été comptées comme actives, au contraire, dans l'enquête de l'O.S.C.E. Enfin, un écart notable entre les deux sources apparaît également pour les Pays-Bas. Il tient sans doute aussi, pour partie, à ce que les chiffres du Bureau central de statistique sous-estiment quelque peu la participation féminine à l'activité agricole, mais surtout au fait qu'ils expriment l'emploi en années pleines de travail et non pas, comme les chiffres de l'enquête de l'O.S.C.E., en nombre de personnes.

En ce qui concerne l'Allemagne et la France, en revanche, les deux sources sont à peu près concordantes, sous réserve de la différence des dates de référence, ce qui signifie que les chiffres ont été établis sur la base de définitions approximativement conformes. De fait, les évaluations annuelles de l'emploi auxquelles procèdent respectivement, dans ces deux pays, l'Office fédéral de statistique et l'Institut national de la statistique et des études économiques, se basent sur les résultats d'enquêtes périodiques par sondage, et les plus récentes ont pris nécessairement en considération ceux de l'enquête que ces deux organismes ont effectuée à la demande de l'O.S.C.E., et selon des critères assez voisins de leurs critères habituels.

3. Ainsi, les chiffres provenant de l'enquête de l'O.S.C.E. semblent donner l'image d'ensemble la plus fidèle et la plus homogène de l'emploi agricole dans la Communauté; la plus fidèle, parce que reprenant dans la main-d'œuvre toutes les personnes ayant travaillé plus de quinze heures lors de la semaine de référence, l'enquête a sans doute saisi la population active agricole dans sa totalité; la plus homogène, parce que, si la date de l'enquête n'a pas été exactement la même dans tous les pays et si les taux de sondage ont varié dans d'assez larges limites, du moins les critères d'identification ont-ils été uniformes. Le chiffre de 15,4 millions peut donc être tenu pour une expression valable de l'emploi agricole dans la Communauté à la date de 1960, en nombre de personnes. Ce chiffre englobe évidemment toute la main-d'œuvre *permanente*, c'est-à-dire celle qui est occupée aux travaux agricoles tout au long de l'année, soit à plein temps, soit à temps partiel. Mais il comprend aussi la quasi-totalité de la main-d'œuvre *saisonnnière*, dont l'activité se limite à la période des grands travaux, et se termine ordinairement vers la fin de l'automne, et il comprend même une certaine quantité de main-d'œuvre *occasionnelle*, dont l'emploi, par nature intermittent, se situe probablement en octobre à un niveau moyen. Une question posée au cours de l'enquête a permis d'identifier numériquement ces trois groupes dont le premier est de loin le plus important. Il a été compté, en effet, 14,2 millions de permanents (soit 92,4%), 0,7 million de saisonniers (soit 4,7%), et 0,4 million d'occasionnels (soit 2,9%).

4. Les tableaux nos 1 et 1bis montrent que la part de l'emploi agricole dans l'emploi total varie dans de très larges limites d'un pays à l'autre. D'après l'enquête de l'O.S.C.E. d'octobre 1960, elle était de 21,6%, à cette date, dans l'ensemble de la Communauté. Mais elle était largement inférieure à cette moyenne en Allemagne (14,2%), et surtout aux

Pays-Bas et en Belgique (respectivement 11,9 et 11,3 %), et largement supérieure en Italie, où elle s'élevait encore à près d'un tiers (32,3 %). Elle la dépassait aussi en France, quoique légèrement : 23,8 %.

Dans quelle mesure ces pourcentages, établis sur la base de chiffres exprimant l'emploi agricole en nombre global de personnes et sans distinguer parmi elles celles qui sont et celles qui ne sont pas employées à plein temps, sont-ils comparables ? Cette comparaison appelle évidemment certaines réserves étant donné que la main-d'œuvre présente, d'un pays à l'autre, d'importantes différences structurelles ⁽¹⁾ telles que les proportions respectives de la main-d'œuvre à temps complet et de la main-d'œuvre à temps partiel varient très sensiblement de l'un à l'autre. C'est ainsi que les aides familiales, qui ne constituent pas en règle générale une main-d'œuvre à plein temps, entrent pour 40 % dans la composition de la population active agricole en Allemagne, et pour 18 % seulement aux Pays-Bas. C'est ainsi encore qu'en Italie la population active agricole se compose, pour plus d'un quart, de travailleurs salariés dont la majorité sont des journaliers qui ne sont pas occupés en permanence, alors que cette proportion est de moins de 20 % en France, et de moins de 15 % en Allemagne, avec des degrés d'emploi beaucoup plus élevés. Tels qu'ils ont été calculés, les pourcentages figurant la part de l'emploi agricole dans l'emploi total dans les différents pays ne peuvent donc avoir la signification qu'ils auraient s'ils avaient été établis à partir de chiffres exprimant l'emploi en unités annuelles de travail.

Un tel calcul n'est malheureusement pas possible sur la base des résultats de l'enquête de l'O.S.C.E. ⁽²⁾. Du moins les évaluations qui ont été faites, en Allemagne et aux Pays-Bas, de l'emploi agricole en années pleines de travail montrent que l'écart entre l'expression personnelle et l'expression réelle de l'emploi peut être d'une ampleur très variable selon les structures observées. Il est, par exemple, relativement faible pour les Pays-Bas, où, exprimé en hommes-année l'emploi agricole était évalué à 433 000 en 1960, alors que l'enquête de l'O.S.C.E. comptait, en octobre de la même année, 493 000 travailleurs occupés dans le secteur agricole. Il est au contraire très important pour l'Allemagne où, alors que l'enquête de l'O.S.C.E. dénombrait près de 3,5 millions de personnes

⁽¹⁾ Voir plus loin : Structure de l'emploi agricole dans la Communauté.

⁽²⁾ L'enquête de l'O.S.C.E. d'octobre 1960 a également recueilli des données sur les heures de travail effectuées, mais ces données ne concernent qu'un moment déterminé de l'année, et il ne paraît pas possible d'en tirer des indications valables pour l'année entière.

occupées dans l'agriculture en octobre 1960, l'équivalent de cet emploi en hommes-année a été évalué, pour l'ensemble de l'année, à 2,5 millions seulement ⁽³⁾. C'est qu'aux Pays-Bas, la main-d'œuvre agricole, en grande majorité masculine, est aussi en grande majorité permanente, alors qu'en Allemagne elle est en majorité féminine et comporte, de ce fait, une proportion beaucoup plus élevée de travailleurs non permanents.

5. Faute de disposer, pour les autres pays, d'évaluations de l'emploi agricole en unités annuelles de travail, les seules données auxquelles on puisse se référer pour mesurer la place qu'il occupe dans l'emploi total dans les différents pays sont donc des données qui l'expriment en nombre de personnes, c'est-à-dire, en pratique, les chiffres de l'enquête de l'O.S.C.E. Il en résulte que le rapport de la population active occupée dans l'agriculture à la population active occupée totale était, en 1960, d'un peu plus de 1 à 5 et qu'il variait, selon les pays, entre un maximum de près de 1 à 3 (Italie) et un minimum de l'ordre de 1 à 10 (Belgique et Pays-Bas). Bien que ces proportions fassent abstraction de la durée annuelle de l'emploi pour ne prendre en considération que des individus, elles n'en font pas moins apparaître, entre pays, des différences importantes et significatives. Elles démontrent que pour des raisons tenant en partie à des facteurs naturels et en partie au retard économique de certaines régions insuffisamment industrialisées le poids démographique du secteur agricole est beaucoup plus grand en France, et surtout en Italie, que dans les autres pays de la Communauté et notamment les pays du Benelux.

6. La situation à cet égard, du reste, ne cesse d'évoluer dans le sens d'une rapide diminution du rapport de l'emploi agricole à l'emploi total, à la fois par diminution des effectifs occupés dans l'agriculture et par accroissement de l'emploi dans les autres secteurs. Le chemin parcouru dans cette direction, au cours des dernières années, a été considérable puisque le rapport de l'emploi agricole à l'emploi total était encore de 26,5 % en 1954, dans l'ensemble de la Communauté, et qu'il doit se situer déjà aujourd'hui un peu au-dessous de 20 %. De fait, stimulé par le rapide accroissement des possibilités d'emploi hors de l'agriculture, le processus à long terme de régression de la main-d'œuvre agricole a accusé, dans les années récentes, une nette accélération, du moins en Allemagne, en France et en Italie, où trois millions de travailleurs — un million environ dans chaque pays — ont abandonné l'agriculture entre 1954 et 1962, ce qui représente un recul de l'ordre de 25 % pour l'Allemagne, de

⁽³⁾ Rapport sur l'emploi agricole dans la République fédérale d'Allemagne, p. 8.

20% pour la France et de 15% pour l'Italie. Et comme, surtout en Allemagne et en Italie, la hausse de l'emploi hors de l'agriculture a largement excédé ce recul, la part de l'emploi agricole dans l'emploi total a fléchi plus fortement encore: de près de 20% à quelque 12% en Allemagne, de 28 à 21% en France, et de 40 à moins de 30% en Italie. Ainsi l'Allemagne n'est plus très éloignée, aujourd'hui, des taux initialement beaucoup plus bas de la Belgique et des Pays-Bas.

L'ampleur de la régression de l'emploi agricole, et de la migration professionnelle qui l'accompagne, constitue l'un des aspects les plus remarquables du

développement socio-économique récent dans la Communauté. C'est précisément l'objet de cette étude que d'analyser ce phénomène, d'en dégager les causes et d'en montrer toutes les répercussions. Car s'il faut que cette évolution se poursuive encore, non seulement parce qu'elle va dans le sens du progrès économique général, mais parce qu'elle est nécessaire au progrès de l'agriculture elle-même, un phénomène aussi massif n'est pas sans apporter aux structures agricoles certaines perturbations qui sont la contrepartie de ces progrès, et sans poser, sur le plan professionnel et psycho-social, des problèmes d'adaptation qui doivent être mis en pleine lumière.

STRUCTURE DE L'EMPLOI AGRICOLE

I. VUE GENERALE

7. Le premier fait que relèvent les statistiques d'emploi agricole dans l'ensemble de la Communauté – et notamment les résultats de l'enquête de l'O.S.C.E. que l'on a retenus comme base de cette analyse comparée – est la large prédominance, dans le secteur agricole, de la main-d'œuvre familiale. Sur 15,4 millions de personnes comptées comme occupées dans l'agriculture en octobre 1960, 12,1 millions, soit près des quatre cinquièmes, étaient des non-salariés: exploitants ou aides familiaux, et 3,3 millions seulement des salariés. Le nombre des aides familiaux (6,3 millions) n'excédant que faiblement celui des exploitants (5,7 millions), on peut dire que l'exploitation agricole moyenne, dans la Communauté, occupe, outre son chef, un aide familial et plus rarement deux, et un seul salarié, ou même, dans beaucoup de cas, aucun. Cela revient à dire que, dans sa très grande masse, l'emploi agricole est dispersé entre une multitude d'entreprises familiales.

8. Les proportions respectives de la main-d'œuvre familiale et de la main-d'œuvre non familiale varient toutefois sensiblement d'un pays à l'autre. L'emploi salarié représente en effet moins de 10 % de l'emploi agricole total en Belgique et au Luxembourg, environ 15 % en Allemagne, 20 % en France, et 25 % en Italie et aux Pays-Bas (¹). On verra plus loin comment s'expliquent ces différences, que l'on doit, pour l'instant, se borner à constater. La prédominance de l'emploi familial est largement marquée néanmoins dans tous les pays.

9. Dans l'ensemble de la Communauté, la main-d'œuvre agricole comporte un nombre nettement plus élevé d'hommes que de femmes: 9,3 contre 6,8 millions, soit, en proportion, 60 et 40 %. La part de l'emploi féminin est cependant sensiblement plus forte dans l'agriculture que dans le reste de l'économie où elle n'atteint pas un tiers. Il est vrai que la main-d'œuvre agricole féminine est constituée, pour plus de 70 %, d'auxiliaires familiales qui, en règle générale, ne travaillent sur les exploitations qu'à temps partiel, de sorte que l'importance relative du travail féminin en agriculture ne dépasse

(¹) D'après la définition à laquelle s'est référée l'enquête de l'O.S.C.E., et selon laquelle une partie des travailleurs régulièrement occupés à temps partiel sont repris avec les travailleurs occupés à plein temps.

probablement pas ce qu'elle est dans l'ensemble des secteurs économiques.

Mais ici encore de notables différences apparaissent d'un pays à l'autre: la participation féminine à l'activité agricole, moyenne en France où elle atteint 40 %, n'est que de l'ordre d'un tiers en Belgique et en Italie, et d'un sixième aux Pays-Bas, alors qu'elle dépasse largement 50 % en Allemagne. Elle est donc, en gros, trois fois plus forte en Allemagne qu'aux Pays-Bas. Il ne pourra être rendu compte de ces différences qu'une fois procédé à l'analyse de la structure de l'emploi agricole dans chacun des six pays.

10. La main-d'œuvre non salariée de l'agriculture comporte, dans l'ensemble de la Communauté, un peu plus d'aides familiaux seulement que de chefs d'exploitation. L'entreprise agricole moyenne comprend donc deux travailleurs familiaux. En réalité, la participation des membres de la famille à l'activité agricole est un peu plus importante que ne l'indiquent les chiffres de l'enquête de l'O.S.C.E., qui tiennent compte seulement de ceux des aides familiaux dont la prestation de travail a excédé quinze heures durant la semaine de référence, et laissent ainsi de côté un certain nombre d'auxiliaires familiaux occupés de manière plus occasionnelle, essentiellement des femmes.

Le rapport entre le nombre des chefs d'exploitation et celui des aides familiaux est loin d'être uniforme cependant dans la Communauté. Le nombre des aides familiaux est, en effet, un peu inférieur à celui des exploitants en Italie, et nettement moindre en Belgique et surtout aux Pays-Bas. Il est, au contraire, sensiblement plus élevé en France, et une fois et demi plus important en Allemagne. Ces différences s'expliquent principalement par l'inégal degré de la participation des femmes à l'activité des exploitations, car le groupe des aides familiaux est formé en grande majorité de main-d'œuvre féminine: 70 % dans l'ensemble de la Communauté. Elles ne constituent en revanche qu'une petite minorité, 15 % environ, du groupe des chefs d'exploitation. Mais ici encore, ces proportions globales recouvrent des situations assez différentes d'un pays à l'autre, l'Allemagne se singularisant par des taux de féminité très supérieurs à la moyenne dans les deux

TABLEAU n° 2

COMMUNAUTE : Emploi agricole par sexe et situation dans la profession (octobre 1960)

(en milliers)

Pays	Employeurs indépendants	Aides familiaux	Salariés	Total
hommes				
Belgique	166	51	31	248
Allemagne (R.F.)	889	385	334	1 608
France	1 500	501	711	2 712
Italie	2 072	969	1 297	4 338
Luxembourg	7,6	2,9	1,7	12,2
Pays-Bas	221	68	117	406
Total	4 856	1 977	2 491	9 324
femmes				
Belgique	24	109	5	138
Allemagne (R.F.)	276	1 394	186	1 856
France	214	1 396	167	1 777
Italie	357	1 376	457	2 190
Luxembourg	0,6	7,5	—	8,1
Pays-Bas	4	73	9	86
Total	876	4 355	824	6 055
les deux sexes				
Belgique	190	160	36	386
Allemagne (R.F.)	1 165	1 779	520	3 464
France	1 714	1 897	878	4 489
Italie	2 429	2 345	1 754	6 528
Luxembourg	8,2	10,4	1,7	20,3
Pays-Bas	225	141	126	492
Total	5 732	6 332	3 315	15 379

Source : Enquête sur les forces de travail effectuée à la demande de l'Office statistique des Communautés européennes.

catégories, près de 25 % dans le groupe des chefs d'exploitation et près de 80 % dans celui des aides familiaux, et les Pays-Bas, au contraire, par des taux très inférieurs, respectivement 2 et 50%.

11. La prédominance de l'élément masculin est beaucoup plus marquée au sein de la main-d'œuvre salariée dont il forme environ les trois quarts, les six pays se dispersant assez fortement cependant autour de cette proportion moyenne, entre un maximum de 93 % aux Pays-Bas et un minimum de 64 % en Allemagne.

12. Ce rapide examen des grandes lignes de la structure de l'emploi agricole dans la Communauté révèle d'emblée de très importantes différences entre les pays, aussi bien quant au rôle respectif de la main-d'œuvre familiale et de la main-d'œuvre non familiale que quant au degré de la participation féminine à l'activité agricole au sein de chacune de ces deux catégories sociales. Ces différences ne peuvent s'expliquer qu'en poussant l'analyse plus avant, en s'aidant des données beaucoup plus précises fournies par les recensements et notamment par les derniers recensements de l'agriculture.

II. ANALYSE PAR PAYS

1. BELGIQUE

A. Situation d'ensemble

13. En Belgique, l'emploi agricole se caractérise par les traits généraux suivants :

- la place relativement faible qu'il occupe dans l'emploi total: 11,3% d'après l'enquête de l'O.S.C.E. ;
- la très forte prédominance de la main-d'œuvre familiale: plus de 90% d'après les résultats de cette même enquête ;
- un taux de participation féminine à l'activité agricole un peu inférieur à la moyenne: 35% environ.

14. Le recensement agricole du 31 décembre 1959 fournit à cet égard des indications qui concordent en gros avec celles qui ressortent de l'enquête de l'O.S.C.E., mais qui sont bien plus précises et qui permettent de procéder à une analyse détaillée de la structure de l'emploi à une date encore très récente. Malheureusement, en ce qui concerne la main-d'œuvre non permanente, le recensement ne fournit pas de données en nombre de personnes mais en journées de travail, de sorte que tous les éléments de l'analyse ne sont pas réunis.

Outre cette source fondamentale, les recensements annuels de l'agriculture de 1960 et de 1961, d'une

part, et, de l'autre, les relevés récents des travailleurs indépendants assujettis au régime des allocations familiales et des travailleurs salariés assujettis à la sécurité sociale fournissent des indications utiles.

15. Le recensement du 31 décembre 1959 a dénombré 262 000 exploitations agricoles, dont 160 500 tenues par des agriculteurs ou éleveurs professionnels, 11 800 par des horticulteurs professionnels, et 89 700 par des non-professionnels produisant pour la vente, parmi lesquels 18 200 seulement étaient occupés de manière permanente sur leurs exploitations. Le nombre des exploitations agricoles et horticoles dont les titulaires étaient occupés en permanence, c'est-à-dire y travaillaient de manière régulière et y avaient une activité totale atteignant au moins la moitié du temps de travail que comporte l'année, s'élevait donc à 190 600. Il est intéressant de noter que ce chiffre, qui exclut ceux des non-professionnels n'ayant dans l'agriculture qu'une activité purement accessoire, correspond exactement au nombre des chefs d'exploitation dénombrés par l'enquête de l'O.S.C.E. : 190 000. Il est vrai que ce dernier chiffre couvre la catégorie un peu plus vaste des employeurs et des travailleurs indépendants du secteur primaire dans son ensemble, et non pas seulement l'agriculture et l'horticulture.

16. La très grande majorité des agriculteurs et éleveurs professionnels (150 500 soit 93,8%), et des horticulteurs professionnels (10 800 soit 90,9%), représentant un total de 161 300 chefs d'exploitation sur 190 600, n'avaient pas de profession accessoire et exerçaient, par conséquent, la totalité de leur activité dans l'agriculture ou l'horticulture.

TABLEAU n° 3

BELGIQUE : Exploitations agricoles et horticoles ⁽¹⁾ classées selon la nature de l'activité de leur chef (1959)

(en milliers)

Catégorie	Agriculteurs et éleveurs professionnels	Horticulteurs professionnels	Non-professionnels travaillant pour la vente
Sans profession accessoire	150,5	10,8	-
Avec profession accessoire	10,0	1,1	18,2
Total	160,5	11,8	18,2

Source : Recensement général de l'agriculture du 31 décembre 1959.

⁽¹⁾ Occupant de la main-d'œuvre permanente.

17. Sur les 190 600 exploitations occupant de la main-d'œuvre permanente étaient occupées, au total, à titre permanent, 394 700 personnes, exploitants, aides familiaux et salariés, soit, en moyenne, deux travailleurs environ par exploitation. Compte tenu de la différence déjà signalée entre les champs couverts par les deux séries, de l'écart de près d'un an entre les deux relevés et de la divergence des critères d'identification de la main-d'œuvre auxiliaire familiale, ce chiffre paraît, à première vue, confirmer le chiffre global de 386 000 personnes occupées dans l'agriculture fourni par l'enquête de l'O.S.C.E. On verra, à un stade ultérieur de cette analyse, ce qu'il faut penser de cette concordance apparente.

18. D'après le nombre de personnes occupées en permanence, les exploitations recensées en 1959 se classaient de la manière suivante (en milliers):

1 personne	68,8	soit	36,1%
2 personnes	73,7	soit	38,7%
3 personnes	27,6	soit	14,5%
4 personnes	12,8	soit	6,7%
5 personnes et plus	7,7	soit	4,0%
Total	190,6		100,-%

Ainsi, la situation statistique moyenne (deux travailleurs permanents par exploitation) était la situation effective dans près de 40 % des exploitations. Mais le nombre des exploitations n'occupant qu'un travailleur permanent était presque aussi élevé, tandis que celui des exploitations occupant plus de quatre personnes représentait un peu plus de 10 % du total.

19. Il existe évidemment un lien assez étroit entre le nombre de personnes occupées sur les exploitations et leur superficie. Classées par ordre de grandeur, elles se rangeaient de la manière suivante (en milliers):

moins de 3 ha	56,6	soit	29,7%
de 3 à 5 ha	33,8	soit	17,7%
de 5 à 10 ha	10,8	soit	26,6%
de 10 à 20 ha	35,1	soit	18,4%
de 20 à 50 ha	12,1	soit	6,4%
de 50 à 100 ha	1,9	soit	1,0%
plus de 100 ha	0,3	soit	0,2%
Total	190,6		100,-%

On notera que près des trois quarts des exploitations avaient une superficie inférieure à 10 ha et près de la moitié une superficie inférieure à 5 ha. Il est donc normal de trouver aussi, dans ces conditions, un très grand nombre – près de 75 % également – d'exploitations n'occupant en permanence que une ou deux personnes. Il ressort, en effet, d'une analyse précise des chiffres, que :

«La plupart des exploitations d'une ou deux personnes se concentrent dans les classes inférieures de grandeur et celles qui en occupent davantage figurent dans les catégories supérieures. En effet, la classe de moins de 10 ha comprend 91,1% des entreprises d'une personne, 74,2% de celles de deux personnes, 56,5% de celles de trois personnes, 45,8% de celle de quatre personnes, et 30,8% de celles de cinq personnes et plus. . . Dans la classe de moins de 3 ha, 61,9% des exploitations n'occupent qu'une personne; dans celle de 100 ha et plus de 74,7% occupent cinq personnes ou plus. Entre ces deux extrêmes, une évolution graduelle mais bien nette se dessine. . . Elle est facile à illustrer en considérant les classes comportant les plus hauts pourcentages de personnes occupées de façon permanente: pour les exploitations de deux personnes, ce sont les classes de 3 à 20 ha; pour les exploitations de trois personnes, ce sont les classes de 20 à 50 ha; pour les exploitations de quatre personnes, ce sont les classes de 20 à 100 ha; pour les exploitations de cinq personnes et plus, ce sont les classes de 50 à plus de 100 ha.»

Mais «il y a lieu d'attirer aussi l'attention sur le fait que dans les classes supérieures de grandeur un nombre assez élevé d'exploitations sont exploitées par une personne: 8,4% dans la classe de 20 à 30 ha, 4,0% dans la classe de 30 à 50 ha, et 1,4% dans celle de 50 à 100 ha. Peut-être la part de la main-d'œuvre occupée de façon non permanente est-elle plus importante dans ces catégories. . . La moyenne des journées de travail temporaire prestées par exploitation est remarquablement plus élevée dans les classes supérieures de grandeur et la hausse qui se dessine à partir de la classe de 10 à 20 ha s'accroît dans les catégories supérieures.» ⁽¹⁾

20. La relation entre le nombre de travailleurs occupés et la superficie des exploitations se présente évidemment de manière particulière dans le secteur horticole, où la très grande majorité des exploitations se rangent dans la classe de moins de 3 ha et où les entreprises occupant trois personnes et plus sont néanmoins très courantes.

⁽¹⁾ Rapport du professeur Hoyois sur l'emploi agricole en Belgique, rapport complémentaire, pp. 11 et 12.

21. Le chiffre de 394 700 travailleurs permanents occupés sur les exploitations agricoles et horticoles, qui résulte du recensement général de l'agriculture du 31 décembre 1959, s'il semble confirmé par les résultats de l'enquête de l'O.S.C.E. d'octobre 1960,

apparaît en revanche assez élevé si on le compare à ceux des recensements agricoles du 15 mai 1960 et du 15 mai 1961. On a fait figurer côte à côte, dans le tableau suivant, les résultats de ces quatre relevés successifs.

TABLEAU n° 4
BELGIQUE : *Emploi agricole permanent, par situation dans la profession*

Catégorie	(en milliers)			
	Au 31-12-1959 ^(a)	Au 15-5-1960 ^(b)	Octobre 1960 ^(c)	Au 15-5-1961 ^(b)
Chefs d'exploitation	172,4	183,7	190	171,0
Aides familiaux	199,8	129,7	160	121,3
Salariés	22,6	17,9	36	16,9
Total	393,7	331,3	386	309,2

Sources : (a) Recensement général de l'agriculture : agriculture et horticulture seulement ; (b) Recensement annuel de l'agriculture : même champ ; (c) Enquête sur les forces de travail effectuée à la demande de l'Office statistique des Communautés européennes : agriculture, horticulture, forêts, chasse et pêche.

Comme on le voit, c'est sur la main-d'œuvre auxiliaire familiale que portent les écarts les plus importants : il n'y a rien là de surprenant étant donné les difficultés bien connues que présente l'identification statistique de cette catégorie de travailleurs. De notables différences apparaissent aussi dans l'évaluation des effectifs salariés. On examinera les raisons de ces divergences dans les développements qui suivent, consacrés respectivement à la main-d'œuvre non salariée et à la main-d'œuvre salariée.

22. La prédominance de l'élément masculin dans la main-d'œuvre agricole occupée en permanence apparaît, quoique de manière inégalement marquée, à travers toutes les sources : 57 % d'après le recensement général de 1959, 64 % d'après l'enquête de l'O.S.C.E. et respectivement 66 et 68 % selon les recensements agricoles de 1960 et 1961. Comme le montre le tableau n° 5, elles concordent assez bien

quant à l'évaluation de l'emploi masculin, mais elles divergent fortement dans celle de l'emploi féminin pour des raisons qui rejoignent l'observation faite au paragraphe précédent sur l'identification des aides familiaux.

B. La main-d'œuvre non salariée

23. Composés des chefs d'exploitation et des aides familiaux non rémunérés, la main-d'œuvre non salariée (ou familiale) de l'agriculture comptait, au 31 décembre 1959, quelque 372 000 travailleurs occupés de manière permanente, c'est-à-dire, au sens du recensement, au moins la moitié du temps de travail annuel. Ce chiffre global se décomposait en un peu plus de 172 000 chefs d'exploitation et un peu moins de 200 000 aides familiaux. En outre, un certain nombre d'auxiliaires familiaux étaient occupés à temps partiel ou occasionnellement sur

TABLEAU n° 5
BELGIQUE : *Emploi agricole permanent, par sexe*

	(en milliers)			
	Au 31-12-1959	Au 15-5-1960	Octobre 1960	Au 15-5-1961
Hommes	225,0	220,0	248	210,2
Femmes	169,8	111,3	138	99,0
Total	394,7	331,3	386	309,2

Sources : Voir notes du tableau n° 4.

les exploitations à emploi permanent. Mais leur nombre se confond avec celui des aides familiaux occupés sur les exploitations sans emploi permanent, et le recensement de 1959 ne permet d'identifier que la quantité globale de travail qu'ils ont effectuée au cours de l'année.

a) Les chefs d'exploitation

24. Au nombre d'un peu plus de 172 000 au 31 décembre 1959, les chefs d'exploitation constituaient moins de la moitié de la main-d'œuvre familiale permanente. Compte tenu de la tendance continue à la diminution du nombre des exploitations, ce chiffre apparaît sensiblement inférieur à ceux des relevés ultérieurs: quelque 184 000 au

15 mai 1960, 190 000 en octobre 1960 (chiffre fourni par l'enquête de l'O.S.C.E. qui inclut, rappelons-le, les forêts, la chasse et la pêche), et 171 000 au 15 mai 1961. Cette différence pourrait tenir au fait que certains aides familiaux travaillant sur des entreprises tenues par des non-professionnels ont été comptés comme exploitants lors des recensements annuels de 1960 et 1961, et de l'enquête d'octobre 1960, parce qu'ils en assumaient en fait l'exploitation. Cette explication semble confirmée par le fait que l'écart entre les chiffres du recensement de 1959 et de celui de 1960 porte uniquement sur le nombre de chefs d'exploitation féminins.

25. Le tableau ci-après indique le nombre respectif d'hommes et de femmes parmi les chefs d'exploitation, d'après les différentes sources :

TABLEAU n° 6

BELGIQUE : Chefs d'exploitation occupés en permanence, par sexe

(en milliers)

	Au 31-12-1959	Au 15-5-1960	Octobre 1960	Au 15-5-1961
Hommes	153,3	156,0	166	152,8
Femmes	19,1	27,7	24	18,2
Total	172,4	183,7	190	171,0

Sources : Voir tableau n° 4.

Il montre la très large prépondérance de l'élément masculin: 88,9% d'après le recensement de 1959, 84,9% d'après celui de 1960, 87,4% d'après l'enquête de l'O.S.C.E., et 89,4% selon le recensement de 1961, qui fait apparaître, par rapport au précédent, une diminution considérable de l'élément féminin.

26. Dans l'état actuel de son dépouillement, le recensement général de 1959 fournit déjà certaines indications importantes sur l'âge des exploitants. Les chiffres montrent que, parmi les agriculteurs et horticulteurs professionnels, un peu plus du quart seulement avaient moins de 40 ans, et plus de la moitié, 50 ans et au-dessus. Le recensement de 1959 indique, en outre, que l'âge moyen était particulièrement élevé parmi les chefs des exploitations appartenant aux classes inférieures de superficie.

27. Sur le degré d'emploi des exploitants, c'est-à-dire sur la quantité annuelle de travail qu'ils fournissent sur les exploitations, ni le recensement de 1959 ni ceux de 1960-1961 ne donnent d'indications. Déclarés occupés « en permanence », c'est-à-dire au moins la moitié du temps de travail annuel, les exploitants dénombrés lors de ces divers recen-

sements ne sont pas nécessairement toujours occupés à plein temps. C'est probablement le cas, cependant, de la grande majorité d'entre eux, puisque sur les quelque 172 000 chefs d'exploitation recensés en 1959, plus de 161 000, soit 93,6%, n'ont pas fait état d'une profession accessoire.

b) Les aides familiaux

28. La situation est beaucoup moins claire en ce qui concerne les aides familiaux, sur lesquels on dispose de renseignements statistiques qui semblent, à première vue, difficiles à concilier, du moins pour les aides familiaux féminins.

Compte tenu du champ un peu plus vaste couvert par l'enquête de l'O.S.C.E., et de la nette tendance à la diminution que révèle la comparaison entre les deux recensements annuels de 1960 et de 1961, les diverses sources concordent assez bien quant à l'identification des aides familiaux masculins: une cinquantaine de milliers de personnes selon le recensement de 1959 et 42 000 selon le recensement de 1961, soit un aide masculin en moyenne pour quatre exploitations.

TABLEAU n° 7

BELGIQUE : Aides familiaux occupés en permanence, par sexe

(en milliers)

	Au 31-12-1959	Au 15-5-1960	Octobre 1960	Au 15-5-1961
Hommes	51,8	47,6	51	41,9
Femmes	148,0	82,1	109	79,4
Total	199,8	129,7	160	121,3

Sources : Voir tableau n° 4.

Il en va tout différemment pour les aides familiaux féminins, dont le nombre, selon qu'on se reporte à une source ou à l'autre, varie entre un maximum de près de 150 000 (recensement de 1959) et un minimum de moins de 80 000 (recensement de 1961). On peut laisser de côté l'enquête de l'O.S.C.E., qui a saisi la main-d'œuvre auxiliaire familiale selon un critère d'occupation purement momentané et a abouti, assez curieusement, à un résultat qui se situe à mi-chemin entre ceux des recensements. Ceux-ci, bien que se référant aux mêmes critères d'occupation permanente, divergent, comme on le sait, bien davantage.

L'écart de 66 000 unités entre le nombre des aides familiaux comptés au 31 décembre 1959 et au 15 mai 1960 (la diminution survenue entre mai 1960 et mai 1961 étant parfaitement normale) semble pouvoir s'expliquer par deux raisons: le fait qu'à la date du 31 décembre les chefs d'exploitation peuvent se faire une idée plus exacte du caractère permanent ou non permanent (au sens du recensement) de l'occupation des membres de leur famille qu'ils ne le peuvent au 15 mai; le fait, d'autre part, qu'un certain nombre de femmes comptées comme aides familiales en 1959 l'ont été comme exploitantes en 1960. Bref, il semble que le chiffre de quelque 150 000 aides familiales permanentes — soit quatre pour cinq exploitations — qui résulte du recensement de 1959 reflète plus fidèlement la réalité que les chiffres correspondants des recensements ultérieurs, encore que le nombre effectif des aides familiales ait sans doute diminué, depuis cette date, dans de notables proportions. (1)

29. Malgré l'incertitude des chiffres, il apparaît nettement que l'élément féminin l'emporte très largement parmi les aides familiaux: près de trois femmes pour un homme d'après le recensement de 1959. Le rapport serait moins écrasant, sans doute, si l'on comparait les prestations de travail et non

pas des nombres de personnes, car les aides masculins sont généralement occupés à plein temps et les aides féminins à temps partiel.

30. Le nombre moyen d'aides familiaux par exploitation, qui selon le recensement de 1959 était un peu inférieur à l'unité, et les proportions respectives d'aides masculins et d'aides féminins varient fortement suivant l'importance des entreprises.

Dans la catégorie des exploitations tenues par des agriculteurs ou des éleveurs professionnels, où l'on comptait en moyenne, en 1959, 105 aides familiaux pour 100 exploitants et, parmi les aides familiaux, 72% de femmes, ces deux proportions, calculées par classe de superficie, se dispersaient très fortement autour des chiffres moyens :

Superficie	Nombre d'aides familiaux pour 100 exploitations	Nombre de femmes pour 100 aides familiaux
moins de 3 ha	50,0	84,4
de 3 à 5 ha	83,3	80,4
de 5 à 10 ha	114,4	73,2
de 10 à 20 ha	142,2	67,8
de 20 à 30 ha	165,6	64,7
de 30 à 50 ha	176,1	62,5
de 50 à 100 ha	160,0	58,4
plus de 100 ha	93,0	44,3
Ensemble	105,5	72,4

Ainsi le nombre d'aides familiaux, qui était d'environ 50 pour 100 exploitations dans la classe de moins de 3 ha, s'élève progressivement avec la dimension des entreprises jusqu'à atteindre un maximum de 176 — soit près de deux aides familiaux par exploitation — dans la classe de 30 à 50 ha. Au delà, le nombre d'aides familiaux diminue de nouveau tandis qu'augmente celui des travailleurs salariés. Quant à la proportion des aides féminins par rapport à

(1) Rapport du professeur Hoyois sur l'emploi agricole en Belgique, rapport complémentaire, p. 17.

l'ensemble des aides familiaux, très forte dans les très petites exploitations (moins de 5 ha), elle s'abaisse progressivement lorsqu'on s'élève dans l'échelle des superficies, mais elle ne cesse d'être majoritaire qu'au delà de 100 ha. On peut synthétiser ces observations en disant qu'au-dessous de 3 ha une exploitation sur deux emploie un aide familial permanent, qui est généralement une femme; qu'à partir de 3 ha, l'emploi d'un aide familial féminin devient la règle; et que l'emploi d'un aide familial masculin, rare au-dessus de 10 ha, devient le cas d'une exploitation sur deux entre 10 et 30 ha, et de deux exploitations sur trois au-dessus de 30 ha.

L'emploi des aides familiaux est relativement moins répandu chez les horticulteurs professionnels, où la proportion des aides familiaux occupés en permanence est de l'ordre de deux pour trois exploitations, les femmes représentant, comme parmi les agriculteurs et les éleveurs professionnels, quelque 70 % du total. La grande masse des aides familiaux se concentre sur les exploitations de moins de 3 ha, qui forment 93 % du total, mais leur participation est relativement plus importante sur les exploitations dont la superficie est comprise entre 3 et 10 ha. A partir de 5 ha, la main-d'œuvre salariée l'emporte de plus en plus nettement cependant sur la main-d'œuvre auxiliaire familiale.

31. Sur l'emploi de main-d'œuvre auxiliaire familiale à titre non permanent sur les exploitations à emploi permanent, le recensement de 1959 ne fournit pas de données en nombre de personnes, mais en journées de travail. Et encore ne permet-il d'identifier que les journées effectuées sur les exploitations tenues par des agriculteurs ou des horti-

culteurs professionnels, qui constituent à vrai dire la très grande majorité des exploitations à emploi permanent. Le nombre de ces journées s'élevait à 3,2 millions, soit 18 environ par exploitation. Il représentait, sur la base d'une année de 300 jours, un peu plus de 10 000 hommes-année.

Cette prestation de travail a été fournie principalement par des femmes, accessoirement par des enfants ou des personnes âgées. Il est malheureusement impossible, d'après le recensement, de connaître le nombre de personnes différentes qui y ont concouru. Il est certain, toutefois, que ce nombre est plusieurs fois supérieur à l'équivalent des journées effectuées en années pleines de travail, la prestation moyenne de ces travailleurs familiaux occasionnels étant certainement très inférieure à l'équivalent d'une demi-année.

c) La main-d'œuvre salariée

32. Le recensement du 31 décembre 1959 a compté quelque 22 600 salariés permanents, dont 5 700 salariés familiaux et 16 900 salariés étrangers à la famille des exploitants. 17 600 étaient occupés sur des exploitations tenues par des agriculteurs ou éleveurs professionnels, 3 500 sur des exploitations tenues par des horticulteurs professionnels et 1 500 sur des exploitations relevant de non-professionnels travaillant pour la vente. Les autres sources dont on dispose : recensements annuels de 1960 et de 1961, enquête de l'O.S.C.E. et relevés de l'Office national de sécurité sociale, donnent cependant des résultats sensiblement différents.

TABLEAU n° 8
BELGIQUE : Salariés permanents, par sexe

	(en milliers)			
	Au 31-12-1959	Au 15-5-1960	Octobre 1960	Au 15-5-1961
Hommes	20,0	16,4	31	15,5
Femmes	2,7	1,5	5	1,4
Total	22,6	17,9	36	16,9

Sources : Voir tableau n° 4

On peut laisser de côté l'enquête de l'O.S.C.E. qui, outre qu'elle englobe les salariés de la pêche et des exploitations forestières, a saisi la main-d'œuvre salariée occupée lors d'une pointe saisonnière, et décompté, par conséquent, en plus de la main-d'œuvre permanente, un nombre probablement important de travailleurs temporaires. Quant aux chiffres des recensements annuels de 1960 et de

1961, le fait qu'ils soient notablement plus bas que ceux de 1959 tient sans doute aux mêmes raisons que celles qui ont été exposées à propos des aides familiaux. (1) Restent les relevés annuels de l'O.N.S.S., qui font état, eux aussi, d'effectifs sensiblement moins importants :

(1) Voir ci-dessus, point 28.

TABLEAU n° 9

BELGIQUE : Salariés permanents assujettis à l'O.N.S.S. (30 juin 1960)

(en milliers)

Secteur	Ouvriers	Employés	Total
Agriculture	11,6	0,1	11,7
<i>dont</i> hommes	11,1	0,1	11,2
femmes	0,4	0,0	0,4
Horticulture	4,9	0,2	5,1
<i>dont</i> hommes	4,5	0,1	4,6
femmes	0,4	0,1	0,5
Sylviculture, chasse	2,8	0,2	3,0
<i>dont</i> hommes	2,8	0,2	2,9
femmes	0,1	0,0	0,1

Source : Office national de sécurité sociale.

Ainsi, au 30 juin 1960, 16 800 salariés permanents seulement étaient inscrits à l'O.N.S.S., dont 11 700 au titre de l'agriculture et de l'élevage, et 5 100 au titre de l'horticulture. Le chiffre est donc inférieur d'environ 7 000 à celui du 31 décembre 1959, dont 4 500 pour les hommes et 2 500 pour les femmes. Deux raisons paraissent expliquer cet écart. D'une part, le recensement inclut parmi les salariés les travailleurs familiaux touchant un salaire, alors qu'ils ne sont pas généralement déclarés comme tels à la sécurité sociale. D'autre part, les deux sources ne se réfèrent pas à la même notion de « salarié permanent », le recensement comprenant dans cette catégorie les salariés qui ont été occupés en fait plus de la moitié de l'année sur une exploitation, alors que l'O.N.S.S. ne reprend que les salariés fixes, liés à leur employeur par un contrat d'une certaine durée, en principe une année. Ici encore, par conséquent, le chiffre de recensement de 1959 paraît mieux refléter la réalité économique.

33. Sur les 22 600 salariés permanents de l'agriculture et de l'horticulture, le recensement de 1959 a compté environ 19 900 hommes et 2 700 femmes seulement, soit respectivement 87 et 13 %. L'élément féminin occupe donc une très faible place dans la main-d'œuvre salariée agricole.

34. Le nombre des salariés permanents apparaît remarquablement faible par rapport à celui des exploitations. De fait, d'après le recensement de 1959, 14 200 exploitations seulement, soit sensiblement moins de 10 % du total, occupaient des salariés permanents et près de 10 000 n'en occupaient qu'un seul. Bien entendu, la situation à cet égard varie considérablement selon la classe de grandeur. Dans l'agriculture proprement dite, l'emploi de salariés permanents ne se rencontre pratiquement pas au-dessous de 10 ha et il est encore rare au-dessous de 30 ha ; il devient la règle au-dessus de cette

superficie mais, entre 50 et 100 ha, la grande majorité des exploitations n'occupent encore qu'un ou deux salariés permanents et ce n'est qu'au-dessus de 100 ha que le nombre moyen se situe autour de quatre. Une gradation semblable s'observe dans l'horticulture où, toutefois, le nombre des exploitations employant des salariés permanents est relativement beaucoup plus important : il y a déjà, en effet, 25 salariés pour 100 exploitations au-dessous de 3 ha, et 80 pour 100 exploitations de 3 à 5 ha ; deux salariés par exploitation sont la règle entre 5 et 10 ha, et le nombre moyen dépasse cinq au-dessus de 10 ha.

35. Ni le recensement de 1959, qui confond à cet égard salariés et non-salariés, ni aucune autre source ne renseignent de manière précise sur l'emploi de main-d'œuvre salariée non permanente. (1). D'après certaines estimations autorisées, la prestation de travail effectuée par la main-d'œuvre salariée non permanente, main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, n'aurait pas dépassé 4 000 hommes-année en 1960. Il est malheureusement impossible de tirer de ce chiffre la moindre expression de l'emploi salarié non permanent en nombre de personnes. Rappelons que, parmi ces travailleurs non permanents, ne figurent pas seulement des journaliers agricoles mais aussi des exploitants et des aides familiaux qui effectuent des journées de travail hors de l'entreprise familiale, et des travailleurs occasionnels n'appartenant pas à la population active agricole.

36. Parmi les salariés non permanents, il en est un assez grand nombre qui sont engagés pour la durée de certaines campagnes agricoles et qui sont des travailleurs saisonniers à proprement parler. On dispose à leur sujet d'une statistique de placement établie par l'organisme placeur, c'est-à-dire l'Office

(1) Voir ci-dessus, point 31.

national de l'emploi. En 1960, le nombre des placements ainsi effectués s'est élevé à 8 900, dont 4 500 pour le binage et 4 100 pour l'arrachage des betteraves. Il s'agissait pour la plupart des mêmes travailleurs.

37. Si la main-d'œuvre salariée occupée en permanence dans l'agriculture est peu nombreuse, le niveau du chômage parmi les salariés de cette branche est, en revanche, relativement élevé. En 1960, l'Office national de l'emploi a indemnisé, en moyenne annuelle, 7 600 salariés agricoles, dont plus de 6 500 au titre du chômage complet, plus de 1 000 au titre du chômage partiel et accidentel. Le chômage complet est en partie imputable au fait qu'une forte proportion des journaliers agricoles n'ont d'emploi assuré que pendant certaines périodes de l'année. De fait, les fluctuations saisonnières du chômage complet dans l'agriculture sont prononcées.

TABLEAU n° 10

BELGIQUE : Chômage complet des salariés agricoles (1960), par mois

(en milliers)

janvier	9,7	mai	4,6	septembre	4,3
février	9,3	juin	6,1	octobre	3,6
mars	8,3	juillet	5,9	novembre	6,2
avril	7,4	août	5,0	décembre	7,9
moyenne annuelle . 6,5					

Source : Office national de l'emploi.

Ainsi des milliers de travailleurs qui sont habituellement en chômage durant la morte-saison trouvent à s'employer durant les périodes de pointe. Cependant même en septembre-octobre, le niveau du chômage reste appréciable. Il subsiste en effet, dans les campagnes, un chômage quasi permanent qui frappe surtout la main-d'œuvre âgée. Sous sa double forme, permanente et saisonnière, le phénomène est surtout marqué dans les provinces flamandes, et notamment, en Flandre occidentale.

2. ALLEMAGNE (R.F.)

A. Situation d'ensemble

38. En république fédérale d'Allemagne, l'emploi agricole se caractérise :

- par la place déjà restreinte qu'il occupe dans l'emploi total: 14,2% d'après l'enquête de l'O.S.C.E. ;
- par la forte prédominance de la main-d'œuvre familiale: 85% d'après les résultats de cette même enquête ;
- par un taux de participation féminine exceptionnellement fort, puisque, selon la même source, il dépasse nettement 50% ;
- enfin, par le nombre très élevé de personnes qui, sans faire partie de la population active agricole, exercent dans l'agriculture une activité accessoire.

39. L'existence de cette importante catégorie d'agriculteurs non professionnels et le fait que le recensement agricole de mai 1960 ne permet pas, comme le recensement belge de 1959, de la distinguer de manière nette de celle des agriculteurs professionnels pose le problème de l'identification de l'emploi agricole en Allemagne dans des termes particulièrement délicats. De fait, les résultats de ce recensement, qui prend pour base les exploitations sans recueillir de renseignements sur le caractère principal ou accessoire de l'activité qui y est exercée, sont difficiles à concilier avec ceux des enquêtes par sondage (micro-recensements), et notamment de l'enquête d'octobre 1960 qui a coïncidé avec celle de l'O.S.C.E. Le fait que cette enquête ait dénombré, en octobre 1960, à peu près autant de travailleurs occupés dans l'ensemble du secteur primaire que le recensement de mai de travailleurs pleinement occupés dans l'agriculture et l'horticulture, soit respectivement 3 464 000 et 3 490 000, pourrait donner à penser que les deux sources concordent parfaitement. En fait, c'est loin d'être le cas quand on décompose ces chiffres globaux suivant le sexe et la situation dans la profession. La nécessité s'impose donc de procéder à une confrontation méthodologique de ces sources fondamentales.

40. Le recensement de mai 1960 ⁽¹⁾ a dénombré, sur le territoire fédéral, à l'exclusion de Brême, Hambourg et Berlin, quelque 1 610 000 exploitations agricoles de plus de 0,5 ha, dont près de 1 545 000 exploitations agricoles proprement dites et près de 66 000 exploitations horticoles. Sur ces exploitations étaient occupés à plein temps environ 963 000 exploitants, 2 211 000 aides familiaux et 316 000 salariés, soit au total 3 490 000 personnes, dont 3 350 000 dans l'agriculture proprement dite et 140 000 dans l'horticulture.

⁽¹⁾ Les chiffres du recensement qui sont reproduits ci-après résultent d'un premier dépouillement par échantillon et doivent donc être considérés comme provisoires.

TABLEAU n° 11

ALLEMAGNE (R.F.): *Emploi permanent* ⁽¹⁾ *dans l'agriculture et l'horticulture (mai 1960)*

(en milliers)

Catégorie	Agriculture	Horticulture	Total
Main-d'œuvre familiale	3 073,4	100,4	3 173,8
Main-d'œuvre salariée	276,2	39,6	315,8
Total	3 349,6	139,9	3 489,6

Source : Recensement de l'agriculture de mai 1960.

⁽¹⁾ A temps complet.

De son côté, l'enquête par sondage d'octobre 1960 a compté comme effectivement occupés dans l'ensemble du secteur primaire (agriculture, horticulture, forêts, chasse et pêche) 3 464 000 travailleurs, dont 1 165 000 exploitants, 1 779 000 aides familiaux et 520 000 salariés.

TABLEAU n° 12

ALLEMAGNE (R.F.): *Emploi agricole permanent par situation dans la profession*

(en milliers)

Catégorie	Mai 1960 ^(a)	Octobre 1960 ^(b)
Chefs d'exploitation	963	1 165
Aides familiaux	2 211	1 779
Salariés	316	520
Total	3 490	3 464

Sources: (a) Recensement de l'agriculture de mai 1960: agriculture et horticulture seulement; (b) Enquête sur les forces de travail effectuée à la demande de l'Office statistique des Communautés européennes: agriculture, horticulture, forêts, chasse et pêche.

L'enquête d'octobre 1960 a donc compté 200 000 exploitants et salariés de plus que le recensement et plus de 400 000 aides familiaux de moins. Ces divergences, qui sont importantes, s'expliquent par les raisons suivantes:

1) Le recensement de l'agriculture de mai 1960 n'a rangé dans la main-d'œuvre permanente non salariée que les travailleurs occupés *exclusivement* et à plein temps sur l'exploitation familiale, alors que l'enquête de l'O.S.C.E. d'octobre 1960 y a compris les travailleurs occupés dans l'agriculture à *titre principal* et pas seulement exclusif. La définition de l'enquête est donc, à cet égard, plus large que celle du recensement et il est normal qu'elle

ait relevé sensiblement plus d'exploitants permanents, la différence d'environ 200 000 entre les deux sources indiquant seulement l'existence d'une catégorie assez nombreuse de chefs d'exploitation qui, tout en exerçant cette activité à titre de profession principale, n'y consacrent pas néanmoins la totalité de leur temps. Il est probable, également, qu'ont été comptées comme chefs d'exploitation dans l'enquête un certain nombre de femmes qui, sans en être titulaires, en assumaient en fait la conduite ⁽¹⁾ et que le recensement agricole a rangées parmi les aides familiales. La manière différente dont les deux sources ont pu parfois traiter cette catégorie particulière de main-d'œuvre familiale féminine est loin toutefois de suffire à expliquer l'écart considérable entre les chiffres du recensement et ceux de l'enquête, relatifs aux auxiliaires féminins.

2) Les deux sources divergent aussi très fortement quant aux critères d'identification de la main-d'œuvre auxiliaire familiale. Le recensement ne distinguant pas le travail domestique du travail effectué sur l'exploitation, il s'ensuit notamment qu'il surestime fortement le nombre des aides familiaux féminins par rapport à l'enquête qui ne reprend que les femmes ayant, au cours de la semaine de référence, travaillé plus de quinze heures sur les exploitations; d'où l'écart considérable entre l'expression de la main-d'œuvre auxiliaire féminine dans le recensement: 1 817 000, et dans l'enquête: 1 394 000. Cette cause de divergence ne joue évidemment pas en ce qui concerne la main-d'œuvre auxiliaire masculine. Aussi les chiffres qui s'y rapportent concordent-ils dans les deux relevés: 394 000 d'après le recensement et 385 000 d'après l'enquête.

3) La divergence méthodologique entre les deux sources n'est pas moins grande en ce qui concerne l'identification de l'emploi salarié. D'une part, le fait que l'enquête couvre l'ensemble du secteur

⁽¹⁾ Voir ci-dessous, point 47.

primaire et non pas seulement l'agriculture et l'horticulture est ici assez gros de conséquences, car les salariés sont très nombreux, sinon dans la pêche du moins dans les forêts. D'autre part, alors que l'enquête a compté les salariés occupés au cours d'une certaine semaine d'octobre 1960, le recensement de mai n'a rangé dans la main-d'œuvre permanente que les salariés fixes, c'est-à-dire ceux qui étaient occupés à temps complet chez un même employeur en vertu d'un contrat les liant à cet employeur pour une certaine durée. (1)

4) Enfin, l'intervalle de près de six mois entre les deux dates de référence n'est pas non plus sans conséquences : non seulement parce que les niveaux saisonniers d'emploi, auxquels les deux mois de mai et d'octobre correspondent, ne sont pas identiques, ce qui oblige, surtout dans la comparaison des données relatives à l'emploi salarié, à prendre ce facteur saisonnier en considération, mais encore parce que la tendance au recul de l'emploi agricole a été si forte au cours des dernières années que la

situation des effectifs a pu se modifier d'une manière appréciable entre les deux dates.

41. Telles sont les raisons principales des divergences notables qui apparaissent entre les résultats de l'enquête par sondage de l'O.S.C.E. et ceux du recensement agricole, pour autant du moins que ceux-ci se réfèrent à la main-d'œuvre occupée à plein-temps sur les exploitations recensées. Le recensement de mai 1960, en effet, a dénombré en outre un grand nombre de travailleurs ayant sur ces exploitations une activité à temps partiel, principale ou accessoire. Quelques centaines de milliers d'entre eux se retrouvent dans l'enquête d'octobre 1960, dans la mesure où, à cette date, ils consacraient à l'agriculture la totalité ou au moins la majeure partie de leur temps. Il s'agit essentiellement d'exploitants ayant une activité salariée hors de l'exploitation, et éventuellement hors de l'agriculture, et de salariés non liés par contrat à un employeur déterminé. Ceux-ci étaient en fait beaucoup moins nombreux qu'il peut paraître à première vue, la grande majorité d'entre eux ayant été comptés deux fois ou même davantage.

TABLEAU n° 13

ALLEMAGNE (R.F.) : *Emploi non permanent (1) dans l'agriculture et l'horticulture (mai 1960)*

(en milliers)

Catégorie	Agriculture	Horticulture	Total
Main-d'œuvre familiale	1 218,0	45,8	1 263,8
Main-d'œuvre salariée	437,0	26,2	463,2
Total	1 655,0	72,1	1 727,0

Source : Recensement de l'agriculture de mai 1960.

(1) Main-d'œuvre familiale à temps partiel et main-d'œuvre salariée non fixe.

42. Les explications qui viennent d'être données des écarts considérables entre les résultats du recensement agricole de mai et de l'enquête par sondage d'octobre 1960 ne permettent pas pour autant de considérer comme résolu le problème de l'identification de la population active occupée dans l'agriculture, puisque le recensement ne fait appel ni à la notion de profession principale ni à celle d'occupation permanente au sens du recensement belge de 1959 mais seulement à celle d'emploi à temps complet et à temps partiel, et que l'enquête d'octobre, d'autre part, a bien saisi la main-d'œuvre occupée à titre exclusif ou principal dans l'agriculture, mais à un moment précis de l'année qui n'est sans doute pas représentatif de la

situation moyenne. Il s'agit, en d'autres termes, de tirer des données plus ou moins explicites sur la main-d'œuvre totale utilisée dans l'agriculture lors du recensement et, en s'aidant d'un état ultérieur et momentané de l'emploi de cette main-d'œuvre à titre principal, de parvenir à une image de l'état habituel, ou plutôt moyen, de cet emploi.

Distinguer l'emploi habituel et principal de l'emploi habituel, mais accessoire, et de l'emploi purement occasionnel reste donc une tâche assez malaisée. Du moins le premier fait-il l'objet d'une estimation annuelle par l'Office fédéral de statistique et c'est là une base sur laquelle on peut prendre appui. Le recensement fournit lui-même, du reste, des indications susceptibles d'aider à tracer les lignes de

(1) Voir ci-dessous, point 54.

démarcation nécessaires. Il range en effet la main-d'œuvre de l'agriculture suivant trois degrés d'emploi : à temps complet, à temps partiel régulier et à temps partiel irrégulier, et cette classification se combine avec une répartition des exploitations par classe de grandeur, dont on peut tirer certaines déductions quant au caractère principal ou accessoire de l'activité de la main-d'œuvre qu'elles occupent. Le problème se pose à vrai dire en des termes différents selon qu'il s'agit des exploitants, des aides familiaux ou des salariés. C'est la raison pour laquelle on a jugé préférable de l'aborder en examinant chacune de ces trois catégories de travailleurs.

43. La manière dont se présentent les résultats du recensement agricole de 1960 ne permet pas non plus de déterminer le volume moyen d'emploi par

classe de superficie. Une enquête effectuée en 1957-1958 par le ministère fédéral de l'agriculture et certaines évaluations faites à l'occasion de l'élaboration du « rapport vert » permettent cependant de s'en faire une idée. Les résultats globaux de ces travaux montrent avec une très grande netteté que le volume de main-d'œuvre occupée par unité de surface — exprimé en années pleines de travail — diminue au fur et à mesure que la superficie moyenne des exploitations s'élève, les possibilités de rationalisation étant liées, dans une importante mesure, à la dimension des entreprises. Les chiffres cités ne signifient cependant pas que la productivité du travail varie, selon la dimension des exploitations, dans des proportions aussi fortes que le nombre moyen de personnes occupées, car les petites entreprises se consacrent ordinairement à des spéculations plus intensives.

TABLEAU n° 14

ALLEMAGNE (R.F.) : Main-d'œuvre occupée par unité de superficie selon la dimension des exploitations (1957/1958 et 1959/1960)

(en milliers)

1957/1958 (a)		1959/1960 (b)		
Superficie	Nombre de personnes par 100 ha (1)	Superficie	Nombre de personnes par 100 ha (1)	
			I (2)	II (2)
de 0,5 à 2 ha	54,3			
de 2 à 5 ha	35,3			
de 5 à 10 ha	25,8	moins de 20 ha	20,2	20,6
de 10 à 20 ha	17,0			
de 20 à 50 ha	11,6	de 20 à 50 ha	11,3	13,0
plus de 50 ha	11,4	plus de 50 ha	10,4	12,2
Moyenne	20,5			

Sources : (a) Enquête du ministère fédéral de l'agriculture ; (b) Enquête préparatoire au « rapport vert ».

(1) En années pleines de travail.

(2) I = Allemagne du Nord ; II = Allemagne du Sud.

B. La main-d'œuvre non salariée

44. D'après le recensement de mai 1960, la main-d'œuvre non salariée (ou familiale) de l'agriculture et de l'horticulture comptait 3 174 000 personnes occupées à temps complet, dont 963 000 chefs d'exploitation et 2 211 000 aides familiaux et 1 264 000 personnes occupées à temps partiel, dont 618 000 chefs d'exploitation et 646 000 aides familiaux. Au regard, l'enquête de l'O.S.C.E. d'octobre 1960 a donné une main-d'œuvre familiale occupée de 2 944 000 personnes seulement dans l'ensemble du secteur primaire, dont 1 165 000 exploitants et 1 779 000 aides familiaux. Enfin, en moyenne pour l'année 1960, l'Office fédéral de statistique a

estimé la population active de statut non salarié occupée dans le secteur primaire à des chiffres assez voisins : 3 070 000, dont 1 175 000 exploitants et 1 895 000 aides familiaux.

Il s'agit de confronter ces trois séries de données pour ce qui est des exploitants, d'une part, et des aides familiaux, d'autre part.

a) Les chefs d'exploitation

45. Entre le recensement de mai 1960, qui a dénombré 1 581 000 chefs d'exploitation, et l'estimation

de l'Office fédéral de statistique pour l'ensemble de l'année, soit 1 175 000, apparaît un écart considérable, qui tient à l'inclusion dans le recensement agricole d'au moins 400 000 exploitants n'exerçant

à ce titre qu'une activité accessoire, qu'il s'agisse de salariés agricoles ayant une exploitation d'appoint ou de travailleurs ayant leur activité principale hors de l'agriculture.

TABLEAU n° 15
ALLEMAGNE (R.F.): Chefs d'exploitation, par sexe (1960)

		(en milliers)		
Chefs d'exploitation		Mai 1960 (a)	1960 (b)	Octobre 1960 (c)
Occupés à plein temps		962,5		
<i>dont</i> hommes		802,8		
femmes		159,6		
Régulièrement occupés à temps partiel		381,1		
<i>dont</i> hommes		350,2		
femmes		30,9		
Irrégulièrement occupés		237,3		
<i>dont</i> hommes		229,1		
femmes		8,2		
Total		1 580,8	1 175	1 165
<i>dont</i> hommes		1 382,1	920	889
femmes		198,7	255	276

Sources: (a) Recensement de l'agriculture; (b) Estimation de l'Office fédéral de statistique; (c) Enquête de l'O.S.C.F.

Sur les 1 581 000 chefs d'exploitation dénombrés en mai 1960 dans l'agriculture et l'horticulture, 962 000 seulement en effet, dont 809 000 hommes et 153 000 femmes, étaient occupés à plein temps sur leurs exploitations et relevaient donc à coup sûr de la population active à titre d'exploitants. La grande majorité des autres, soit 60 % au moins sans doute des exploitants régulièrement occupés à temps partiel, au nombre de 381 000, et la quasi-totalité des exploitants irrégulièrement occupés, au nombre

de 237 000, n'avaient, au contraire, en cette qualité, qu'une activité accessoire. La prise en considération de la dimension des exploitations est néanmoins nécessaire pour mieux préciser la ligne de démarcation entre l'activité exercée à titre principal et à titre accessoire.

46. C'est en effet dans les catégories inférieures de surface que se rencontrent la majorité des exploitants qui n'étaient pas occupés à plein temps:

TABLEAU n° 16
ALLEMAGNE (R.F.): Chefs d'exploitation selon le degré d'emploi et la dimension des exploitations (mai 1960)

		(en milliers)			
Superficie	Occupés à plein temps	Régulièrement occupés à temps partiel	Irrégulièrement occupés	Total	
de 0,5 à 2 ha	118,6	176,7	148,4	443,6	
de 2 à 5 ha	179,9	136,7	62,8	379,4	
de 5 à 10 ha	270,4	49,8	19,2	339,4	
de 10 à 20 ha	264,6	14,1	4,9	283,5	
de 20 à 50 ha	115,0	3,5	1,4	119,9	
plus de 50 ha	13,9	0,4	0,7	15,0	
Total	962,5	381,1	237,3	1 580,0	

Source: Recensement de l'agriculture de mai 1960.

Ainsi, sur les 444 000 titulaires d'exploitations de 0,5 à 2 ha, 325 000, soit près des trois quarts étaient occupés à temps partiel, dont 148 000 irrégulièrement, et sur les 379 000 titulaires d'exploitations de 2 à 5 ha, près de 200 000, soit plus de la moitié n'étaient pas non plus pleinement occupés. Les chiffres ci-dessus montrent encore que plus de 80 % des exploitants régulièrement occupés à temps partiel (313 000) se rencontraient à l'intérieur de ces deux classes inférieures de grandeur, et près de 90 % des exploitants irrégulièrement occupés (211 000).

C'est très évidemment parmi les très nombreux exploitants non occupés à plein temps sur les exploitations de moins de 5 ha que se trouvent la quasi-totalité de ceux dont les enquêtes de main-d'œuvre démontrent qu'ils ne sont exploitants agricoles qu'à titre accessoire, et non principal.

47. Le tableau n° 15 montre que les chefs d'exploitation sont, dans leur grande majorité, des hommes. Toutefois, l'enquête de main-d'œuvre de l'O.S.C.E. fait apparaître non seulement une proportion beaucoup plus élevée de chefs d'exploitation féminins (23,6 au lieu de 12,6%) mais aussi un nombre absolu nettement plus fort: 276 000 au lieu de 199 000. Cet écart important paraît s'expliquer de la manière suivante: le recensement de mai 1960 a saisi une situation de droit, c'est-à-dire identifié les titulaires des exploitations, alors que l'enquête de main-d'œuvre de l'O.S.C.E. a saisi la situation de fait, c'est-à-dire identifié les travailleurs placés effectivement à la tête de l'exploitation au moment où elle a été faite. Or les chefs d'exploitation n'ayant pas, comme tels, leur activité principale sont souvent remplacés par leurs femmes en cette qualité.

Quoiqu'il en soit, la proportion des femmes placées en fait à la tête des exploitations est nettement plus élevée en Allemagne que dans les autres pays, partie sans doute parce que ce phénomène de substitution est relativement fréquent, partie parce que, pour des raisons tenant aux pertes de guerre, le nombre de femmes titulaires d'exploitations agricoles est lui-même particulièrement élevé.

Le recensement de mai 1960 montre par ailleurs que les femmes tiennent surtout des exploitations de petite dimension: leur proportion par rapport à l'ensemble des titulaires d'exploitations, qui est de 20 % au-dessous de 2 ha, s'abaisse graduellement au fur et à mesure qu'on s'élève dans la hiérarchie des superficies. Elle est de 6% seulement de 10 à 20 ha et de 5 % au-dessus.

48. Le recensement de mai 1960 a recueilli aussi des renseignements sur l'âge des exploitants agricoles. Il apparaît relativement élevé puisque 15 % d'entre eux avaient plus de 65 ans, 58 % entre 45 et 65 ans, et 27 % seulement moins de 45 ans. La structure par âge était à peu près la même s'agissant des exploitants occupés à plein temps ou à temps partiel. En revanche, l'âge moyen des femmes était sensiblement plus élevé que celui des hommes.

b) Les aides familiaux

49. Un très gros écart, de près d'un million d'unités, apparaît également entre l'effectif des aides familiaux dénombrés lors du recensement de l'agriculture de mai 1960: 2 857 000 et l'estimation de l'Office fédéral de statistique pour l'ensemble de l'année 1960: 1 895 000.

TABLEAU n° 17
ALLEMAGNE (R.F.): Aides familiaux, par sexe (1960)

(en milliers)

Aides familiaux	Mai 1960	1960	Octobre 1960
Occupés à plein temps	2 211,4		
<i>dont</i> hommes	393,9		
femmes	1 817,5		
Régulièrement occupés à temps partiel	466,6		
<i>dont</i> hommes	198,8		
femmes	267,8		
Irrégulièrement occupés	178,8		
<i>dont</i> hommes	123,5		
femmes	53,3		
Total	2 856,8	1 895	1 779
<i>dont</i> hommes	716,2	400	385
femmes	2 140,6	1 495	1 394

Sources: Voir tableau n° 15.

De fait, une différence méthodologique fondamentale rend les deux séries de données difficilement comparables, au moins à première vue. Le recensement de mai a en effet confondu les travaux domestiques et ceux de l'exploitation dans l'identification de l'activité des aides familiaux, alors que les enquêtes sur lesquelles s'appuie l'estimation de l'Office fédéral de statistique, et notamment celle d'octobre 1960, ne reprennent parmi les aides familiaux que ceux qui ont accompli un minimum de quinze heures de travail sur les exploitations au cours de la semaine de référence. Cette différence de critères a nécessairement de grosses incidences sur l'identification de la main-d'œuvre auxiliaire féminine.

50. Il ressort en effet des chiffres qui figurent au tableau n° 17 que la main-d'œuvre auxiliaire féminine telle qu'elle était estimée par l'Office fédéral de statistique: 1 495 000, était largement inférieure non seulement au nombre total d'aides familiales comptées par le recensement de 1960 (2 141 000) mais même à celui des aides familiales occupées à plein temps (1 817 000). L'écart reste encore considérable si l'on ajoute à l'estimation de l'Office fédéral de statistique les femmes que les enquêtes rangent parmi les chefs d'exploitation de fait, alors que le recensement les a considérées comme aides familiales, et dont le nombre est probablement de 60 à 70 000. (1)

Etant donné la confusion faite par le recensement entre le travail agricole et le travail domestique, il n'est guère possible de s'aider des indications qu'il donne sur le degré d'activité des aides familiales pour tracer de manière précise la ligne de démarcation entre celles qu'il convient de classer dans la population active agricole, et qui seraient au nombre d'environ 1 550 000, et celles dont la prestation de travail agricole est trop faible pour qu'on puisse les y ranger, et qui seraient environ 600 000. Il paraît logique de verser dans cette catégorie les aides familiales irrégulièrement occupées (55 000) et la plus grosse part de celles qui n'étaient que régulièrement occupées à temps partiel (268 000). Et il paraît aussi normal de rechercher la plupart des autres parmi les aides familiales pleinement occupées sur les exploitations de moins de 5 ha, dont le nombre total (770 000) paraît largement excessif par rapport au nombre des exploitations relevant de cette classe de grandeur (823 000). Il convient de ne pas oublier cependant que 490 000 exploitations de cette catégorie avaient pour titulaires des hommes qui ne s'y consacraient pas à plein temps, de sorte que la main-d'œuvre auxiliaire féminine avait peut-être une activité relativement importante sur ces exploitations en dépit de leur petite dimension. Il

(1) Voir ci-dessus, point 47.

est impossible, avec les éléments statistiques dont on dispose d'aller plus loin dans la voie de la précision. En toute hypothèse, le rôle des aides familiaux féminins est relativement important dans l'agriculture allemande puisque, sans tenir compte des femmes dont la contribution au travail de l'exploitation serait inférieure au minimum nécessaire pour les compter comme actives, on y dénombre en moyenne une auxiliaire familiale par exploitation.

51. Le problème ne se pose pas dans les mêmes termes pour la main-d'œuvre auxiliaire masculine. La comparaison entre les résultats du recensement de mai 1960 et les données tirées des enquêtes par sondage paraît montrer que seuls les aides masculins occupés à plein temps en mai 1960 faisaient effectivement partie, à ce titre, de la population active. Leur nombre, 394 000, correspond à peu près exactement en effet au nombre moyen estimé par l'Office fédéral de statistique des auxiliaires masculins occupés dans le secteur primaire en 1960, soit 400 000. La quasi-totalité des autres ne semblaient exercer en cette qualité qu'une activité secondaire.

A la différence des aides féminines qui n'étaient pas beaucoup moins nombreuses sur les petites exploitations que sur les moyennes et les grandes, les aides masculins occupés à plein temps, dont le nombre moyen s'établissait à un pour quatre exploitations, étaient rares sur les exploitations de moins de 5 ha et n'étaient relativement fréquents qu'entre 10 et 50 ha :

Superficie	Nombre d'aides familiaux pour 100 exploitations	
	hommes	femmes
de 0,5 à 2 ha	2,7	79,9
de 2 à 5 ha	10,3	109,6
de 5 à 10 ha	33,2	128,8
de 10 à 20 ha	53,9	145,2
de 20 à 50 ha	62,0	149,9
plus de 50 ha	44,7	126,0
Ensemble	24,9	115,0

En revanche, les aides masculins occupés à temps partiel se rencontrent surtout sur les exploitations de petite dimension: 195 000 sur 322 000, soit environ 60 % se localisaient sur les exploitations de moins de 5 ha, et on rencontrait un nombre très faible sur les exploitations de plus de 20 ha.

52. Le recensement agricole de 1960 montre que l'agriculture allemande dispose d'une large main-d'œuvre auxiliaire familiale, puisque la moyenne se situe à près de deux aidants par exploitation(1,8). Il montre aussi que cette main-d'œuvre auxiliaire

est constituée pour les trois quarts de femmes. Mais le recensement lui-même et plus encore les enquêtes de main-d'œuvre montrent que les exploitations n'utilisent en fait qu'une faible partie de ce potentiel, surtout sur les exploitations de petite dimension. Il semble, en se fondant sur un calcul qui évalue à 2,5 millions, en hommes-année, la prestation globale de travail dans l'agriculture allemande en 1960 ⁽¹⁾, qu'il n'en revenait guère plus de 1,1 million à la main-d'œuvre auxiliaire familiale. Cela signifie que, pris dans son ensemble, le potentiel de travail représenté par les aides familiaux recensés en mai 1960 n'était utilisé par l'agriculture qu'à environ 40%. Si l'on déduit de ce chiffre de 1,1 million d'années pleines de travail l'effectif entier des aides masculins occupés à plein temps, soit 0,4 million, et si l'on considère qu'un certain nombre d'aides féminines exercent en fait les fonctions de chef d'exploitation et sont souvent, à ce titre, occupées à temps complet, ⁽²⁾ le degré d'emploi de la grande masse de la main-d'œuvre auxiliaire familiale — soit 2,4 millions de personnes, dont plus de 2 millions de femmes — ne dépasse probablement pas, en moyenne, 25%.

C. La main-d'œuvre salariée

53. Les chiffres du recensement de mai 1960 indiquent qu'à cette date les exploitations agricoles occupaient en tout quelque 316 000 salariés permanents, et 463 000 salariés non permanents. En octobre de la même année, l'enquête de l'O.S.C.E. n'a compté comme occupés, dans l'ensemble du secteur primaire, que 521 000 salariés, tandis que l'estimation de l'Office fédéral de statistique pour l'année entière s'établissait à 545 000. Outre ces chiffres, déjà difficiles à concilier, on dispose d'une estimation effectuée en 1957-1958 par le ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts, et selon laquelle l'effectif des salariés permanents occupés dans l'agriculture aurait été, à cette date, de 500 000 et celui des salariés non permanents, en moyenne annuelle, de 540 000. Enfin, les fichiers du ministère du travail et de l'ordre social faisaient état, à la date du 30 septembre 1960, de 626 500 salariés occupés dans l'ensemble du secteur primaire, dont 517 000 dans l'agriculture et l'horticulture seules.

TABLEAU n° 18

ALLEMAGNE (R.F.): Salariés permanents, par sexe

(en milliers)

	1957-1958 (a)	Mai 1960 (b)	Moyenne 1960 (c)	30-9-1960 (d)	Octobre 1960 (e)
Hommes	323	218,5	350	349,4	334
Femmes	177	97,3	195	167,4	168
Total	500	315,8	545	517,1	521

Sources: (a) Estimation du ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts: agriculture et horticulture seulement; (b) Recensement de l'agriculture; même champ; (c) Estimation de l'Office fédéral de statistique: agriculture, horticulture, chasse, pêche; (d) Fichiers du ministère du travail et de l'ordre social: agriculture et horticulture seulement; (e) Enquête de l'O.S.C.E.: agriculture, horticulture, chasse, pêche.

54. Etant donné la rapidité avec laquelle les effectifs salariés ont diminué au cours des dernières années dans le secteur agricole, l'estimation pour 1957-1958 est évidemment largement dépassée. Les services de main-d'œuvre, d'autre part, rencontrent des difficultés importantes dans la tenue à jour de leurs fichiers, en sorte que les chiffres qui en sont tirés sont, de l'avis général, sensiblement supérieurs à la réalité. Restent donc en présence les données du recensement de mai 1960 et celles qui dérivent des enquêtes de main-d'œuvre, notamment de celle d'octobre 1960.

La très importante différence constatée entre ces deux séries de données à peu près contemporaines s'explique par deux raisons. D'une part, les résultats des enquêtes de main-d'œuvre englobent tout le secteur primaire et non pas seulement l'agriculture et l'horticulture, et la différence des champs a ici de grosses incidences, puisque les effectifs salariés des forêts, de la chasse et de la pêche s'élèvent encore, ensemble, à une centaine de milliers. ⁽³⁾ D'autre part, les enquêtes par sondage de l'Office fédéral de statistique saisissent toute la main-d'œuvre salariée occupée, y compris les journaliers,

⁽¹⁾ Rapport du professeur Priebe sur l'emploi agricole en Allemagne, tableau n° 1, p. 8.

⁽²⁾ Voir ci-dessus, points 47 et 50.

⁽³⁾ 109 400 au 30 septembre 1960, d'après les fichiers du ministère du travail et de l'ordre social, dont 98 462 dans les forêts et la chasse, et 10 938 dans la pêche.

et non pas seulement les salariés fixes des exploitations. L'estimation annuelle des effectifs occupés par l'Office fédéral de statistique comprend donc, en plus des salariés permanents identifiés séparément par le recensement agricole, une évaluation en hommes-année de la prestation de travail des salariés non permanents, dont le recensement donne, sous les réserves que l'on verra, le nombre global en personnes.

55. Quelque 316 000 salariés fixes ont donc été recensés, en mai 1960, dans les exploitations agricoles et horticoles, dont 276 000 dans l'agriculture proprement dite et près de 40 000 dans l'horticulture. L'emploi de salariés permanents est presque uniquement le fait des entreprises de grande dimension, puisque 213 000 d'entre eux, soit plus des deux tiers, étaient occupés sur des exploitations de 20 ha et plus; 46 000 autres l'étaient sur des exploitations de 10 à 20 ha. Si l'on déduit encore du total les salariés des exploitations horticoles, on voit qu'il ne demeure plus qu'un nombre très réduit, 20 000 environ, de salariés attachés à des exploitations proprement agricoles de moins de 10 ha.

Ainsi le nombre des salariés permanents par exploitation, qui s'établissait en moyenne à un pour cinq, était insignifiant sur les exploitations de moins de 10 ha et nettement inférieur encore à la moyenne entre 10 et 20 ha. Il passait brusquement à près de un dans la catégorie de 20 à 50 ha, et à près de sept au-dessus de 50 ha :

Superficie	Nombre de salariés permanents pour 100 exploitations		
	hommes	femmes	total
de 0,5 à 2 ha	2,3	1,8	4,1
de 2 à 5 ha	2,6	1,9	4,5
de 5 à 10 ha	3,8	2,4	6,3
de 10 à 20 ha	10,3	5,9	16,2
de 20 à 50 ha	65,8	26,2	92,0
plus de 50 ha	513,3	171,3	685,3
Ensemble	13,8	6,2	20,0

56. Sur les quelque 316 000 salariés permanents dénombrés en mai 1960, on comptait 69 % d'hommes et 31 % de femmes. La proportion des femmes était donc assez élevée comparée à celle des autres pays. Les chiffres montrent, par ailleurs, que le nombre de salariés féminins était relativement plus important sur les petites exploitations que sur les grandes.

57. Le recensement de 1960 ne fournit pas, au moins jusqu'à nouvel ordre, d'autres renseignements sur les travailleurs permanents, et c'est à l'estimation faite en 1957-1958 par le ministère fédéral

de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts qu'il faut remonter pour avoir des indications sur la nature des fonctions qu'ils exercent; 73,8 % des hommes et 87,1 % des femmes étaient des ouvriers agricoles ordinaires, valets et servantes de ferme, 12,6 % des hommes et 8,1 % des femmes, des ouvriers horticoles (jardiniers). La main-d'œuvre masculine se composait encore pour 7,5 % d'ouvriers agricoles qualifiés, pour 2,8 % de vachers, et pour 3,3 % d'employés. Le reste de la main-d'œuvre féminine était formé d'employées.

La même source indique encore que, dans sa grande majorité, les deux tiers environ, la main-d'œuvre salariée permanente était logée et nourrie dans les exploitations.

58. Outre une main-d'œuvre permanente de 316 000 personnes, le recensement agricole de mai 1960 fait état d'une main-d'œuvre non permanente occupée de 463 000 personnes, dont les trois quarts de femmes. Mais il s'agit là d'un état momentané de l'emploi de la main-d'œuvre temporaire, et l'enquête effectuée en 1957-1958 par le ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts montre que ses fluctuations saisonnières sont considérables, le niveau de mai étant un peu supérieur au niveau moyen de l'année mais très inférieur au niveau de pointe atteint en septembre :

(en milliers)

Main-d'œuvre non permanente occupée, par mois (1957-1958)

juillet	695	janvier	199
août	784	février	191
septembre	1 007	mars	235
octobre	921	avril	406
novembre	446	mai	605
décembre	240	juin	745
	moyenne	540	

Ces chiffres appellent un certain nombre d'observations.

1) La main-d'œuvre non permanente se compose d'éléments différents parmi lesquels les journaliers agricoles professionnels ne constituent sans doute qu'une petite minorité. On y trouve aussi nombre de petits exploitants, voire d'aides familiaux de ces exploitants, qui ont une activité complémentaire comme salariés sur d'autres exploitations. On y trouve aussi, en grand nombre, pendant la période des récoltes (juin-octobre), des travailleurs purement occasionnels qui ne font pas partie de la population active agricole et dont la prestation de travail se réduit à quelques semaines par an (rentiers, ménagères, étudiants, travailleurs ayant leur activité principale dans d'autres branches d'activité).

2) La main-d'œuvre non permanente ne comporte pas autant de travailleurs différents que les chiffres semblent l'indiquer, car il en est beaucoup qui effectuent des journées de travail, au cours du même mois, sur plusieurs exploitations.

3) La prestation globale de travail de la main-d'œuvre non permanente, évaluée en années pleines de travail, est extrêmement faible par rapport aux effectifs engagés, ce qui souligne la prédominance des travailleurs purement occasionnels parmi les salariés non permanents. Pour l'année agricole 1957-1958, cette prestation globale a été évaluée à 132 000 hommes-année, soit un peu moins du quart du chiffre moyen des effectifs occupés.

59. Dans ces conditions, le chiffre de 463 000 salariés non permanents comptés comme occupés lors du recensement de mai 1960 n'a pas grande signification. Par suite de doubles imputations (travailleurs déjà recensés comme chefs d'exploitation ou aidants, salariés au service d'employeurs différents), il ne représente pas effectivement en totalité une main-d'œuvre supplémentaire. Il est certain, par contre, qu'il ne couvre pas l'ensemble de la main-d'œuvre d'appoint à laquelle l'agriculture recourt en période de pointe.

En revanche, en ajoutant aux quelque 316 000 salariés permanents dénombrés en mai 1960 et à la centaine de milliers de salariés des forêts et de la pêche les 132 000 années pleines de travail effectuées par les salariés non permanents de l'agriculture, on aboutit à un chiffre très voisin de l'estimation, par l'Office fédéral de statistique, de la moyenne annuelle de l'emploi salarié dans le secteur primaire en 1960, soit 545 000. On peut donc dire que la main-d'œuvre salariée de l'agriculture et de l'horticulture a fourni, en 1960, quelque 450 000 années pleines de travail, dont un peu moins des trois quarts imputables à la main-d'œuvre permanente et un peu plus d'un quart à la main-d'œuvre temporaire, aucune donnée ne permettant malheureusement de préciser le nombre de personnes différentes ayant contribué à assurer cette prestation complémentaire, ni de faire le départ, parmi elles, entre une minorité de travailleurs agricoles professionnels, employés de manière relativement régulière et une majorité de travailleurs purement occasionnels, associés épisodiquement à certains travaux de récolte.

Quoi qu'il en soit, le nombre de travailleurs exerçant, à titre exclusif ou principal, la profession de salarié agricole, et relevant comme tels de la population active, est désormais relativement réduit en Allemagne. Il ne doit pas représenter beaucoup plus d'un dixième de la population active agricole.

60. Cette main-d'œuvre ne paraît plus connaître aujourd'hui un chômage appréciable. En 1960,

l'Office fédéral pour le placement et l'assurance chômage a fait état d'une moyenne annuelle de 12751 chômeurs dans les professions de l'agriculture et de l'horticulture. Ainsi que le montrent les chiffres mensuels ci-dessous, ce chômage est essentiellement imputable aux fluctuations saisonnières de l'emploi, plusieurs dizaines de milliers de travailleurs ne trouvant pas à s'occuper régulièrement pendant les mois d'hiver.

TABLEAU n° 19

ALLEMAGNE (R.F.): Chômage complet des salariés agricoles (1960) par mois

(en milliers)

janvier	42,1	mai	4,2	septembre	2,1
février	35,9	juin	3,4	octobre	2,6
mars	15,3	juillet	2,9	novembre	5,9
avril	7,4	août	2,2	décembre	21,9
moyenne annuelle : 12,8					

Source : Office fédéral pour le placement et l'assurance chômage.

Les chiffres indiquent nettement en tout cas qu'il n'existe plus, dans l'agriculture allemande, de chômage structurel à proprement parler.

En 1960, ce chômage a frappé également la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine, c'est-à-dire que celle-ci lui a payé relativement un tribut sensiblement plus important.

3. FRANCE

A. Situation d'ensemble

61. L'emploi agricole présente, en France, les caractères généraux suivants :

- la place encore importante qu'il occupe dans l'emploi total : 23,8 % selon l'enquête de l'O.S.C.E., soit sensiblement plus que la moyenne communautaire ;
- une répartition de la main-d'œuvre entre non salariés et salariés conforme aux proportions moyennes de 80 et 20 % ;
- un taux de participation féminine également moyen, d'environ 40 %.

62. L'enquête effectuée en octobre 1960 sous les auspices de l'Office statistique des Communautés européennes permet, pour la France comme pour les autres pays, de se faire une idée d'ensemble de

l'état de l'emploi dans l'agriculture à une date relativement récente, mais il faut malheureusement recourir à des sources beaucoup plus anciennes, recensement général de la population de 1954 et recensement de l'agriculture de 1955-1956, pour obtenir des renseignements de structure précis. Or il est évident que d'importants changements se sont produits depuis ces recensements, dont on connaît bien entendu le sens général mais que l'on n'est pas en mesure de chiffrer. Les enquêtes ou sondages divers auxquels il a pu être procédé ultérieurement ne fournissent en effet que de grossières indications de tendance.

63. Il est normal que la confrontation entre les sources anciennes que constituent les deux recensements et la source récente qu'est l'enquête de l'O.S.C.E. donne des résultats très différents, et cette confrontation ne peut donc être instructive du point de vue méthodologique. Il n'en est pas de

même du rapprochement des deux recensements eux-mêmes, dont l'un a été fait sur la base des ménages et l'autre sur celle des exploitations, et qui permettent de considérer une même réalité de deux points de vue différents. Tout ce que l'on peut regretter est que cette réalité soit un peu trop éloignée déjà dans le passé pour que l'on puisse tenir pour tout à fait actuelles les données de structure qui la caractérisent.

64. Sur la base des critères d'identification retenus, le recensement agricole de 1955 a dénombré quelque 2 300 000 exploitations agricoles et horticoles, sur lesquelles étaient occupés en permanence 4 998 000 travailleurs familiaux et 628 000 salariés étrangers à la famille. En outre, y travaillaient à temps partiel 533 000 travailleurs familiaux et 824 000 salariés. Au total, près de 7 millions de personnes ont donc été dénombrées en 1955 comme constituant la main-d'œuvre des exploitations agricoles.

TABLEAU n° 20
FRANCE : Emploi dans l'agriculture et l'horticulture, par sexe (1955)

Emploi	(en milliers)		
	Hommes	Femmes	Total
A temps complet			
main-d'œuvre familiale	2 478	2 520	4 998 ⁽¹⁾
main-d'œuvre salariée	528	100	628
Total	3 006	2 620	5 626
A temps partiel			
main-d'œuvre familiale	361	172	533
main-d'œuvre salariée	-	-	824

Source : Recensement général de l'agriculture de 1955.

(¹) Dont 258 000 salariés membres de la famille (176 000 hommes et 82 000 femmes).

De son côté, le recensement de la population du 10 mai 1954 a compté comme occupées dans l'agriculture et l'horticulture, à cette date, 5 085 000 personnes, dont 1 916 000 exploitants, 2 063 000 aides familiaux non rémunérés et 1 105 000 salariés. Le recensement de la population fait donc état d'une population active occupée inférieure de près de deux millions d'unités à la main-d'œuvre totale des exploitations telle qu'elle ressort du recensement de l'agriculture.

65. Cet écart important tient à plusieurs raisons :

1) Le recensement de la population n'a compté comme chefs d'exploitation agricoles (patrons agriculteurs) que ceux qui ont déclaré cette profession

comme étant leur profession principale, alors que le recensement de l'agriculture a saisi, outre la totalité des exploitants professionnels, les exploitants non professionnels disposant d'au moins 1 ha en polyculture et d'au moins 20 a en culture spécialisée. Ainsi, à la différence du recensement de la population, le recensement de l'agriculture a compté comme exploitants non seulement les salariés agricoles ayant des exploitations d'appoint, mais encore un nombre important de personnes ayant leur activité principale hors de l'agriculture ou n'appartenant pas à la population active (retraités) et disposant d'exploitations agricoles dont elles tirent un revenu accessoire. Cette différence de définitions explique l'écart de près de 400 000 entre le nombre des patrons agriculteurs recensés en 1954 et celui des exploitants

TABLEAU n° 21

FRANCE : *Emploi dans l'agriculture et l'horticulture, par sexe (1954)*

(en milliers)

Catégorie	Hommes	Femmes	Total
Chefs d'exploitation	1 640	276	1 916
Aides familiaux	696	1 367	2 063
Salariés	933	173	1 106
Total	3 269	1 816	5 085

Source : Recensement général de la population du 10 mai 1954.

agricoles recensés en 1955, cet écart mesurant approximativement le nombre des chefs d'exploitations n'ayant en cette qualité qu'une activité d'appoint.

2) Le recensement de la population n'a compté comme aides familiaux que ceux qui ont déclaré exercer une activité professionnelle en cette qualité, alors que le recensement de l'agriculture a considéré comme tels tous les membres de la famille de l'exploitant vivant sur l'exploitation, à l'exception des enfants de moins de 14 ans et des personnes ayant une occupation scolaire ou militaire, ou une activité professionnelle hors de l'exploitation, et qui ont déclaré ne pas travailler à temps partiel sur cette dernière. La définition statistique du recensement agricole est donc beaucoup plus large que celle du recensement de la population, puisqu'elle attribue en principe une activité professionnelle sur l'exploitation à tous les membres du groupe familial au-dessus de quatorze ans, alors que beaucoup de femmes ou de personnes âgées n'ont pas le minimum d'activité nécessaire pour être rangées dans la population active.

3) Enfin, le recensement de l'agriculture ayant compté les salariés non permanents sur la base des exploitations en a certainement dénombré beaucoup plus qu'il n'y en avait en fait, étant donné que beaucoup d'entre eux travaillaient sur plus d'une exploitation. Il a d'autre part rangé dans cette catégorie des travailleurs déjà recensés comme exploitants ou aides familiaux et occupés temporairement comme salariés hors de l'exploitation familiale, et même des travailleurs purement occasionnels ne faisant pas partie de la population active agricole.

66. Quelles que soient les réserves qu'il y a lieu de faire, dans ces conditions, sur les chiffres de main-d'œuvre fournis par le recensement de l'agriculture de 1955, il est seul à permettre de se faire une idée de la manière dont les effectifs occupés se répartissent entre les exploitations, et de la relation

entre le volume de la main-d'œuvre et la dimension des entreprises.

D'après le nombre des travailleurs familiaux et non familiaux qu'elles occupaient en permanence, les 2 300 000 exploitations dénombrées en 1955 se répartissaient de la manière suivante :

Travailleurs	En milliers	En %
0 personne	220,8	9,6
1 personne	374,2	16,3
2 personnes	755,9	32,9
3-4 personnes	733,8	31,9
5-6 personnes	165,3	7,2
7 à 9 personnes	30,7	1,3
10 personnes et plus	8,0	0,3
non déclarés	11,7	0,7
Total	2 300,5	100,-

Ces chiffres peuvent être utilement rapprochés de ceux qui expriment le nombre moyen de travailleurs occupés en permanence, par classe de superficie :

Superficie	Nombre d'exploitations		Nombre de travailleurs permanents pour 100 exploitations
	en milliers	en %	
moins d'1 ha	153,1	6,6	93
de 1 à 2 ha	234,8	10,2	123
de 2 à 5 ha	420,3	18,3	164
de 5 à 10 ha	477,2	20,7	229
de 10 à 20 ha	539,4	23,4	287
de 20 à 50 ha	378,7	16,5	357
de 50 à 100 ha	75,6	3,3	462
de 100 à 200 ha	17,5	0,8	655
plus de 200 ha	3,7	0,2	1 249
Ensemble	2 300,5	100,-	244

Ainsi, le nombre moyen de travailleurs occupés en permanence par exploitation étant d'un peu moins de 2,5, on constate que près des deux tiers des exploitations se situaient autour de cette moyenne avec deux, trois ou quatre travailleurs permanents, que plus d'un quart se situaient en dessous, c'est-à-dire n'occupaient pas de travailleurs permanents ou n'en occupaient qu'un seul, et que moins de 10 % en occupaient cinq ou davantage. On constate, d'autre part, que le nombre moyen de travailleurs permanents augmentait avec la dimension des exploitations : il se situait, en effet, autour de un jusqu'à 2 ha, autour de deux entre 2 et 10 ha, autour de trois entre 10 et 50 ha, et autour de cinq entre 50 et 200 ha. La très grande majorité, les quatre cinquièmes environ, des exploitations étant comprises entre 2 et 50 ha, les situations les plus répandues étaient celle de la petite exploitation (de 2 à 10 ha) occupant en moyenne deux travailleurs permanents, et de la moyenne exploitation (de 10 à 50 ha) qui en occupait en moyenne trois. Il convient de ne pas oublier, cependant, que ces constatations tirées du recensement agricole de 1955 portent sur une main-d'œuvre permanente dont on a vu que la définition appelait de sérieuses réserves.

67. Les différences méthodologiques entre le recensement de la population de 1954 et le recensement de l'agriculture de 1955 aboutissant à deux expressions de l'emploi agricole, dont l'une exclut – alors que l'autre l'inclut – toute une main-d'œuvre marginale dont l'activité dans l'agriculture est trop peu importante pour qu'on puisse la considérer comme faisant partie de la population active agricole, ont nécessairement une incidence beaucoup plus forte sur l'expression de l'emploi féminin que sur celle de l'emploi masculin. Cette main-d'œuvre marginale est en effet composée en large majorité de femmes appartenant aux familles des exploitants. Aussi n'est-il pas surprenant de trouver un nombre de femmes bien supérieur dans la main-d'œuvre agricole recensée en 1955 que dans la population

active recensée en 1954. D'après ce dernier recensement, les femmes ne représentaient que 36 % des personnes occupées dans l'agriculture, alors qu'elles entraient pour 46,5 % dans la main-d'œuvre permanente dénombrée en 1955. L'enquête de l'O.S.C.E., pour sa part, donne, pour octobre 1960, une proportion de femmes occupées de 40 %, qui se situe en quelque sorte à mi-chemin. Mais cette proportion supérieure à celle de 1954 traduit l'évolution importante qui s'est produite au cours des six années qui ont séparé les deux relevés, et qui a été marquée par un recul massif de la main-d'œuvre agricole masculine.

B. La main-d'œuvre non salariée

68. D'après le recensement général de l'agriculture de 1955, la main-d'œuvre familiale de l'agriculture s'élevait à 4 998 000 personnes occupées à temps complet et 533 000 personnes occupées à temps partiel, soit un total de 5 531 000. Parmi les travailleurs familiaux permanents, 258 000 percevaient néanmoins un salaire, de sorte que la main-d'œuvre non salariée proprement dite s'élevait à 5 273 000, dont 2 300 000 exploitants et 2 973 000 aides familiaux non rémunérés. Au regard de ce chiffre, le recensement général de la population de 1954 ne donnait que 3 979 000 travailleurs non salariés, dont 1 916 000 exploitants et 2 063 000 aides familiaux, et l'enquête de l'O.S.C.E. d'octobre 1960, 3 615 000, dont 1 715 000 exploitants et 1 901 000 aides familiaux.

Il est nécessaire de confronter séparément ces trois sources pour chacun des deux groupes socio-économiques qui forment ensemble la main-d'œuvre non salariée de l'agriculture.

a) Les chefs d'exploitation

69. Le recensement de l'agriculture de 1955 a dénombré 2 300 000 chefs d'exploitation dans l'agriculture et l'horticulture, alors que le recensement

TABLEAU n° 22
FRANCE : Chefs d'exploitation, par sexe (1954, 1955 et 1960)

(en milliers)

	Au 10-5-1954 ^(a)	1955 ^(b)	Octobre 1960 ^(c)
Hommes	1 640	1 978	1 501
Femmes	276	322	214
Total	1 916	2 300	1 715

Sources : (a) Recensement général de la population : agriculture et horticulture seulement ; (b) Recensement général de l'agriculture : même champ ; (c) Enquête sur les forces de travail effectuée à la demande de l'Office statistique des Communautés européennes : agriculture, horticulture, forêts, chasse et pêche.

de la population de 1954 n'avait compté que 1916 000 patrons agriculteurs. L'écart entre les deux chiffres représente approximativement le nombre des chefs d'exploitation qui n'exerçaient cette activité qu'à titre accessoire. Le recensement de 1955 indique que quelque 220 000 exploitations n'occupaient aucun travailleur à titre permanent. Le reste de la différence correspond aux exploitations dont le chef avait sa profession principale ailleurs, mais où se trouvait occupé en permanence (au sens du recensement) un membre au moins de sa famille.

Les données qui proviennent de l'enquête de l'O.S.C.E. d'octobre 1960 ne sont évidemment pas comparables, en raison de leur date, aux recensements de 1954 et 1955. Bien qu'elles couvrent l'ensemble du secteur, c'est-à-dire qu'elles incluent, en plus des exploitations agricoles et horticoles, les employeurs et indépendants de la pêche et des forêts, au nombre de 30 000 en 1954, elles ne font état, en 1960, que de 1 715 000 chefs d'exploitation dans l'ensemble du secteur primaire, soit un chiffre inférieur de près de 240 000 à celui de 1954.

70. Le recensement de la population et celui de l'agriculture font état de proportions assez voisines d'hommes et de femmes parmi les chefs d'exploitation : respectivement 86 et 14%. Le recensement de l'agriculture montre que la proportion des exploitantes était relativement forte sur les entreprises de

petite dimension (20% et plus jusqu'à 5 ha), et qu'elle s'abaissait rapidement au-dessous de la moyenne à partir de 10 ha au fur et à mesure qu'on s'élevait dans l'échelle des superficies (6 à 7% seulement au-dessus de 20 ha).

Le pourcentage de chefs d'exploitation féminins paraît avoir quelque peu diminué depuis 1954-1955, puisqu'il n'était plus que de 12,5% environ lors de l'enquête de l'O.S.C.E. d'octobre 1960.

71. Le recensement agricole de 1955 a fait apparaître, enfin, une moyenne d'âge relativement élevée parmi les chefs d'exploitation, puisque 27% seulement d'entre eux avaient moins de 45 ans, un peu moins de 30% de 46 à 55 ans, et 43% plus de 55 ans. La structure par âge accusait un vieillissement particulièrement accentué parmi les exploitantes, puisque 70% d'entre elles avaient plus de 55 ans.

b) Les aides familiaux

72. Entre le recensement de la population de 1954 et celui de l'agriculture de 1955, les chiffres diffèrent davantage encore pour les aides familiaux que pour les exploitants. Le second en a compté 2 973 000, et le premier 2 063 000 seulement, soit un écart de quelque 900 000, qui porte en totalité sur les auxiliaires féminines.

TABLEAU n° 23
FRANCE : Aides familiaux, par sexe (1954, 1955 et 1960)

	(en milliers)		
	Au 10-5-1954	1955	Octobre 1960
Hommes	696	685	504
Femmes	1 367	2 288	1 397
Total	2 063	2 973	1 901

Sources : Voir tableau n° 22.

Cette différence s'explique, comme on l'a vu plus haut ⁽¹⁾, par le fait que le recensement agricole de 1955 a considéré comme faisant partie de la main-d'œuvre familiale de l'agriculture tous les membres de la famille de l'exploitant de plus de 14 ans qui n'avaient pas une activité les occupant à temps complet hors de l'exploitation, alors que n'ont été rangés comme aides familiaux, lors du recensement de 1954, que ceux qui se sont déclarés eux-mêmes comme actifs. Cette divergence méthodologique

⁽¹⁾ Voir ci-dessus, point 65.

importante n'a pas d'incidence apparente quant à l'identification de la main-d'œuvre auxiliaire masculine. Mais il en va tout autrement en ce qui concerne la main-d'œuvre auxiliaire féminine.

73. Le recensement de 1954 a compté 696 000 aides familiaux masculins non rémunérés, c'est-à-dire ne percevant pas de salaire. Il y avait donc, en moyenne, un peu plus d'un aidant masculin pour trois chefs d'exploitation (exactement 36 pour 100). Cette proportion était en voie de diminution, puisqu'on ne retrouvait plus que 30 aides masculins

pour 100 exploitants lors de l'enquête faite en octobre 1960.

Le chiffre correspondant du recensement de 1955 était du reste de 685 000, en léger recul sur celui de 1954. En réalité, la concordance entre les chiffres de 1954 et de 1955 n'est pas aussi satisfaisante qu'elle peut le paraître. D'une part, en effet, le recensement agricole a compté parmi les aides familiaux, aussi bien masculins que féminins, des personnes ayant leur activité principale hors de l'exploitation, ou des personnes âgées n'y effectuant que peu de travail, qui, de ce fait, n'ont pas été rangées au recensement de la population dans la population active agricole. D'autre part, en revanche, la ligne de démarcation entre les membres de la famille salariés et non salariés n'a pas été établie de la même manière par les deux recensements, celui de 1955 ayant compté comme salariés près de 100 000 aidants masculins que le recensement de 1954 a rangés, au contraire, parmi les aides non rémunérés. Il se trouve que ces deux différences importantes dans les critères d'identification des aides familiaux se compensent en ce qui concerne les aidants masculins, mais, quelque voisins qu'ils soient, les chiffres de 1954 et de 1955 ne couvrent pas exactement les mêmes populations. Les critères retenus en 1954 semblent à beaucoup d'égards les meilleurs.

74. La manière dont ont été exploités les résultats du recensement agricole de 1955 ne permet pas de distinguer les aidants masculins occupés en permanence de ceux qui ne l'étaient qu'à temps partiel. Il apparaît cependant que ceux-ci ne constituaient qu'une très petite minorité (selon les critères du recensement). De même, le recensement de 1955 n'offre pas la possibilité d'établir une relation précise entre le nombre d'aidants masculins et la dimension des exploitations. Il apparaît toutefois que les exploitations au-dessous de 10 ha n'occupaient à titre permanent, en dehors des chefs d'exploitation eux-mêmes, qu'un très faible volume de main-d'œuvre familiale masculine, compte tenu même des aidants salariés, et que l'emploi à temps complet d'un aide familial masculin — non rémunéré ou rémunéré — n'était la règle que sur les exploitations de plus de 20 ha.

75. L'effectif des aides familiaux féminins est considérablement plus important que celui des aides masculins: il était de 1 367 000 selon les critères du recensement de 1954, soit le double, et de 2 288 000 selon les normes du recensement de 1955, soit plus du triple. On sait que l'énorme différence entre les deux chiffres tient au fait que le recensement de 1954 n'a considéré comme actives que les femmes qui ont déclaré exercer une activité professionnelle sur l'exploitation, alors que le

recensement de 1955 a réputé telles toutes les femmes de plus de 14 ans, membres du ménage de l'exploitant et qui n'avaient pas une occupation exclusive hors de l'exploitation. Ainsi, le recensement de 1955 fournit une expression pour ainsi dire maximale de la main-d'œuvre auxiliaire féminine, puisqu'il y a rangé toutes les femmes susceptibles d'apporter leur concours aux travaux agricoles. Mais il est évident qu'une partie seulement d'entre elles avaient, en plus de leurs occupations domestiques, une activité suffisante sur les exploitations pour être rangées dans la population active. Les chiffres du recensement de 1954 paraissent plus proches de la réalité, quoiqu'ils l'aient probablement un peu sous-estimée. C'est tout au moins la conclusion que l'on pourrait être en droit de tirer de la comparaison entre les chiffres du recensement de 1954 et ceux de l'enquête de l'O.S.C.E. d'octobre 1960 qui, au lieu de faire état d'un effectif d'aides familiales inférieur, en a compté au contraire un peu plus, soit 1 397 000. Rappelons que ce nombre est celui des aides familiales qui avaient travaillé au moins quinze heures durant la semaine de référence.

76. D'après le recensement de 1954, le nombre des femmes comptées comme actives en qualité d'aides familiales était sensiblement inférieur à celui des chefs d'exploitation (1 916 000), et même à celui des chefs d'exploitation masculins. Le recensement de 1955 a fait apparaître, au contraire, un nombre d'aides familiales à peu près égal à celui des exploitations (2 300 000), et nettement supérieur à celui des exploitations tenues par des hommes (1 978 000).

Le recensement de 1955 indique approximativement comment se répartit cet effectif global selon la taille des exploitations, bien qu'il ne fournisse, par classe de grandeur, qu'une répartition par sexe de la main-d'œuvre auxiliaire familiale, rémunérée ou non, occupée en permanence. Les chiffres montrent cependant avec netteté que le nombre moyen d'aides familiales occupées à temps complet (ou réputées telles) était inférieur à l'unité sur les exploitations de moins de 1 ha, à peu près égal à l'unité sur celles de 5 à 10 ha, et nettement supérieur au-dessus: 135 pour 100 exploitations de 10 à 20 ha, et 150 pour 100 exploitations situées dans les catégories supérieures à 20 ha, qui sont celles où l'emploi d'un aidant masculin était, par ailleurs, la règle. (1)

77. Il va de soi que ni le recensement de 1954, qui donne le nombre des aides familiaux qui se sont déclarés comme tels, ni celui de 1955 qui indique l'effectif de la main-d'œuvre auxiliaire familiale qui se trouvait, en permanence ou non, à la disposition des exploitants ne permettent de se faire une

(1) Voir ci-dessus, point 74.

idée du degré moyen d'emploi de cette main-d'œuvre. On peut admettre que la très grande majorité des aides familiaux masculins dénombrés en 1954 étaient effectivement, et non pas seulement théoriquement, occupés à temps complet sur les exploitations. Mais il n'en était évidemment pas de même des aides familiales déclarées actives en 1954, et à plus forte raison de celles que le recensement de 1955 a réputées telles.

Faute de pouvoir mesurer le degré moyen d'activité des aides familiales, il n'est pas possible de donner de l'emploi agricole familial en France une expression valable en années pleines de travail. Le recensement agricole de 1955 n'a recueilli de renseignements que sur le nombre d'heures de travail effectuées par l'ensemble de la main-d'œuvre familiale des deux sexes (exploitants et aidants) qui n'était pas occupée en permanence, et évalué à 122 000 années pleines la quantité de travail fournie sur les exploitations par les 533 000 travailleurs familiaux (361 000 hommes et 172 000 femmes) qui n'avaient pas leur occupation exclusive sur l'exploitation familiale. Mais aucune indication ne figure ni dans le recensement de 1954 ni dans celui de 1955 sur le nombre annuel d'heures de travail effectuées par les travailleurs familiaux qui avaient leur activité exclusive sur l'exploitation, et en particulier sur la manière dont se partageait entre travaux domestiques et travaux agricoles l'activité des membres féminins des familles des exploitants. L'enquête de l'O.S.C.E. ne permet pas non plus de déterminer un degré moyen d'emploi, puisqu'elle ne saisit qu'une situation momentanée et qu'elle se borne à ranger dans la main-d'œuvre occupée les aides familiaux ayant travaillé plus de quinze heures, mais sans préciser davantage les horaires de travail pratiqués.

Tout ce que l'on peut affirmer, sur la base d'observations partielles, est que la prestation de travail agricole par la main-d'œuvre auxiliaire féminine est certainement, en moyenne, très inférieure à la moitié du temps de travail total que comporte l'année, en tenant compte même non seulement des travaux extérieurs mais des travaux intérieurs. Elle varie évidemment de manière assez considérable selon l'effectif familial, la dimension de l'exploitation, l'orientation de la production et le degré de mécanisation. Mais elle semble en recul à peu près général. Il est possible qu'on soit assez près de la vérité en l'évaluant, l'un dans l'autre, à un tiers d'année pleine. ⁽¹⁾

C. La main-d'œuvre salariée

78. Les chiffres des recensements de 1954 et de 1955 sont encore plus largement dépassés en ce qui concerne la main-d'œuvre salariée qu'ils le sont pour la main-d'œuvre familiale. Une diminution d'effectifs considérable s'est en effet produite depuis, dont témoignent divers sondages effectués ultérieurement et notamment l'enquête de l'O.S.C.E. d'octobre 1960. Cette enquête a en effet compté comme occupés 881 000 salariés dans l'ensemble du secteur primaire, soit, une fois déduits ceux qui relevaient de la pêche et des forêts, guère plus de 800 000 dans l'agriculture, l'horticulture et les activités connexes de l'agriculture. Or le chiffre correspondant de 1954 était de 1 106 000. Celui de 1955 était même beaucoup plus élevé, mais on verra qu'il ne peut être accepté tel quel.

⁽¹⁾ Rapport de M. Legendre sur l'emploi agricole en France, pp. 28 et ss.

TABLEAU n° 24

FRANCE : Salariés, permanents et non permanents, par sexe (1954, 1955, 1960)

(en milliers)

Catégorie	Au 10-5-1954	1955	Octobre 1960
Salariés permanents	720	886	
dont hommes	612	704	
femmes	108	182	
Salariés non permanents	431	(824)	
dont hommes	368		
femmes	63		
Total	1 151 ⁽¹⁾	(1 710)	881
dont hommes	980		713
femmes	171		168

Sources : Voir tableau n° 22.

⁽¹⁾ Y compris les travailleurs des exploitations forestières.

79. Plusieurs raisons empêchent d'y voir clair dans la situation de la main-d'œuvre salariée agricole, et cela en dépit des enquêtes relativement nombreuses dont elle a fait l'objet entre les recensements et l'enquête d'octobre 1960 : enquêtes annuelles de l'Institut national de statistique et des études économiques, et enquête du ministère de l'agriculture au 1^{er} janvier 1960.

1) Si la notion de salarié étranger à la famille est claire, il est par ailleurs fait état dans les statistiques françaises d'une catégorie mal définie de salariés familiaux, dont l'effectif, relativement important, varie dans de larges limites suivant les relevés, aucun d'entre eux ne parvenant à tracer de frontière satisfaisante entre les aides familiaux rémunérés ou non.

2) L'identification de la main-d'œuvre non permanente pose des problèmes qui ne sont pas résolus de manière satisfaisante, non plus, par les statistiques françaises : les sources qui la prennent en considération l'envisagent sous des angles différents, et certaines d'entre elles la laissent entièrement de côté.

3) Les diverses sources dont on dispose ne permettent pas toujours de séparer la main-d'œuvre salariée des forêts de la main-d'œuvre salariée de l'agriculture proprement dite. Quand elles le font, la distinction entre ces deux catégories est d'autant moins satisfaisante qu'une fraction de la main-d'œuvre travaille alternativement dans les deux secteurs.

4) Enfin, la difficulté de comparer entre eux des relevés faits selon des critères souvent notablement différents est encore accrue par leur dispersion dans le temps, le rythme ultra-rapide auquel s'est poursuivie, entre 1954 et 1960, la diminution des effectifs, faisant intervenir un facteur chronologique important mais largement indéterminé.

80. C'est au recensement de 1954, quelque dépassé qu'il soit, qu'il faut remonter pour avoir des bases d'analyse suffisantes. Il a compté un peu plus de 1 165 000 salariés dans l'agriculture et les forêts, dont 1 106 000 dans l'agriculture seule, ainsi répartis par activité collective :

– agriculture générale	962 960
– viticulture	45 960
– horticulture	40 300
– autres cultures	9 960
– élevage	18 980
– activités annexes de l'agriculture	27 680
Total :	1 105 840

Sur ce total, 933 000, soit 85 %, étaient des hommes et 173 000, soit 15 %, des femmes.

81. Sur un total de 1 151 000 salariés de l'agriculture et des forêts ⁽¹⁾, le recensement de 1954 a compté, d'autre part, 720 000 permanents et 431 000 saisonniers et journaliers, les proportions respectives des hommes et des femmes étant approximativement les mêmes (85 et 15 %) dans les deux catégories.

82. Les chiffres du recensement de 1955 semblent à première vue très différents, puisqu'ils font état, dans l'agriculture et l'horticulture seules, de 886 000 salariés permanents et de 824 000 salariés non permanents. Les deux sources divergent moins fortement qu'il ne paraît, toutefois, en ce qui concerne les salariés permanents si l'on fait abstraction de la catégorie assez imprécise des salariés membres de la famille (aides familiaux rémunérés) dans laquelle le recensement de 1955 a rangé, indûment semble-t-il, beaucoup plus de travailleurs que celui de 1954 : 258 000 au lieu de 102 000. Il reste que si l'écart est léger entre les deux recensements pour la catégorie des salariés étrangers à la famille : 618 000 en 1954 et 628 000 en 1955, on peut s'étonner que ce dernier chiffre qui, à la différence du premier, ne couvre pas la main-d'œuvre des forêts et qui de surcroît est sensiblement postérieur soit néanmoins le plus élevé.

TABLEAU n° 25

FRANCE : Salariés permanents, selon l'appartenance ou la non-appartenance à la famille de l'exploitant, et le sexe (1954 et 1955)

(en milliers)

Salariés	Au 10-5-1954 (a)	1955 (b)
Membres de la famille	102	258
<i>dont</i> hommes	81	176
<i>femmes</i>	21	82
Etrangers à la famille	618	628
<i>dont</i> hommes	531	528
<i>femmes</i>	87	100
Total	720	886
<i>dont</i> hommes	612	704
<i>femmes</i>	108	182

Sources : (a) Recensement général de la population ; y compris les salariés des exploitations forestières ; (b) Recensement général de l'agriculture.

83. C'est au recensement de 1955 qu'il faut recourir pour connaître la relation entre l'emploi de main-d'œuvre salariée permanente et la dimension

(1) Déduction faite, sans doute, des salariés de l'Etat et des collectivités publiques.

des exploitations. Les chiffres montrent que les exploitations de moins de 20 ha, qui représentaient près de 80 % du total, n'employaient qu'un peu plus de 40 % de l'ensemble des salariés permanents et 35 % : seulement des salariés étrangers à la famille, dont près des deux tiers par conséquent se concentraient sur les quelque 20 % d'exploitations dont la superficie dépassait 20 ha. De fait, l'emploi de salariés permanents était tout à fait exceptionnel au-dessous de 10 ha, et très peu fréquent (trois salariés permanents, dont deux étrangers à la famille pour dix exploitations) sur les exploitations de 10 à 20 ha. Entre 20 et 50 ha, le nombre moyen de salariés permanents était de sept, dont cinq étrangers à la famille, pour dix exploitations. Entre 50 et 100 ha, l'exploitation moyenne avait un ou deux salariés permanents ; elle en avait près de quatre entre 100 et 200 ha, et dix au-dessus de 200 ha.

Superficie	Nombre de salariés permanents pour 100 exploitations	
	étrangers à la famille	total
moins de 1 ha	5	10
de 1 à 2 ha	6	11
de 2 à 5 ha	8	14
de 5 à 10 ha	12	20
de 10 à 20 ha	20	31
de 20 à 50 ha	52	72
de 50 à 100 ha	145	174
de 100 à 200 ha	365	396
plus de 200 ha	1 001	1 036
Ensemble	27	39

84. Des estimations du nombre des salariés permanents ont été faites ultérieurement. Ainsi en 1958, l'Institut national de la statistique et des études économiques a procédé à un sondage qui a donné, pour l'agriculture proprement dite à l'exclusion des forêts, un effectif global de 590 000 salariés permanents dont 120 000 membres de la famille de l'exploitant et 470 000 étrangers à la famille. De son côté, au 1^{er} janvier 1960, le ministère de l'agriculture en a dénombré 650 000, chiffre dans lequel n'étaient compris que les travailleurs étrangers à la famille mais où figuraient, en revanche, les salariés des exploitations forestières. Il a compté en outre, à la même date, 174 000 salariés auxquels était assurée une activité à plein temps en agriculture, mais chez plusieurs employeurs différents. Le total de ces deux chiffres, soit 824 000, paraît cependant trop élevé au regard des 881 000 salariés comptés comme occupés dans l'ensemble du secteur primaire en octobre 1960, si

l'on songe que ce dernier chiffre comprend en outre les salariés familiaux, ceux de la pêche et un nombre probablement appréciable de salariés purement saisonniers.

85. Si l'effectif des salariés permanents est loin de pouvoir être déterminé avec certitude, la marge d'indétermination est encore plus grande en ce qui concerne les salariés non permanents. Le recensement de la population de 1954 en a compté 431 000 dans l'agriculture et les forêts, mais ce chiffre ne couvrait que ceux d'entre eux (saisonniers et journaliers) qui exerçaient à titre habituel la profession de salarié agricole. Or en France, comme dans les autres pays, l'agriculture fait aussi appel, pour l'exécution de certains travaux, à des salariés d'occasion n'exerçant pas normalement cette profession (exploitants et aides familiaux cherchant des salaires d'appoint hors de l'exploitation familiale, travailleurs habituellement occupés dans d'autres secteurs d'activité, travailleurs recrutés temporairement à l'étranger, voire personnes n'appartenant pas à la population active). Or, à l'exception de certains saisonniers étrangers, ces salariés occasionnels n'étaient pas compris dans les chiffres du recensement de 1954.

De fait, le recensement agricole de 1955 a compté un nombre de salariés non permanents beaucoup plus élevé : 824 000. Mais ce chiffre, établi sur la base de déclarations faites par les exploitants, totalise des emplois et non des personnes, un salarié occupé successivement ou alternativement sur plusieurs exploitations étant repris autant de fois dans le total qu'il a eu d'employeurs différents. La fréquence de ces cas de multiple imputation est attestée par l'importance relativement faible, en hommes-année, du travail accompli par les salariés non permanents dénombrés en 1955, puisqu'elle atteignait à peine 155 000, chiffre qui paraît cependant très inférieur à la réalité.

86. Des données, déjà contestables, recueillies par les recensements de 1954 et de 1955 sur la main-d'œuvre non permanente, on ne peut évidemment rien tirer de valable sur la situation actuelle dont on a lieu de penser qu'elle s'est profondément modifiée dans le sens d'une considérable diminution du nombre des journaliers et saisonniers tels qu'ils étaient définis en 1954. En admettant même, en effet, que l'enquête de l'O.S.C.E. n'ait pas saisi toute la main-d'œuvre temporaire — notamment la main-d'œuvre purement occasionnelle et la main-d'œuvre saisonnière étrangère — qui était occupée dans l'agriculture en octobre 1960, les indications que l'on possède par ailleurs sur l'évolution du nombre des salariés permanents conduisent à la conclusion que c'est sur la catégorie des saisonniers et journaliers professionnels qu'a porté

la baisse des effectifs salariés survenue depuis 1954 et que la presque totalité de ceux qui restent sont des travailleurs quasi permanents à qui, en fait, est assurée une activité continue en agriculture chez plusieurs employeurs différents (174 000, au 1^{er} janvier 1960 d'après l'enquête du ministère de l'agriculture). Cette interprétation, que l'imprécision des données disponibles rend évidemment assez fragile, paraît cependant trouver une confirmation dans l'augmentation, au cours des années récentes, des besoins de l'agriculture en main-d'œuvre étrangère saisonnière, l'effectif des journaliers disponibles sur place, ou éventuellement dans d'autres régions, étant de plus en plus nettement insuffisant.

87. On dispose de peu de renseignements sur la répartition de la main-d'œuvre salariée agricole par type d'activité individuelle et niveau de qualification. D'après le recensement de 1954, seule une petite fraction de cette main-d'œuvre exerçait des professions spéciales: moins de 70 000 horticulteurs, maraîchers, jardiniers et arboriculteurs, quelque 16 000 charretiers et moins de 10 000 conducteurs de tracteurs. Le reste semblait constitué de travailleurs plus ou moins polyvalents, parmi lesquels on comptait une dizaine de milliers de chefs de culture.

L'enquête de l'Institut national de la statistique et des études économiques effectuée en 1958 a recueilli, de son côté, certains renseignements sur la qualification des salariés agricoles permanents étrangers à la famille. Elle a ainsi dénombré, sur un total de 470 000 salariés, 2% de personnel de direction, 33% d'ouvriers masculins qualifiés ou spécialisés, 46% d'ouvriers masculins non spécialisés, 9% d'ouvrières qualifiées ou non, et 10% de jeunes gens ou de travailleurs à capacité réduite.

88. On est assez mal renseigné enfin sur le chômage en agriculture, dont les aspects saisonniers notamment ne sont que très incomplètement couverts par les statistiques de demandes d'emploi non satisfaites du ministère du travail. Les journaliers agricoles en particulier ne s'inscrivent pas comme demandeurs d'emploi auprès des services de main-d'œuvre lorsque la morte-saison les réduit à une inactivité momentanée qui ne donne pas lieu à indemnisation et n'interrompt pas les droits au regard de la sécurité sociale. Ne s'adressent, en pratique, aux bureaux de main-d'œuvre que les travailleurs qui recherchent des engagements d'une certaine durée, soit que leur contrat antérieur ait été rompu ou soit arrivé à son terme, soit qu'ils veuillent changer d'employeur.

Si la courbe des demandes d'emploi non satisfaites émanant de travailleurs agricoles accuse, néanmoins, des fluctuations saisonnières assez sen-

sibles, c'est parce que la fréquence des licenciements atteint son maximum à l'entrée de la morte-saison :

TABLEAU n° 26

FRANCE : Demandes d'emploi non satisfaites émanant de travailleurs agricoles, par mois (1960) (en milliers)

janvier	8,7	mai	4,6	septembre	3,6
février	8,3	juin	3,7	octobre	3,6
mars	6,8	juillet	3,6	novembre	4,4
avril	5,7	août	3,5	décembre	5,1
moyenne annuelle : 5,1					

Source : Ministère du travail et de la sécurité sociale.

En moyenne annuelle, en tout cas, le chômage complet des travailleurs agricoles est faible (un peu plus de 5 000 en 1960), et c'est bien plutôt une pénurie de main-d'œuvre qui affecte nombre de régions. L'inactivité des journaliers durant la morte-saison semble avoir elle-même une ampleur relativement limitée, et être largement compensée par la suractivité qui caractérise les périodes de grands travaux saisonniers.

4. ITALIE

A. Situation d'ensemble

89. L'emploi agricole se caractérise, en Italie, par les traits généraux suivants :

- la part considérable qu'il occupe encore dans l'emploi total : 32,3% selon l'enquête de l'O.S.C.E., soit de loin le pourcentage le plus élevé de tous les pays de la Communauté ;
- une proportion très élevée de travailleurs salariés : 26,9% selon cette même enquête ;
- un taux de participation féminine sensiblement inférieur à la moyenne communautaire, puisqu'il ne dépasse guère un tiers.

90. Faute de disposer - sauf en ce qui concerne le nombre et la superficie des exploitations - des résultats du recensement général de l'agriculture du 15 avril 1961, et des résultats par activités et professions du recensement général de la population des 15-16 octobre 1961, la situation de l'emploi agricole ne peut être saisie, au moins dans son ensemble, qu'à travers les enquêtes par sondage sur la main-d'œuvre effectuées par l'Institut central de statistique, annuellement jusqu'en 1958, trimestriellement depuis 1959, l'enquête de l'O.S.C.E. d'octobre 1960 s'étant confondue avec l'une d'entre

elles. En ce qui concerne les salariés toutefois, existent deux autres sources basées sur l'enregistrement direct : l'une est la statistique du service des contributions agricoles unifiées, qui porte sur l'ensemble de la main-d'œuvre salariée, l'autre celle des bureaux de placement, qui porte sur les salariés en chômage. A l'exception des salariés, il n'est pas possible de procéder à des confrontations entre données de provenances différentes.

91. D'après les quatre enquêtes trimestrielles de l'Institut central de statistique pour 1960, la main-d'œuvre occupée dans l'agriculture en Italie se montait à 6 176 000, dont 4 461 000 travailleurs familiaux, et 1 715 000 travailleurs salariés. Ces chiffres concernent, à vrai dire, l'ensemble du secteur primaire, c'est-à-dire, en plus de l'agriculture et de l'horticulture, les forêts, la chasse et la pêche.

TABLEAU n° 27

ITALIE : Emploi dans le secteur primaire, par sexe (1960)

Catégorie	(en milliers)		
	Hommes	Femmes	Total
Chefs d'exploitation	2 027	281	2 308
Aides familiaux	1 037	1 116	2 153
Salariés	1 313	402	1 715
Total	4 377	1 799	6 176

Source : Enquêtes trimestrielles de l'Institut central de statistique, moyenne des quatre enquêtes au 20 janvier, au 20 avril, au 20 juillet et au 20 octobre, non compris les travailleurs temporairement à l'étranger.

Il est difficile, faute de données distinctes et récentes pour les forêts et la pêche, de dire exactement quelle est l'incidence numérique de l'inclusion de ces branches dans les chiffres ci-dessus ; lors du recensement de 1951, on a compté 90 000 personnes engagées dans la sylviculture et 78 000 dans la pêche. En admettant que ces chiffres n'aient pas diminué, l'emploi dans l'agriculture et l'horticulture s'établirait donc, en moyenne annuelle pour 1960, à 6 millions juste.

92. Les chiffres ci-dessus, cependant, résument la situation de l'emploi agricole en Italie avec une netteté qui n'est qu'apparente.

1) Tout d'abord, — et les données recueillies trimestriellement par l'ISTAT renseignent assez bien sur ce phénomène — l'emploi agricole connaît des fluctuations saisonnières assez prononcées, le chiffre moyen de main-d'œuvre occupée au cours de l'année se situant nettement au-dessus du chiffre minimum (janvier), mais sensiblement au-dessous du chiffre maximum (juillet) (en milliers) :

janvier	avril	juillet	octobre	moyenne
5 885	6 162	6 450	6 207	6 176

La fluctuation, on le verra, est particulièrement forte en ce qui concerne les salariés, et il lui correspond une fluctuation inverse du nombre des chômeurs. Mais l'effectif des aides familiaux occupés varie lui-même dans d'assez larges limites selon les saisons. Il y a donc une certaine fraction d'entre eux pour lesquels se pose la question de savoir s'il convient de les ranger parmi les personnes actives de l'agriculture, ou si leur prestation de travail, envisagée sur une année entière, n'est pas finalement trop faible pour qu'on puisse les considérer comme telles.

2) A cette première catégorie de travailleurs marginaux, qui, suivant les saisons, travaillent ou ne travaillent pas suffisamment pour être repris dans la main-d'œuvre agricole, s'en ajoute une seconde dont les effectifs varient très fortement aussi d'une saison à l'autre : il s'agit de travailleurs occasionnels (femmes, enfants, étudiants, retraités) qui constituent pour l'agriculture une main-d'œuvre d'appoint. Or si la frontière entre cette catégorie et la précédente est nettement tracée lors de chaque enquête, elle s'estompe lorsqu'on prend en considération l'année entière, car il ne fait pas de doute qu'un nombre important de travailleurs, notamment d'aides familiales, sont, suivant le moment, rangés dans l'une ou dans l'autre.

TABLEAU n° 28

ITALIE : Main-d'œuvre normalement et occasionnellement occupée dans le secteur primaire,
par sexe (1960)

(en milliers)

Main-d'œuvre	Janvier	Avril	Juillet	Octobre	Moyenne
Normalement occupée	5 885	6 162	6 450	6 207	6 176
<i>dont</i> hommes	4 315	4 398	4 479	4 316	4 377
femmes	1 570	1 764	1 971	1 891	1 799
Occasionnellement occupée	478	591	649	481	550
<i>dont</i> hommes	99	133	163	118	129
femmes	379	458	486	363	421
Total	6 363	6 753	7 099	6 688	6 726
<i>dont</i> hommes	4 414	4 531	4 642	4 434	4 506
femmes	1 949	2 222	2 457	2 254	2 220

Source : Enquêtes trimestrielles de l'Institut central de statistique.

Il convient donc de dire que l'agriculture a utilisé en 1960, soit de manière habituelle soit occasionnellement, une main-d'œuvre dont l'effectif a oscillé entre 6,4 et 7,1 millions, sur lesquels 5,9 millions avaient une occupation régulière et 1,2 millions une occupation plus ou moins intermittente, la population active agricole englobant la totalité des premiers et une fraction des seconds dont les contours ne pourront être déterminés avec une certaine précision qu'à un stade ultérieur de l'analyse.

TABLEAU n° 29

ITALIE : Emploi dans le secteur primaire
au 20 octobre 1960, par statut et sexe,
selon l'ISTAT et l'O.S.C.E.

(en milliers)

Catégorie	Selon l'ISTAT	Selon l'O.S.C.E.
Chefs d'exploitation	2 296	2 429
<i>dont</i> hommes	2 003	2 072
femmes	293	357
Aides familiaux	2 194	2 347
<i>dont</i> hommes	1 021	971
femmes	1 173	1 376
Salariés	1 717	1 755
<i>dont</i> hommes	1 292	1 297
femmes	425	458
Travailleurs occasionnels	481	
<i>dont</i> hommes	118	
femmes	363	
Total	6 688	6 531
<i>dont</i> hommes	4 434	4 340
femmes	2 254	2 191

93. Il peut être intéressant, pour cerner le problème, de comparer l'exploitation qui a été faite par l'Institut central de statistique, d'une part, et par l'Office statistique des Communautés européennes, d'autre part, de l'enquête d'octobre 1960. Les résultats, comme on peut le constater, diffèrent sensiblement. Conformément en effet aux normes retenues pour tous les pays, l'O.S.C.E. n'a pas compté dans la main-d'œuvre les jeunes de moins de 14 ans, mais elle y a rangé, en revanche, ceux des travailleurs occasionnels de plus de 14 ans ayant, en fait, travaillé plus de quinze heures.

Les écarts les plus importants portent, comme on pouvait s'y attendre, sur la catégorie des aides familiaux, et ils se présentent en sens opposés pour les hommes et pour les femmes. Mais il y a des différences également notables en ce qui concerne les exploitants, sur lesquelles on reviendra plus loin.

94. Il est enfin deux autres phénomènes importants dont la statistique ne rend pas compte. Il s'agit de cas de chevauchement, particulièrement fréquents en Italie, dont l'un se présente à l'intérieur de la population active agricole et l'autre à ses confins.⁽¹⁾ Il arrive, en effet souvent que de petits exploitants, ou certains de leurs aides familiaux, exercent aussi la profession de salarié agricole, ou que des salariés agricoles disposent de petites exploitations, de sorte que la frontière que les statistiques, et notamment les relevés de l'ISTAT, tracent entre ces statuts est loin d'être aussi nette qu'elle peut sembler à première vue. Et il arrive non moins

(¹) Rapport du professeur Facca sur l'emploi agricole en Italie, pp. 14 et ss.

souvent que des travailleurs occupés à titre principal hors du secteur agricole y aient néanmoins une activité accessoire, salariée ou non, ou qu'inversement des travailleurs occupés à titre principal dans l'agriculture exercent une profession secondaire dans un autre secteur, de sorte qu'ici encore les frontières établies par les statistiques rendent mal compte d'une réalité souvent très floue. Or, l'évolution qui s'est produite depuis dix ans dans le sens d'un transfert massif de main-d'œuvre d'origine agricole vers l'industrie ou les services a multiplié les situations intermédiaires de ce type.

Les recensements de l'agriculture et de la population effectués en 1961 permettront sans doute, lorsqu'ils auront été complètement exploités, de voir un peu plus clair dans ces phénomènes. Notons déjà cependant que le recensement agricole a dénombré 2878 000 exploitations agricoles et forestières de plus de 1 ha au 15 avril 1961, alors que le nombre de chefs d'exploitation comptés en octobre 1960 était de 2 429 000 selon l'O.S.C.E. et de 2 296 000 seulement selon l'ISTAT, ce qui signifie — le second chiffre étant à cet égard plus probant que le premier — que près de 600 000 exploitations d'un ha et plus, sans compter la masse bien plus considérable encore des exploitations de plus petite taille, avaient pour titulaires des personnes qui ne relevaient pas, au moins à ce titre, de la population active agricole et pour lesquelles elles constituaient une source de revenu accessoire : salariés agricoles, rentiers ou travailleurs occupés à titre principal dans d'autres secteurs d'activité.

B. La main-d'œuvre non salariée

95. D'après les enquêtes de l'ISTAT effectuées en 1960, la main-d'œuvre non salariée occupée dans le secteur primaire s'élevait, en moyenne annuelle, à 4 461 000, dont 2 308 000 chefs d'exploitation et 2 153 000 aides familiaux non rémunérés. A cette main-d'œuvre familiale régulière s'ajoutait la très grande majorité des travailleurs occasionnels, dont le nombre, en moyenne annuelle, s'élevait à 550 000.

a) Les chefs d'exploitation ⁽¹⁾

96. Le chiffre de 2 308 000 chefs d'exploitation est la moyenne arithmétique des résultats des quatre enquêtes trimestrielles, qui se présentaient ainsi (en milliers) :

janvier	avril	juillet	octobre	moyenne
2 261	2 300	2 376	2 296	2 308

⁽¹⁾ Les enquêtes de l'ISTAT comprennent dans cette catégorie la totalité des mézadri.

Compte tenu de la marge d'erreurs inhérente au système des sondages, cette série est d'une régularité remarquable, la légère pointe saisonnière de juillet paraissant indiquer néanmoins qu'un certain nombre de titulaires d'exploitations n'exerçaient pleinement leur activité d'exploitants que pendant une partie de l'année. Les chiffres montrent, d'autre part, que les résultats du mois d'octobre reflétaient assez bien la situation moyenne de l'année.

Cette constatation est d'autant plus intéressante que le sondage d'octobre a fait l'objet, de la part de l'ISTAT et de l'O.S.C.E., de deux exploitations distinctes qu'il est utile de confronter. ⁽²⁾

TABLEAU n° 30
ITALIE : Chefs d'exploitation, par sexe
(octobre 1960)

	(en milliers)	
	Selon l'ISTAT	Selon l'O.S.C.E.
Hommes	2 003	2 072
Femmes	293	357
Total	2 296	2 429

Source : Enquête de l'Institut central de statistique au 20 octobre 1960 (agriculture, horticulture, chasse, pêche) ; non compris les travailleurs temporairement à l'étranger.

Ainsi l'O.S.C.E. a compté 135 000 exploitants environ de plus que l'ISTAT, la différence provenant du fait que l'Office a considéré comme chefs d'exploitation des personnes qui s'étaient déclarées sans profession (rentiers, ménagères), mais qui avaient néanmoins travaillé plus de quinze heures comme travailleurs indépendants sur une exploitation agricole. Il s'agit donc évidemment d'exploitants marginaux, qui n'exerçaient pas une pleine activité professionnelle.

97. Même augmenté de cette catégorie d'exploitants marginaux, l'effectif des chefs d'exploitation, tel qu'il ressortait des enquêtes par sondage effectuées en 1960, était très inférieur à celui des exploitations dénombrées lors du recensement général de l'agriculture de mai 1961, soit 2 878 000, pour s'en tenir aux exploitations de plus de 1 ha. Ce chiffre global se répartissait de la manière suivante, par classe de grandeur :

⁽²⁾ Voir ci-dessus, point 93.

Superficie	Nombre d'exploitations	
	en milliers	en %
de 1 à 2 ha	800,0	27,8
de 2 à 5 ha	1 063,3	36,9
de 5 à 10 ha	560,3	19,5
de 10 à 20 ha	288,3	10,0
de 20 à 50 ha	117,7	4,1
de 50 à 100 ha	28,1	1,0
de 100 à 200 ha	11,7	0,4
plus de 200 ha	8,8	0,3
Total	2 878,4	100,—

Mis à part les rentiers et ménagères dont il vient d'être question, il y avait donc 450 000 titulaires d'exploitations de plus de 1 ha environ qui n'avaient pas d'activité professionnelle proprement dite, ou dont la profession principale n'était pas celle d'exploitant agricole: salariés de l'agriculture, ou travailleurs occupés la plus grande partie de leur temps dans d'autres branches d'activité. Cette situation se présentait surtout parmi les titulaires de plus petites exploitations, et notamment des exploitations de moins de 2 ha, dont la plupart ne peuvent constituer qu'une source de revenus d'appoint.

Il reste que le nombre des exploitants exerçant leur activité principale en tant que tels (2 296 000 en octobre 1960) dépassait de plus de 200 000 celui des exploitations de 2 ha et plus, et que plus d'un million d'exploitations (1 063 000) avaient entre 2 et 5 ha, dont les titulaires y étaient occupés à titre principal et même, pour la plupart, à titre exclusif. Finalement, 56% des exploitants comptés par l'ISTAT disposaient de superficies inférieures à 5 ha, 24% de superficies comprises entre 5 et 10 ha et 20% seulement de superficies supérieures à 10 ha. (1)

98. Parmi les chefs d'exploitation, l'ISTAT a compté, en octobre 1960, 87% d'hommes et 13% de femmes, et l'O.S.C.E., respectivement, 85 et 15%. Les femmes étaient relativement plus nombreuses en effet dans la catégorie marginale ajoutée par l'O.S.C.E. aux exploitants dénombrés par l'ISTAT.

99. Enfin, les relevés de l'ISTAT indiquent comment les exploitants se répartissaient par grands groupes d'âge. En 1960, 7,4% seulement avaient moins de 30 ans, 39,7% entre 30 et 50 ans, 39,5% entre 50 et 65 ans, et 13,4% plus de 65 ans. Ainsi, l'âge

(1) Rappelons, à titre de comparaison, qu'en France le nombre des exploitations de plus de 10 ha atteignait 1 015 000 (au lieu de 455 000 en Italie) et représentait 47% du nombre des exploitations de plus de 1 ha.

moyen des chefs d'exploitation était, en Italie comme dans les autres pays, relativement élevé, puisque la majorité d'entre eux (53%) avaient dépassé 50 ans.

b) Les aides familiaux

100. En moyenne annuelle pour 1960, l'ISTAT a dénombré, d'autre part, 2 153 000 aides familiaux non rémunérés, les chiffres accusant, d'un trimestre à l'autre, des oscillations un peu plus fortes que pour les exploitants (en milliers):

janvier	avril	juillet	octobre	moyenne
2 005	2 120	2 291	2 194	2 153

Ici encore, les chiffres d'octobre reflétaient assez bien la situation moyenne de l'année, mais la question se pose de savoir, plus encore que pour les exploitants, si l'exploitation faite par l'O.S.C.E. de l'enquête effectuée à cette date, et qui fait état de 153 000 aides familiaux de plus, ne rend pas mieux compte de la réalité que l'exploitation de l'ISTAT:

TABLEAU n° 31

ITALIE: Aides familiaux, par sexe
(octobre 1960)

	(en milliers)	
	Selon l'ISTAT	Selon l'O.S.C.E.
Hommes	1 021	971
Femmes	1 173	1 376
Total	2 194	2 347

Source: Voir tableau n° 30.

L'écart entre les deux exploitations n'est pas dans le même sens ici pour les deux sexes, puisque la seconde a compté 50 000 aides familiaux masculins en moins et 203 000 aides féminins en plus. L'O.S.C.E. a en effet déduit les aides familiaux des deux sexes âgés de moins de 14 ans et ajouté ceux qui, n'ayant pas déclaré exercer de profession, ont néanmoins fait état d'un travail effectif de quinze heures et plus. Or il s'agissait, dans la grande majorité des cas, de femmes déclarées ménagères (casalinghe). Il semble bien que les normes de l'O.S.C.E., plus larges et plus conformes aux normes internationales, doivent être ici préférées.

101. On peut donc admettre que 2 347 000 aides familiaux étaient occupés dans l'agriculture ita-

lienne en octobre 1960, soit un nombre approximativement égal à celui des chefs d'exploitation. Il y a lieu de penser que ce rapport devait varier fortement selon les classes de superficie, mais on ne dispose à ce sujet d'aucune information.

102. Sur 2 347 000 aides familiaux des deux sexes, on comptait 971 000 hommes et 1 376 000 femmes. Ce second chiffre est relativement bas, puisqu'il est nettement inférieur à celui des exploitants masculins (2 072 000). La grande majorité de ces femmes étaient des épouses d'exploitants, mais l'examen de la structure par âge montre qu'une minorité assez importante d'entre elles était constituée de jeunes filles ou de jeunes femmes d'aidants masculins. Il semble, dans ces conditions, que le nombre des épouses d'exploitants engagées de manière régulière dans les travaux agricoles devait être de l'ordre de 1 100 000 soit, en moyenne, un peu plus d'une épouse active pour deux exploitants de sexe masculin. Il est permis de penser que le concours habituel de l'épouse sur l'exploitation devait être rare au-dessous de 5 ha, mais la règle au-dessus.

Si donc le nombre des épouses d'exploitants appartenant à la population active et, d'une manière générale, celui des aides familiales était un peu plus bas relativement en Italie que dans le reste de la Communauté, celui des aidants masculins était en revanche sensiblement plus élevé, puisqu'il atteignait 40 % du nombre total des chefs d'exploitation. Ces aidants étaient, pour la plupart, des fils d'exploitants. Il est à noter cependant que les travailleurs de cette catégorie étaient en voie de diminution rapide.

103. Les enquêtes de l'ISTAT fournissent enfin des indications précises sur le nombre d'heures hebdomadaires prestées par les aides familiaux. Il en ressort que les horaires pratiqués sont habituellement longs, du moins pour les aidants masculins. Ainsi, en octobre 1960, 28 % des hommes travaillaient entre 40 et 48 heures, 56 %, 49 heures ou davantage, et 16 % seulement moins de 40 heures. Et encore ces proportions sont-elles calculées sur la base de chiffres dans lesquels sont compris les mineurs de 14 ans, dont les horaires de travail étaient certainement parmi les plus bas. Quant aux femmes, 30 % seulement travaillaient 49 heures ou plus, 33 % entre 40 et 48 heures, et 37 % moins de 40 heures. Mais ici, en revanche, les chiffres de l'ISTAT ne tenant compte que des aides familiales déclarées telles et non des ménagères ayant travaillé occasionnellement, les horaires réels moyens des femmes étaient sans doute nettement plus bas.

La durée du travail varie sensiblement, du reste, et pour les deux sexes, suivant les saisons. Ainsi,

en janvier 1960, les deux tiers des femmes et un tiers des hommes travaillaient moins de 40 heures, tandis qu'un peu plus de 40 % seulement des hommes et moins de 20 % des femmes travaillaient plus de 48 heures.

C. La main-d'oeuvre salariée

104. En moyenne annuelle pour 1960, l'ISTAT a compté comme occupés dans le secteur primaire 1 715 000 salariés. L'effectif a varié, d'un trimestre à l'autre, de la manière suivante (en milliers):

janvier	avril	juillet	octobre	moyenne
1 619	1 742	1 783	1 717	1 715

Le chiffre d'octobre est, ici encore, très voisin de la moyenne de l'année et il convient, une fois de plus, de mettre en regard, pour cette date, les chiffres de l'ISTAT et ceux, cette fois du reste peu différents, de l'O.S.C.E. :

TABLEAU n° 32

ITALIE : Salariés occupés, par sexe
(octobre 1960)

	(en milliers)	
	Selon l'ISTAT	Selon l'O.S.C.E.
Hommes	1 292	1 297
Femmes	425	458
Total	1 717	1 755

Source : Voir note du tableau n° 30.

L'inclusion des personnes ayant travaillé occasionnellement comme salariés n'a entraîné en effet qu'une majoration insignifiante de l'effectif des salariés masculins. Elle a eu toutefois une incidence plus appréciable sur celui des salariés féminins, qui s'est trouvé accru de 33 000 unités, soit environ 8 %.

105. Les hommes et les femmes entraient respectivement pour un peu plus des trois quarts et un peu moins d'un quart dans la main-d'oeuvre salariée occupée. L'examen des chiffres par trimestre montre que ces proportions variaient quelque peu selon les époques de l'année. L'emploi salarié féminin en effet est affecté de fluctuations saisonnières sensiblement plus marquées que l'emploi masculin, ce qui traduit sans doute l'affectation relativement plus fréquente de la main-d'oeuvre féminine aux travaux de récolte ou de cueillette.

106. Il convient de rappeler que les chiffres de l'ISTAT portent sur les salariés de l'ensemble du secteur primaire, à l'inclusion de la pêche et des forêts, de sorte que l'effectif occupé dans l'agriculture et l'horticulture seules, en moyenne annuelle pour 1960, devait se situer autour de 1 600 000 selon les critères de l'ISTAT, et de 1 650 000 selon ceux de l'O.S.C.E.

107. Outre les enquêtes de l'ISTAT, on dispose, sur la main-d'œuvre salariée agricole, d'un relevé direct établi par le Service des contributions agricoles unifiées (S.C.A.U.). Il faisait état, pour 1960, d'un effectif global de 1 928 000 salariés, dont 222 000 salariés fixes ou semi-fixes, liés par contrat à un ou plusieurs chefs d'exploitation, et 1 706 000 journaliers.

TABLEAU n° 33
ITALIE : Main-d'œuvre salariée (1960)

(en milliers)

	Salariés fixes	Journaliers	Total
Hommes	211	957	1 168
Femmes et jeunes gens	11	749	760
Total	222	1 706	1 928

Source : Service des contributions agricoles unifiées.

Pour comparer valablement ces chiffres à ceux de l'ISTAT, il convient de préciser qu'il s'agit ici non de main-d'œuvre occupée mais de travailleurs inscrits au régime spécial d'assurance des salariés agricoles, en d'autres termes, de main-d'œuvre disponible. Tous les salariés agricoles au sens des enquêtes de l'ISTAT ne sont pas, du reste, affiliés à ce régime. La définition du salarié agricole est ici sensiblement plus étroite, puisqu'elle exclut, outre les salariés de la pêche, les employés de l'agriculture et de la sylviculture, et les salariés des entreprises de travaux agricoles et forestiers à caractère d'entreprises industrielles, pour ne retenir que les ouvriers des exploitations agricoles, horticoles et forestiers proprement dites.

On peut regretter que les chiffres du S.C.A.U. n'établissent pas une distinction plus précise entre les travailleurs des deux sexes, ce qui faciliterait le rapprochement avec ceux de l'ISTAT.

Il est patent, en tout cas, surtout si l'on tient compte du fait que le champ couvert par les relevés du S.C.A.U. est sensiblement plus restreint que celui des enquêtes de l'ISTAT, que la main-d'œuvre agricole disponible dépasse largement la main-d'œuvre occupée, en d'autres termes qu'une fraction importante de la main-d'œuvre agricole n'est pas pleinement employée. Le fait est largement confirmé par les indications que le S.C.A.U. fournit lui-même sur la durée d'emploi des travailleurs figurant sur ses listes et, bien entendu, par les statistiques de chômage émanant des bureaux de placement.

108. Le tableau ci-après indique, pour les différentes catégories de salariés distinguées par le

S.C.A.U., le nombre moyen de journées de travail effectuées dans l'année.

Ainsi, à l'exception des salariés fixes à contrat annuel, au nombre d'un peu plus de 175 000, qui travaillaient l'année entière (297 jours pour les hommes, 295 pour les femmes et les jeunes gens), le reste de la main-d'œuvre salariée agricole était plus ou moins gravement sous-employée. L'immense majorité des journaliers, près de 90% des hommes et la quasi-totalité des femmes et des jeunes gens, travaillaient moins de 200 jours par an, la moyenne des jours travaillés s'établissant à 117 pour les hommes, et à 80 seulement pour les femmes et les jeunes gens. Ces chiffres sont évidemment très bas, et ils donnent à penser que beaucoup des salariés agricoles comptés comme occupés par les enquêtes trimestrielles de l'ISTAT travaillaient bien au-dessous des horaires hebdomadaires normaux. Il est vrai que la plupart des salariés de l'agriculture sont par ailleurs petits exploitants ou aides familiaux et que certains d'entre eux trouvent à s'employer à d'autres travaux, notamment sur les chantiers de travaux publics, de sorte que tous ne sont pas réduits aux seuls moyens d'existence qu'ils tirent des salaires perçus dans l'agriculture. Mais il n'en reste pas moins que l'agriculture n'assure qu'un niveau d'emploi extrêmement bas à la main-d'œuvre salariée disponible : selon une estimation officieuse, le potentiel de travail constitué par les journaliers n'aurait été utilisé en 1960 qu'à concurrence d'environ 56%. (1) La réalité est donc à la fois plus complexe et moins satisfaisante

(1) Rapport du professeur Facca sur l'emploi agricole en Italie, p. 229 et annexe, tableau n° 45.

TABLEAU n° 34

ITALIE : Main-d'œuvre salariée selon le nombre de jours de travail effectués au cours de l'année 1960

Catégorie	Nombre de salariés (en milliers)		Nombre moyen de journées de travail effectuées	
	hommes	femmes et jeunes gens	hommes	femmes et jeunes gens
Salariés fixes annuels	170,9	5,6	297	295
Salariés fixes à contrat inférieur à l'année	18,2	4,8	176	138
Salariés semi-fixes ⁽¹⁾	22,0	1,1	235	228
Journaliers permanents ⁽²⁾	108,4	6,1	222	228
Journaliers habituels ⁽³⁾	273,9	39,0	154	154
Journaliers occasionnels ⁽⁴⁾	310,1	301,6	105	105
Journaliers exceptionnels ⁽⁵⁾	177,7	327,0	59	57
Journaliers inscrits sur les listes spéciales ⁽⁶⁾	87,1	74,7	30	28

Source : Service des contributions agricoles unifiées.

⁽¹⁾ Liés par contrat à plusieurs employeurs différents.⁽²⁾ Occupés 201 jours et plus.⁽³⁾ Occupés de 151 à 200 jours.⁽⁴⁾ Occupés de 101 à 150 jours.⁽⁵⁾ Occupés de 51 à 100 jours.⁽⁶⁾ Occupés 50 jours ou moins.

qu'elle n'apparaît à travers les enquêtes par sondage de l'ISTAT.

109. L'examen des chiffres de chômage confirme cette analyse, du moins celui des inscriptions auprès des bureaux de placement, car ici encore les enquêtes de l'ISTAT, qui font état d'une moyenne de 95 000 travailleurs agricoles en chômage en 1960, reflètent assez inexactement la réalité.

La moyenne des travailleurs agricoles inscrits auprès des bureaux de placement s'est établie, en effet, en 1960, à plus de 330 000, chiffre qui se décomposait de la manière suivante, par classes d'inscrits (en milliers):

Catégorie	Hommes	Femmes	Total
1re classe ⁽¹⁾	108,0	101,4	209,4
2e classe ⁽²⁾	36,6	22,0	58,6
3e classe ⁽³⁾		13,7	13,7
4e classe ⁽⁴⁾	15,5	15,5	30,9
5e classe ⁽⁵⁾	14,8	4,3	19,0
Total	174,9	156,8	331,7

⁽¹⁾ Chômeurs ayant déjà travaillé.⁽²⁾ Mineurs de 21 ans et autres travailleurs à la recherche d'un premier emploi.⁽³⁾ Femmes mariées à la recherche d'un premier emploi.⁽⁴⁾ Retraités à la recherche d'un emploi.⁽⁵⁾ Travailleurs occupés recherchant un autre emploi.

Même en éliminant les inscrits de la cinquième classe (travailleurs occupés à la recherche d'un

nouvel emploi), le chômage agricole dépassait encore largement 300 000 unités en moyenne annuelle. Il affectait un nombre de femmes presque égal à celui des hommes, ce qui signifie que la main-d'œuvre féminine lui payait, en fait, un tribut relativement bien plus lourd. Cette constatation confirme les données provenant du S.C.A.U. sur le nombre moyen de journées de travail effectuées dans l'année par la main-d'œuvre masculine, d'une part, et par la main-d'œuvre féminine et juvénile, de l'autre.

Comme ailleurs, le chômage connaît des fluctuations saisonnières sensibles, avec une pointe marquée en janvier, et un maximum en juin. Mais ces fluctuations sont relativement secondaires, la masse des travailleurs inoccupés restant considérable même au cœur de l'été:

TABLEAU n° 35

ITALIE : Travailleurs agricoles inscrits sur les listes des bureaux de placement, par mois (1960) ⁽¹⁾
(en milliers)

janvier	396,9	mai	303,1	septembre	321,3
février	374,9	juin	292,7	octobre	314,4
mars	363,5	juillet	311,5	novembre	318,7
avril	341,5	août	313,1	décembre	328,4

moyenne annuelle : 331,7

Source : Ministère du travail et de la prévoyance sociale.

⁽¹⁾ Y compris les travailleurs forestiers et les travailleurs de la pêche.

110. A côté des salariés proprement dits, existe en Italie une catégorie encore assez largement représentée de salariés rémunérés en nature par une part des récoltes, appelés selon les régions « participants » (compartecipanti) ou « petits colons » (piccoli coloni). D'après le S.C.A.U., qui les distingue des salariés, ils étaient 183 000 environ en 1960, dont 131 000 hommes et 52 000 femmes et jeunes gens. Leur degré d'occupation était faible, puisque leur prestation de travail était, en moyenne, de l'ordre de 75 jours par an. Dans la plupart des cas, il s'agissait, selon toute vraisemblance, de travailleurs qui n'exerçaient, en cette qualité, qu'une activité accessoire et qui étaient par ailleurs petits exploitants, aides familiaux ou journaliers, et, dans ce dernier cas, pouvaient également figurer sur les listes de salariés du S.C.A.U. Il ne fait pas de doute, en tout cas, qu'ils relèvent du même marché du travail que les journaliers et autres salariés agricoles, et qu'ils se retrouvent confondus avec eux sur les listes d'inscrits auprès des bureaux de placement.

111. Faute de disposer encore de tous les résultats du recensement agricole de 1961, il n'est pas possible d'indiquer comment la main-d'œuvre salariée se répartit selon les exploitations, et notamment selon leur taille. On sait seulement que l'emploi de travailleurs salariés demeure très répandu, puisque 28 % de la surface cultivée l'était à l'aide de salariés ou de participants, la situation à cet égard se présentant de manière fort différente, du reste, d'une région à l'autre.

C'est, d'une manière générale, dans le Sud, et plus particulièrement dans les Pouilles, en Calabre et en Sicile, qu'apparaît l'écart le plus important entre les disponibilités et les besoins de l'agriculture en main-d'œuvre salariée, et c'est dans ces régions que l'on rencontre les plus fortes proportions de journaliers travaillant occasionnellement ou exceptionnellement, et les taux de chômage les plus hauts. La situation est bien meilleure dans le Centre et le Nord, où se rencontrent, notamment en Lombardie, des proportions beaucoup plus élevées de salariés fixes et de journaliers permanents ou habituels. Seule fait exception l'Emilie-Romagne où le degré d'emploi de la main-d'œuvre salariée est à peu près aussi bas que dans le Sud.

5. LUXEMBOURG

112. L'emploi agricole se caractérise au Luxembourg par les traits généraux suivants :

- sa part dans l'emploi total sensiblement inférieure à la moyenne communautaire : 16 % d'après l'enquête de l'O.S.C.E. d'octobre 1960 ;

- la très large prédominance de l'emploi non salarié sur l'emploi salarié : respectivement 18 600 et 1 700 d'après les résultats de cette même enquête, sur un total de 20 300, soit 92 et 8 %.

113. Dans leur très grande majorité, les exploitations agricoles luxembourgeoises n'emploient que de la main-d'œuvre familiale. Il semble même, si l'on compare les résultats de l'enquête de l'O.S.C.E. à certaines autres sources, que l'effectif des travailleurs familiaux dont dispose l'agriculture soit nettement supérieur aux chiffres de l'enquête, l'essentiel de l'écart portant sur les aides familiaux.

TABLEAU n° 36

LUXEMBOURG : Emploi agricole permanent par situation dans la profession (1960-1961)

(en milliers)

Catégorie	Octobre 1960 ^(a)	Au 15 mai 1961 ^(b)
Chefs d'exploitation	8,2	24,5
Aides familiaux	10,4	1,3
Salariés	1,7	25,8
Total	20,3	

Sources : (a) Enquête sur les forces de travail effectuée à la demande de l'Office statistique des Communautés européennes : agriculture, horticulture, sylviculture ; (b) Recensement annuel au 15 mai : agriculture et horticulture seulement.

Pour comparer valablement les deux séries de données, il faut noter que l'enquête d'octobre 1960 n'a pas saisi, à proprement parler, la main-d'œuvre occupée en permanence dans l'agriculture, mais les travailleurs qui avaient, à cette date, leur occupation principale dans le secteur primaire (à l'inclusion des forêts) et, s'agissant des aides familiaux, ceux dont la prestation de travail atteignait quinze heures par semaine, alors que les chiffres au 15 mai 1961 ne comprenaient pas la sylviculture, et ne portaient que sur les travailleurs se consacrant régulièrement et exclusivement aux travaux des exploitations agricoles. Les deux normes statistiques sont donc assez nettement différentes, mais il est surprenant que celles de l'O.S.C.E., qui semblent plus larges, aboutissent à des chiffres nettement inférieurs. Et encore, au 15 mai 1961, ont été dénombrés, en plus des 25 800 travailleurs permanents, quelque 4 000 travailleurs familiaux non permanents.

114. Il est peu probable qu'une part notable de l'écart entre les deux évaluations porte sur les

chefs d'exploitation, qui étaient au nombre de 8 200 en octobre 1960, pour environ 8 800 exploitations de plus de 2 ha recensées au 15 mai 1961. Au Luxembourg comme ailleurs, il est en effet un certain nombre de petits exploitants qui n'exercent

cette profession qu'à titre accessoire, et on en trouverait une proportion beaucoup plus forte si l'on prenait en considération, comme on l'a fait pour les autres pays, les exploitations d'une superficie inférieure à 2 ha.

TABLEAU n° 37

LUXEMBOURG: Main-d'oeuvre familiale occupée sur les exploitations, par classe de grandeur (1961) ⁽¹⁾

Superficie	Nombre d'exploitations	Main-d'oeuvre permanente	Main-d'oeuvre non permanente
de 2 à 3 ha	805	1 087	789
de 3 à 5 ha	1 028	1 912	822
de 5 à 10 ha	1 837	4 886	845
de 10 à 20 ha	2 632	8 396	790
de 20 à 30 ha	1 462	5 336	424
de 30 à 50 ha	838	3 142	260
plus de 50 ha	187	714	93
Total	8 789	25 473	4 023

⁽¹⁾ Au 15 mai 1961.

Les deux sources divergent grandement, en revanche, quant à l'évaluation de la main-d'oeuvre auxiliaire familiale: 10 400 d'après l'enquête de l'O.S.C.E. d'octobre 1960, et le double de ce chiffre d'après le recensement agricole au 15 mai 1961, du moins si l'on prend en considération les non-permanents en plus des permanents. Cette divergence tient probablement au fait que la seconde source ne fait pas le départ, pour les femmes, entre les travaux domestiques et ceux de l'exploitation, de sorte que sont comptées dans la main-d'oeuvre agricole des auxiliaires familiales qui ne consacrent pas à ces derniers le minimum de temps nécessaire pour qu'on puisse les ranger dans la population active agricole. Ainsi, étant donné que la situation en octobre reflète probablement assez bien la situation moyenne de l'année, les chiffres de l'O.S.C.E. constitueraient une expression valable de la main-d'oeuvre familiale normalement active, les chiffres au 15 mai 1961 représentant plutôt la main-d'oeuvre familiale éventuellement disponible, dont une importante fraction n'apporterait, en fait, qu'une contribution minime aux travaux agricoles proprement dits.

115. On ne dispose pas de renseignements sur la répartition par sexe de la main-d'oeuvre familiale disponible au 15 mai 1961, mais seulement sur la main-d'oeuvre familiale occupée en octobre 1960:

7 600 chefs d'exploitation et 2 900 aides familiaux masculins; 600 chefs d'exploitation et 7 500 aides familiaux féminins, soit, au total, 10 500 hommes et 8 100 femmes (56 et 44%). La prédominance de l'élément masculin apparaîtrait plus nette encore si l'on pondérait ces chiffres, qui représentent des nombres de personnes, en tenant compte de la durée de la prestation annuelle de travail, certainement beaucoup plus élevée, en moyenne, pour les hommes.

116. Au total, l'enquête d'octobre 1960 a donc compté comme occupés dans l'agriculture 18 600 travailleurs familiaux, soit un peu plus de deux par exploitation de plus de 2 ha. En moyenne, les exploitations agricoles luxembourgeoises occupaient donc un exploitant, le plus souvent masculin, et un aide familial, généralement féminin. Le nombre des aides masculins était cependant appréciable, puisqu'on en rencontrait un, en moyenne, sur trois exploitations.

117. Il est impossible de dire comment se répartissait la main-d'oeuvre familiale occupée selon la dimension des exploitations. On ne dispose, par classe de grandeur, que de données sur la main-d'oeuvre disponible, permanente et non permanente, au 15 mai 1961:

Superficie	Main-d'oeuvre familiale pour 100 exploitations	
	permanente	non permanente
de 2 à 3 ha	135	98
de 3 à 5 ha	186	80
de 5 à 10 ha	266	46
de 10 à 20 ha	319	30
de 20 à 30 ha	365	29
de 30 à 50 ha	375	31
plus de 50 ha	382	50
Ensemble	290	46

Ainsi, la main-d'oeuvre familiale disponible était d'un peu plus de deux travailleurs par exploitation entre 2 et 3 ha, d'environ trois entre 5 et 10 ha, et de quatre à partir de 20 ha. Si l'on s'en tient aux seuls travailleurs permanents, le volume de main-d'oeuvre par exploitation variait un peu plus fortement, soit du simple au triple, entre les exploitations les plus petites et les exploitations les plus grandes. L'ordre de grandeur de cette variation restait par conséquent faible relativement à l'échelle des superficies, ce qui revient à dire que la densité de main-d'oeuvre familiale par exploitation était considérablement plus forte sur les petites exploitations que sur les grandes.

118. Quant aux salariés agricoles, ils ne représentaient qu'un faible pourcentage de la main-d'oeuvre occupée (8%), et un pourcentage bien plus faible encore de la main-d'oeuvre disponible. Ils étaient au nombre de 1700 d'après l'enquête d'octobre 1960, mais ce chiffre comprenait les travailleurs forestiers. Au 15 mai 1961, l'effectif des salariés occupés dans l'agriculture et l'horticulture ne s'élevait qu'à 1302, dont 1148 hommes et 154 femmes. La grande majorité d'entre eux étaient des salariés fixes, domestiques ou servantes de ferme. On ne comptait plus à cette date, en effet, que 133 journaliers. Plus de la moitié de cette main-d'oeuvre (705) était formée d'étrangers, en majorité Allemands et Italiens. On ne notait parmi elle, au cours des dernières années, qu'un chômage insignifiant.

6. PAYS-BAS

A. Situation d'ensemble

119. L'emploi agricole se distingue aux Pays-Bas par les traits généraux suivants :

- la place réduite qu'il occupe dans l'emploi total : 11,9 % d'après l'enquête de l'O.S.C.E. d'octobre 1960 ;
- la forte proportion de travailleurs salariés par rapport aux travailleurs familiaux : respectivement 25 et 75 % d'après les résultats de cette même enquête ;
- un taux extrêmement bas de participation féminine à l'activité agricole : 17 % environ d'après la même source.

120. Outre la source commune aux six pays que constitue l'enquête de l'O.S.C.E. d'octobre 1960, on dispose, pour les Pays-Bas, d'une série de sources statistiques nationales qui permettent de prendre une vue précise de la situation de l'emploi dans l'agriculture dans un passé relativement récent, et d'effectuer entre elles des recoupements utiles : recensement de l'agriculture de mai 1959, recensements de la main-d'oeuvre agricole et horticole du 31 décembre 1956 et du 31 décembre 1959, recensement des habitations et des professions du 30 juin 1956, et recensement démographique du 31 mai 1960.

121. C'est du recensement agricole de mai 1959 qu'il convient de partir, puisqu'il fournit, avec la description des exploitations, la base nécessaire de toute analyse approfondie. Ce recensement a dénombré 287 900 exploitations agricoles et horticoles, dont 174 000 détenues par des agriculteurs et éleveurs professionnels, 35 600 par des horticulteurs professionnels, 13 400 par des salariés agricoles, et 64 900 par des non-professionnels. Le nombre des exploitations détenues par l'ensemble des professionnels, c'est-à-dire ceux qui avaient dans l'agriculture leur profession principale, s'élevait donc à 223 100, chiffre très voisin des 225 000 employeurs et travailleurs indépendants dénombrés par l'enquête de l'O.S.C.E. d'octobre 1960 qui couvrait, en outre, les employeurs et indépendants de la pêche et les chefs des exploitations forestières.

On verra plus loin, en examinant l'ensemble des données dont on dispose sur les chefs d'exploitation, ce qu'il convient de penser de la quasi-identité de ces deux chiffres.

Il convient de noter que n'ont été prises en considération dans le recensement que les exploitations de plus de 1 ha et, parmi les exploitations plus petites, les exploitations produisant pour la vente des produits d'élevage ou d'horticulture.

TABLEAU n° 38

PAYS-BAS : Exploitations agricoles et horticoles, rangées selon la nature de l'activité de leurs chefs, par classe de grandeur (1959)

(en milliers)

Superficie	Agriculteurs et éleveurs professionnels	Horticulteurs	Salariés agricoles	Non-professionnels	Total
moins de 1 ha	2,5	12,7	8,1	34,8	58,1
de 1 à 3 ha	15,1	15,5	4,6	21,5	56,7
de 3 à 5 ha	21,2	4,2	0,7	4,9	31,1
de 5 à 10 ha	57,1	2,4		2,5	62,0
de 10 à 20 ha	52,3	0,7		0,8	53,8
de 20 à 50 ha	23,9	0,2		0,3	24,3
plus de 50 ha	1,9	0,0		0,0	2,0
Total	174,0	35,6	13,4	64,9	287,9

Source : Recensement général de l'agriculture de mai 1959.

122. Comme le montrent les chiffres ci-dessus, c'est principalement dans les petites classes de superficie que se rencontrent les exploitations ayant pour titulaires des ouvriers agricoles, dont aucun n'exploitait plus de 5 ha, et des non-professionnels. Il y avait cependant un nombre non négligeable de non-professionnels à tenir des exploitations de moyenne ou même de grande dimension.

123. Sur les exploitations agricoles ainsi définies ont été dénombrés, au 31 décembre 1959, 501833 travailleurs occupés en permanence, exploitants, aides familiaux et salariés, soit, en moyenne, un peu moins de deux par exploitation (1,7). A première vue ce chiffre est également assez voisin de celui que donne l'enquête de l'O.S.C.E. pour l'ensemble de la main-d'œuvre occupée dans le secteur primaire au 20 octobre 1960, soit 493 000. Ce chiffre inclut il est vrai, en plus de travailleurs de l'agriculture, ceux des forêts et de la pêche, mais seuls ces derniers représentaient un effectif important : une dizaine de milliers de personnes d'après les estimations les plus récentes. On verra cependant que la confrontation de ces deux sources ne laisse pas de poser des problèmes, notamment quant à la ventilation de la main-d'œuvre entre le groupe des aides familiaux et celui des salariés.

124. Les données du recensement agricole de 1959 permettent d'établir une relation précise entre

l'importance des effectifs occupés en permanence et la superficie des exploitations :

Superficie	Nombre d'exploitations		Nombre de travailleurs permanents	
	en milliers	en %	en milliers	en %
sans terre	12,1	4,1	4,4	0,9
moins de 1 ha	56,8	19,0	35,6	7,1
de 1 à 3 ha	55,8	18,7	71,1	14,2
de 3 à 5 ha	30,8	10,3	50,4	10,0
de 5 à 10 ha	62,2	20,9	123,5	24,6
de 10 à 20 ha	54,0	18,1	129,3	25,8
de 20 à 50 ha	24,5	8,2	75,1	14,9
plus de 50 ha	2,0	0,7	12,4	2,5
Ensemble	298,3	100,—	501,8	100,—

Ainsi, la moitié environ des exploitations se rangeaient dans la catégorie de moins de 5 ha, qui occupaient moins d'un tiers de la main-d'œuvre permanente totale, alors que les exploitations de plus de 10 ha, qui représentaient 27 % seulement du total, en occupaient 43 %. De fait, le nombre moyen de travailleurs permanents occupés par exploitation, nettement inférieur à l'unité dans la classe de moins de 1 ha, s'élevait fortement au fur et à mesure qu'on montait dans l'échelle des superficies, tandis que s'abaissait, corrélativement, la densité de main-d'œuvre à l'hectare :

Superficie	Nombre de travailleurs permanents	
	pour 100 exploitations	pour 100 hectares
moins de 1 ha	63	145
de 1 à 3 ha	126	71
de 3 à 5 ha	162	42
de 5 à 10 ha	199	27
de 10 à 20 ha	240	17
de 20 à 50 ha	309	11
plus de 50 ha	631	8
Ensemble	175	22

Il n'en reste pas moins que le nombre de travailleurs permanents occupés sur les exploitations de petite taille (moins de 10 ha) était fort élevé, puisqu'il atteignait près de 57% du total, la classe de 5 à 10 ha comportant déjà, en moyenne, deux travailleurs permanents par exploitation. Sans doute, cette forte densité de main-d'œuvre sur les petites exploitations est-elle liée, dans beaucoup de cas, à des systèmes de culture à forte intensité de travail, telles les cultures maraîchères et florales dont le développement est relativement beaucoup plus important aux Pays-Bas que dans les autres pays. Mais le recensement de 1959 montre que le degré d'emploi de la main-d'œuvre permanente était en fait sensiblement moins élevé sur les petites exploitations que sur les moyennes et sur les grandes, le fait d'être rangé dans la main-d'œuvre permanente n'impliquant pas, d'après les normes de ce recensement, une occupation à plein temps, mais seulement une occupation régulière d'au moins deux jours par semaine ou de trois à cinq heures par jour. Or la répartition des travailleurs permanents selon les horaires pratiqués variait fortement selon les classes de grandeur, puisque les exploitations de moins de 1 ha n'assuraient un emploi à plein temps qu'à 50% environ

de leur main-d'œuvre permanente, alors que la proportion de la main-d'œuvre occupée à temps complet atteignait 70% entre 10 et 20 ha, et dépassait 95% sur les exploitations de plus de 50 ha :

Superficie	Pourcentages de main-d'œuvre permanente occupée	
	à plein temps	à temps partiel
sans terre	27,4	72,6
moins de 1 ha	50,4	49,6
de 1 à 3 ha	54,0	46,0
de 3 à 5 ha	58,8	41,2
de 5 à 10 ha	63,8	36,2
de 10 à 20 ha	70,3	29,7
de 20 à 50 ha	85,2	14,8
plus de 50 ha	95,5	4,5
Ensemble	66,3	33,7

En moyenne, les deux tiers des travailleurs permanents étaient occupés à plein temps et un tiers à temps partiel. Il s'agit là d'une indication utile afin de comparer valablement les résultats du recensement agricole de 1959 aux autres sources statistiques et notamment aux données provenant de l'enquête de l'O.S.C.E. d'octobre 1960.

125. Outre un peu plus de 500 000 travailleurs permanents, les exploitations agricoles occupaient un certain nombre de travailleurs non permanents, familiaux et salariés. Le recensement de 1959 n'a pas saisi cette main-d'œuvre en nombre de personnes, mais en unités annuelles de travail. Pour l'année 1959, le nombre des années pleines de travail effectuées par la main-d'œuvre temporaire s'élevait à près de 36 000, dont plus de deux tiers revenaient à la main-d'œuvre salariée.

TABLEAU n° 39

PAYS-BAS : Emploi agricole permanent par situation dans la profession

(en milliers)

Catégorie	Au 31-12-1959 (a)	Au 31-5-1960 (b)	Octobre 1960 (c)
Chefs d'exploitation	235	224	225
Aides familiaux	189 (1)	92	142
Salariés	78 (2)	128	126
Total	502	444	493

Sources : (a) Recensement de la main-d'œuvre agricole : agriculture et horticulture seulement ; (b) Recensement : même champ ; (c) Enquête sur les forces de travail effectuée à la demande de l'Office statistique des Communautés européennes ; agriculture, horticulture, forêts, chasse et pêche.

(1) Y compris les salariés familiaux.

(2) Non compris les salariés familiaux.

126. Au total, main-d'œuvre permanente et non permanente ont effectué, en 1959, 431 200 années pleines de travail, la main-d'œuvre familiale et la main-d'œuvre salariée intervenant dans ce total respectivement pour 333 000 et 98 200, soit 77,2 et 22,8 %.

127. Il reste à rapprocher l'ensemble de ces résultats des autres données statistiques dont on dispose : recensement de la population de mai 1960 et enquête de l'O.S.C.E. sur les forces de travail d'octobre 1960.

On voit, d'après les données qui figurent au tableau n° 39, que les trois sources paraissent se corroborer en ce qui concerne les chefs d'exploitation, mais qu'il n'en est pas de même en ce qui concerne les aides familiaux et les salariés. Les écarts sont même tellement importants qu'ils ne semblent pouvoir s'expliquer que par de grosses différences de définitions.

128. Quelles que soient leurs divergences, toutes les sources confirment la très forte prédominance de la main-d'œuvre masculine.

TABLEAU n° 40
PAYS-BAS : *Emploi agricole permanent, par sexe*

(en milliers)

	Au 31-12-1959	Au 31-5-1960	Octobre 1960
Hommes	396	404	407
Femmes	106	40	86
Total	502	444	493

Sources : Voir tableau n° 39.

Ici encore, cependant, les écarts sont importants et appellent une analyse approfondie. Comme on le verra, c'est la catégorie des aides familiaux féminins qui, ici encore, est saisie avec le moins de précision, et c'est sur elle que les sources marquent leur principal désaccord.

B. La main-d'oeuvre non salariée

129. L'ensemble de la main-d'œuvre non salariée, chefs d'exploitation et aides familiaux non rémunérés, comptait, d'après le recensement agricole de 1959, quelque 424 000 travailleurs occupés de manière permanente, soit plus de deux jours ou l'équivalent de deux jours par semaine. Le recensement de la population du 31 mai 1960 n'avait cependant compté comme actifs que 317 000 d'entre eux, et on

n'en retrouvait occupés, lors de l'enquête de l'O.S.C.E. d'octobre 1960, que 367 000. Il y a là d'importantes divergences dont on apercevra mieux les raisons en considérant d'abord le cas des chefs d'exploitation puis celui des auxiliaires familiaux.

a) Les chefs d'exploitation

130. Les chefs d'exploitation occupés en permanence étaient au nombre de 235 000 d'après le recensement agricole de 1959. Le recensement de la population effectué l'année suivante a donné un résultat très voisin : 224 000. Enfin, compte tenu de la tendance à la diminution du nombre des exploitations d'une année à l'autre, ces deux chiffres sont largement confirmés par celui de l'enquête de l'O.S.C.E. d'octobre 1960 : 225 000.

TABLEAU n° 41
PAYS-BAS : *Chefs d'exploitation occupés en permanence, par sexe*

(en milliers)

	Au 31-12-1959	Au 31-5-1960	Octobre 1960
Hommes	228	219	221
Femmes	8	5	4
Total	235	224	225

Sources : Voir tableau n° 39.

131. Si l'on rapproche le chiffre des chefs d'exploitation occupés en permanence tel qu'il résulte du recensement agricole de 1959, de celui des exploitations recensées à cette même date, soit respectivement 235 000 et 198 000 (exploitations sans terre comprises), on constate que les chefs de 63 000 exploitations n'y avaient pas d'occupation permanente au sens du recensement, ce qui revient à dire qu'ils ne faisaient pas partie, au moins à ce titre, de la population active agricole. Les résultats détaillés du recensement montrent qu'il s'agissait, dans la très grande majorité des cas, de titulaires de toutes petites exploitations. Les neuf dixièmes d'entre eux en effet étaient des exploitants sans terre ou qui disposaient de moins de 3 ha :

(en milliers)

Superficie	Chefs d'exploitation occupés à titre	
	permanent	non permanent
sans terre	3,2	8,8
moins de 1 ha	24,0	32,8
de 1 à 3 ha	41,9	13,9
de 3 à 5 ha	27,7	3,1
de 5 à 10 ha	59,8	2,4
de 10 à 20 ha	52,8	1,2
de 20 à 50 ha	23,9	0,6
plus de 50 ha	1,8	0,2
Total	235,2	63,1

La plus grande partie de ces chefs d'exploitation occupés en tant que tels de manière non permanente appartenait à la catégorie des exploitants non professionnels dont il a été fait état plus haut. Elle est constituée de retraités ou de personnes ayant leur activité principale dans d'autres secteurs économiques et disposant d'exploitations agricoles dont ils ne tirent qu'un revenu accessoire. Il semble bien pourtant qu'il y ait aussi parmi eux un certain nombre d'ouvriers agricoles disposant d'exploitations d'appoint, mais qui exerçaient leur activité principale en tant que salariés.

132. Les quelque 235 000 chefs d'exploitation occupés en permanence lors du recensement agricole de 1959, et relevant en tant que tels par conséquent de la population active, n'étaient cependant pas tous occupés à temps complet. On en comptait en effet 181 600 occupés à plein-temps et 53 600 occupés à temps partiel dont la grande majorité entre deux et trois jours (ou l'équivalent de deux et trois jours) par semaine. Ici encore, il s'agissait de titulaires de petites exploitations, puisque près de deux tiers d'entre eux se rencontraient sur des exploitations sans terre ou d'une superficie de moins de 3 ha :

(en milliers)

Superficie	Chefs d'exploitation occupés en permanence	
	à plein temps	à temps partiel
sans terre	0,8	2,5
moins de 1 ha	10,9	13,1
de 1 à 3 ha	22,8	19,1
de 3 à 5 ha	20,1	7,7
de 5 à 10 ha	53,1	6,7
de 10 à 20 ha	49,4	3,4
de 20 à 50 ha	22,8	1,1
plus de 50 ha	1,7	0,1
Total	181,6	53,6

133. Il apparaît en définitive que la très grande majorité des exploitants sans terre, ou disposant de moins de 3 ha, n'ont pas une activité à plein-temps sur leurs exploitations et qu'ils ont en dehors d'elles une autre activité, principale ou accessoire, ou une autre source de revenu. C'est à partir de 3 ha seulement, et dans des proportions croissantes au fur et à mesure que l'on s'élève dans l'échelle des superficies, que l'on rencontre une majorité de chefs d'exploitation s'adonnant de manière exclusive à cette activité.

134. Les diverses sources sont en accord à peu près absolu quant au nombre des chefs d'exploitation masculins. Elles divergent, en revanche, assez notablement quant à celui des chefs d'exploitation féminins. Il s'agit toutefois de divergences portant sur un effectif insignifiant, la proportion d'exploitants féminins par rapport à l'ensemble des chefs d'exploitation occupés en permanence variant, selon les sources, entre 2 et 5 %.

135. Le recensement partiel des habitations et des professions du 31 octobre 1959 est seul, en revanche, à donner des indications sur l'âge des exploitants. En gros, une moitié environ d'entre eux avaient entre 25 et 50 ans, et une autre moitié 50 ans et au-dessus. Cette structure par âge semble être à peu près conforme à celle des autres pays.

b) Les aides familiaux

136. On a vu que si les sources concordaient de manière satisfaisante en ce qui concerne les chefs d'exploitation, il n'en était pas de même pour les aides familiaux, puisque le recensement agricole de 1959 en a dénombré près de 189 000 occupés en permanence, alors que le recensement de la population effectué l'année suivante n'a rangé que 92 000 d'entre eux dans la population active et que l'enquête de l'O.S.C.E. d'octobre 1960 n'en a compté comme occupés que 142 000. Il convient de noter

cependant que le recensement agricole de 1959, à la différence des autres sources, a rangé parmi les aides familiaux ceux d'entre eux qui étaient inté-

gralement rémunérés et qui étaient par conséquent, en droit, des salariés. Leur nombre n'était toutefois que de 5 000 environ. ⁽¹⁾

TABLEAU n° 42
PAYS-BAS : Aides familiaux occupés en permanence, par sexe

(en milliers)

	Au 31-12-1959	Au 31-5-1960	Octobre 1960
Hommes	92	62	69
Femmes	96	30	73
Total	189 ⁽¹⁾	92	142

Sources : Voir tableau n° 39.

⁽¹⁾ Déduction faite des salariés familiaux, le total estimatif des aides non rémunérés s'établit à 183 700 dont 87 600 hommes et 96 100 femmes.

Rectifié par déduction de ces quelque 5 000 salariés familiaux, l'effectif des aides familiaux non rémunérés occupés en permanence s'établissait donc, lors du recensement de 1959, à 183 700, dont 87 600 hommes et 96 100 femmes. On en comptait donc sensiblement moins que de chefs d'exploitation occupés dans les mêmes conditions, et environ trois, en moyenne, pour cinq exploitations.

Ce sont les chiffres du recensement agricole de 1959 qu'on retiendra aux fins de cette analyse, parce que ce sont, de loin, les plus solidement établis. On essayera de déterminer ensuite pourquoi les autres sources s'en écartent plus ou moins fortement.

137. Le recensement agricole de 1959 indique avec précision, notamment, comment la main-d'œuvre auxiliaire familiale occupée en permanence se répartissait par sexe et par classe de grandeur :

(en milliers)

Superficie	Hommes	Femmes	Total ⁽¹⁾
sans terre	0,2	0,5	0,7
moins de 1 ha	3,4	3,1	6,6
de 1 à 3 ha	9,0	10,2	19,2
de 3 à 5 ha	7,8	10,6	18,4
de 5 à 10 ha	23,4	33,2	56,7
de 10 à 20 ha	31,5	30,1	62,3
de 20 à 50 ha	15,8	7,8	23,6
plus de 50 ha	1,0	0,2	1,2
Total	92,3	96,4	188,6

⁽¹⁾ Y compris les aides familiaux salariés.

Il indique, d'autre part, le nombre respectif des aides familiaux occupés à plein temps et à temps partiel :

(en milliers)

Superficie	Aides familiaux occupés en permanence			
	à plein temps		à temps partiel	
	hommes	femmes	hommes	femmes
sans terre	0,1	0,0	0,1	0,4
moins de 1 ha	2,5	0,2	0,9	2,9
de 1 à 3 ha	6,1	0,6	2,9	9,6
de 3 à 5 ha	5,3	0,8	2,6	9,8
de 5 à 10 ha	17,9	2,4	5,5	30,9
de 10 à 20 ha	27,2	2,9	4,4	27,8
de 20 à 50 ha	14,5	1,0	1,3	6,8
plus de 50 ha	1,0	0,0	0,1	0,1
Total	74,5	8,0	17,8	88,4

138. La main-d'œuvre auxiliaire familiale permanente était donc composée d'un nombre à peu près égal d'hommes : 92 200, et de femmes : 96 400, la répartition entre les deux sexes étant un peu différente toutefois une fois déduits les auxiliaires familiaux salariés : 87 600 et 96 100. Cet équilibre numérique est un fait exceptionnel dans la Communauté où le nombre des aides féminines dépasse partout très largement celui des aides masculins. De fait, la participation de la main-d'œuvre auxiliaire féminine à l'activité agricole aux Pays-Bas est faible : on n'y comptait en 1959 que deux aides familiales pour cinq exploitations occupés en permanence.

⁽¹⁾ Cf. Rapport du professeur Hofstee sur l'emploi agricole aux Pays-Bas, pp. 8-9.

En fait, la participation relative de la main-d'œuvre auxiliaire féminine à l'activité des exploitations était encore beaucoup plus basse que ne l'indiquent ces chiffres, puisque plus des neuf dixièmes des aides familiales n'étaient occupées qu'à temps partiel, et la plupart d'entre elles entre deux et trois jours (ou l'équivalent de deux et trois jours) par semaine, alors que les quatre cinquièmes des aides masculins étaient occupés à plein temps.

139. Les chiffres montrent, d'autre part, que la main-d'œuvre auxiliaire familiale jouait un très faible rôle sur les petites exploitations, et que sa participation ne commençait à prendre de l'importance que sur les exploitations dépassant 3 ha. Jusqu'à cette limite, en effet, on ne comptait que 26 500 aides familiaux permanents, soit en moyenne un pour cinq exploitations, et encore s'agissait-il, en grande majorité, de femmes occupées de deux à trois jours par semaine. Entre 3 et 5 ha, on ne comptait encore cependant que trois aides familiaux pour cinq exploitations, dont plus de la moitié de femmes occupées à temps partiel. Au-dessus de 5 ha, et jusqu'à 50, le nombre des aides familiaux était, en moyenne, et de manière à peu près uniforme selon les classes de grandeur, d'un par exploitation. Mais on observait une proportion croissante d'aides familiaux occupés à plein temps et une proportion croissante d'aides masculins, en s'élevant dans l'échelle des superficies, et une proportion décroissante de femmes occupées à temps partiel. Enfin, au-dessus de 50 ha, on comptait à nouveau sensiblement moins d'aides familiaux que d'exploitants, l'essentiel de la main-d'œuvre, dans cette classe de grandeur, étant constitué de salariés.

140. Outre les 188 600 aides familiaux permanents au sens du recensement, les exploitations agricoles disposaient d'une main-d'œuvre non permanente, sur laquelle le recensement agricole de 1959 ne livre pas de données en nombre de personnes, mais seulement en semaines de travail. La contribution de cette main-d'œuvre auxiliaire familiale non permanente représentait un peu moins de 12 000 unités annuelles de travail.

141. Au total, selon le recensement agricole de 1959, la main-d'œuvre auxiliaire familiale, permanente et non permanente, a fourni, au cours de cette année, 120 200 années pleines de travail, dont 84 900 (soit environ 70 %) revenaient aux aides masculins, et 35 200 (soit environ 30 %) aux aides féminins. Ce chiffre représentait 36 % du travail total fourni par la main-d'œuvre familiale (333 000), les exploitants en ayant fourni eux-mêmes 64 % (212 800).

142. On peut mieux apercevoir maintenant les raisons de la forte divergence des résultats du

recensement agricole de 1959 et du recensement de la population de 1960 en ce qui concerne la main-d'œuvre auxiliaire familiale, divergences qui portent essentiellement sur les aides féminins. Il paraît évident que le recensement démographique a considérablement sous-estimé leur nombre total, ne rangeant dans la population active que les auxiliaires familiales occupées à plein temps, ou la plus grande partie du temps, et laissant de côté celles, beaucoup plus nombreuses, dont l'activité était inférieure à la moitié du temps de travail que comporte l'année.

En outre, le recensement de la population a certainement rangé nombre d'aides familiaux, intégralement ou partiellement rémunérés, dans la main-d'œuvre salariée, alors que le recensement agricole a compté comme aides familiaux tous les membres de la famille travaillant sur l'exploitation, même contre rémunération.

143. L'écart est sensiblement moins prononcé entre les résultats du recensement agricole de 1959 et ceux de l'enquête de l'O.S.C.E. d'octobre 1960 : 188 600 (183 700 après déduction des aides familiaux intégralement rémunérés) et 142 000. Compte tenu de la nette tendance à la réduction de l'effectif des aides familiaux d'une année sur l'autre, la divergence dont il faut rendre compte, et qui portait à peu près également sur les hommes et sur les femmes, était même sensiblement moindre qu'il ne paraît. Elle tient à ce que le recensement et l'enquête ont été effectués selon des modalités différentes, et qu'ils n'ont pas tracé exactement la même ligne de démarcation entre les membres de la famille réputés actifs et réputés inactifs, ni entre les aides familiaux et les salariés, la catégorie intermédiaire des aides familiaux salariés ayant été traitée différemment. De fait, ainsi qu'on le verra au paragraphe suivant, l'enquête de l'O.S.C.E. fait état d'un nombre de salariés nettement plus élevé, qui ne peut s'expliquer que par l'inclusion dans cette catégorie d'aides familiaux comptés comme tels dans le recensement.

C. La main-d'œuvre salariée

144. Le recensement agricole de 1959 a enfin dénombré 78 000 salariés permanents étrangers à la famille, dont 68 800 occupés à plein temps, et 9 200 occupés à temps partiel. Il s'y ajoutait un effectif indéterminé de salariés non permanents dont la prestation de travail au cours de l'année représentait l'équivalent d'environ 25 000 années pleines, la prestation globale de travail des travailleurs étrangers à la famille des exploitants, non perma-

nents et permanents, s'établissant à 98 200 années pleines. L'effectif des salariés familiaux intégralement rémunérés pouvant être évalué à quelque 5 000,

on aboutit à une expression de l'emploi salarié total en unités annuelles de travail qui se situait, pour l'année 1959, autour de 103 000.

TABLEAU n° 43
PAYS-BAS : Salariés, par sexe

(en milliers)

	Au 31-12-1959	Au 31-5-1960	Octobre 1960
Hommes	76	124	117
Femmes	2	4	9
Total	78 ⁽¹⁾	128	126

Sources : Voir tableau n° 39.

⁽¹⁾ Compte tenu des salariés familiaux intégralement rémunérés, le total estimatif des salariés permanents s'établissait à 82 900, dont 80 700 hommes et 2 200 femmes.

Ce chiffre global d'années pleines, qui se décompose en quelque 100 000 unités annuelles pour la main-d'œuvre masculine et 3 000 pour la main-d'œuvre féminine, se rapproche, sans pourtant les atteindre, des résultats des autres relevés : 128 000 pour le recensement de la population de mai 1960 et 126 000 pour l'enquête de l'O.S.C.E. d'octobre de la même année.

145. Pour comparer valablement ces divers chiffres, il faut tenir compte des éléments d'appréciation suivants :

1) Il y a d'abord, entre les trois relevés, des différences de champ qui ont une incidence appréciable sur le volume des effectifs englobés. Le recensement agricole de 1959, en effet, ne couvre que l'agriculture et l'horticulture, alors que les chiffres de l'enquête de l'O.S.C.E. portent sur le secteur primaire dans son ensemble et devraient être réduits d'au moins 10 000 unités pour éliminer la main-d'œuvre salariée occupée dans la pêche et les forêts. Quant au recensement de la population de mai 1960, il a couvert, lui aussi, un champ sensiblement plus large, rangeant notamment dans la main-d'œuvre salariée agricole des travailleurs habituellement occupés dans des travaux d'aménagement foncier, dans les tourbières ou dans les entreprises forestières.

2) Les trois relevés, d'autre part, ont saisi la main-d'œuvre agricole salariée sous des angles différents. Le recensement de la population de mai 1960 a identifié la main-d'œuvre exerçant habituellement, et à titre principal, une activité agricole salariée ; l'enquête par sondage d'octobre 1960 a dénombré les travailleurs effectivement occupés comme salariés agricoles à cette date, proche du maximum

saisonnier ; le recensement agricole enfin a compté le nombre d'années pleines de travail effectuées sur les exploitations contre salaire soit par des salariés permanents soit par des salariés temporaires. Il est certain que les 103 000 années pleines ainsi prestées en 1959 l'ont été par un nombre de personnes sensiblement supérieur à ce chiffre car, si l'on excepte les salariés fixes à contrat annuel, l'emploi des salariés dans l'agriculture enregistre des fluctuations saisonnières telles qu'une partie notable de la main-d'œuvre n'a pas d'emploi régulier durant les mois d'hiver. ⁽¹⁾ Le nombre de personnes ayant contribué à la prestation globale de 103 000 années pleines de travail en 1959 s'élevait même vraisemblablement à un chiffre plus élevé que le nombre des salariés agricoles recensés en octobre 1959 ou comptés comme occupés en octobre 1960, car le recensement agricole de 1959, effectué sur la base des exploitations, a tenu compte, non seulement de la prestation de travail salarié des travailleurs exerçant principalement la profession d'ouvrier agricole mais aussi de celle des salariés agricoles d'appoint, habituellement exploitants ou aides sur l'exploitation familiale, voire de celle de salariés purement occasionnels n'appartenant pas à la population active agricole.

3) Enfin, le recensement agricole de 1959 a nécessairement traité de manière différente des autres relevés le cas des exploitants ou aidés familiaux occupés temporairement comme salariés hors de l'exploitation familiale. Le recensement démographique de mai 1960 les a rangés comme aides familiaux ou comme salariés selon qu'ils étaient principalement l'un ou l'autre. L'enquête de l'O.S.C.E. d'octobre 1960 les a classés dans l'une ou l'autre

⁽¹⁾ Voir point 149.

des deux catégories selon qu'à la date de l'enquête ils exerçaient leur activité principale en l'une ou l'autre qualité. Le recensement agricole de 1959 a intégralement tenu compte des deux formes d'activité, de sorte que ces travailleurs mixtes ont été l'objet dans le recensement, d'une double identification: *identification personnelle*, comme travailleurs familiaux — et plus rarement travailleurs salariés — à temps partiel et, complémentaiement, *identification réelle* en années-travail comme main-d'œuvre salariée non permanente — ou plus rarement comme main-d'œuvre familiale non permanente. On comprend, dans ces conditions, que ces travailleurs mixtes aient pu, selon les relevés, être ventilés de manière différente entre la catégorie des aides familiaux et celle des salariés. (1)

146. Les trois relevés s'accordent pour faire apparaître une proportion insignifiante de femmes dans la main-d'œuvre agricole salariée, encore que les effectifs de salariés féminins, pour la dernière des raisons qui viennent d'être exposées, varie assez sensiblement d'une source à l'autre.

147. Le recensement agricole de 1959 est la seule source qui révèle la relation entre l'emploi de main-d'œuvre salariée et l'importance des exploitations. L'emploi total de main-d'œuvre salariée, permanente et non permanente, à l'exception des salariés familiaux intégralement rémunérés, évalué en unités annuelles de travail, se répartissait de la manière suivante par classe de superficie :

Superficie	Nombre d'unités annuelles de travail salarié	
	en milliers	pour 100 exploitations
sans terre	0,5	4
moins de 1 ha	5,6	10
de 1 à 3 ha	11,9	21
de 3 à 5 ha	5,5	18
de 5 à 10 ha	9,5	15
de 10 à 20 ha	17,8	33
de 20 à 50 ha	35,3	144
plus de 50 ha	12,1	599
Ensemble	98,2	33

Ainsi on comptait, en moyenne, une unité annuelle de travail salarié pour trois exploitations, cette situation moyenne se trouvant effectivement réalisée sur les exploitations de 10 à 20 ha. Au-dessus de 20 ha, l'emploi de main-d'œuvre salariée devenait la règle, puisque le nombre des unités annuelles de travail salarié atteignait presque 1,5 par exploi-

(1) Voir point 143.

tation entre 20 et 50 ha, et qu'il était de six au-delà de 50 ha. Au-dessous de 10 ha, en revanche, la main-d'œuvre salariée jouait un rôle faible, le nombre d'unités annuelles de travail salarié variant entre un et deux pour 10 exploitations. On en rencontra à peu près uniquement sur les exploitations spécialisées, et notamment sur les exploitations horticoles.

148. 70 % environ du nombre total d'années-travail ont été fournies par des salariés permanents occupés à plein temps, c'est-à-dire par des salariés fixes, 5 % par des salariés permanents occupés à temps partiel et 25 % par des salariés non permanents, c'est-à-dire par des journaliers. Ces proportions générales n'accusaient pas de variations très appréciables selon les classes de superficie. La proportion de salariés fixes était toutefois supérieure à la moyenne sur les petites exploitations spécialisées et sur les grandes exploitations, et inférieure sur les exploitations de polyculture de moyenne et petite dimension.

149. Le chômage des travailleurs salariés de l'agriculture n'est plus, aujourd'hui, très considérable. En moyenne annuelle pour 1960, le nombre des travailleurs cherchant un emploi dans le secteur agricole s'est établi à 6 600, ce qui représentait, cependant, un taux de chômage sensiblement supérieur à celui de l'ensemble des secteurs économiques :

TABLEAU n° 44

PAYS-BAS : Demandes d'emploi non satisfaites émanant de travailleurs agricoles, par mois (1960) (en milliers)

janvier	17,8	mai	3,9	septembre	1,1
février	16,6	juin	3,8	octobre	1,2
mars	10,3	juillet	3,5	novembre	2,5
avril	8,7	août	1,9	décembre	8,2
moyenne annuelle : 6,6					

Source : Ministère des affaires sociales et de la santé publique.

Comme on le voit d'après les chiffres ci-dessus, le chômage des salariés agricoles aux Pays-Bas est essentiellement un phénomène saisonnier qui atteint son ampleur maximale en janvier-février. Il frappe principalement les journaliers, mais aussi un certain nombre de travailleurs engagés sur la base de contrats annuels prévoyant une possibilité de résiliation au cours de la période du 1^{er} décembre au 15 mars. A la fin de l'été et au début de l'automne, la réserve de main-d'œuvre agricole est, au contraire,

insignifiante, de sorte qu'on ne peut plus guère parler de chômage structurel des salariés de l'agriculture. Certaines régions ont cependant, en moyenne annuelle, un taux de chômage plus élevé que les autres; il s'agit essentiellement des provinces de Groningue, Frise et Zélande, pour des raisons qui tiennent autant à la situation économique générale de ces provinces qu'aux conditions propres de leur agriculture.

La statistique des demandeurs d'emploi ne donne pas une idée complète cependant des fluctuations

saisonniers de l'emploi salarié, car la plupart des salariés mixtes, à la fois exploitants ou aides familiaux et salariés temporaires, ne s'inscrivent pas sur les listes des services de main-d'œuvre. Une partie du chômage hivernal effectif est ainsi «résorbée» par les entreprises familiales, et n'apparaît pas dans les chiffres. (1)

(1) Rapport du professeur Hofstee sur l'emploi agricole aux Pays-Bas, p. 16.

ÉTUDES

parues à ce jour dans la série Politique sociale :

8093 - N° 1

La formation professionnelle des jeunes dans les entreprises industrielles, artisanales et commerciales des pays de la C.E.E.

Septembre 1963, 126 p. (f, d, i, n). FB 140,- ; FF 14,-

8047 - N° 2

La réglementation des congés payés dans les six pays de la Communauté

1962, 130 p. (f, d, i, n). FB 100,- ; FF 10,-

8058* - N° 3

Etude sur la physionomie actuelle de la sécurité sociale dans les pays de la C.E.E.

1962, 130 p. (f, d, i, n). FB 90,- ; FF 9,-

8059* - N° 4

Etude comparée des prestations de sécurité sociale dans les pays de la C.E.E.

1962, 145 p. (f, d, i, n). FB 140,- ; FF 14,-

8060* - N° 5

Financement de la sécurité sociale dans les pays de la C.E.E.

1962, 164 p. (f, d, i, n). FB 100,- ; FF 10,-

8091 - N° 6

Le droit et la pratique des conventions collectives dans les pays de la C.E.E.

Juin 1963, 63 p. (f, d, i, n). FB 50,- ; FF 5,-

BUREAUX DE VENTE ET D'ABONNEMENTS

FRANCE

*Service de vente en France des publications
des Communautés européennes*
26, rue Desaix – Paris 15e
Compte courant postal : Paris 23-96

BELGIQUE – BELGIË

Moniteur belge – Belgisch Staatsblad
40-42, rue de Louvain – Leuvenseweg 40-42
Bruxelles 1 – Brussel 1

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

*Office central de vente des publications
des Communautés européennes*
9, rue Goethe – Luxembourg

ALLEMAGNE

Verlag Bundesanzeiger
Postfach – 5 Köln 1
Fernschreiber : Anzeiger Bonn 8882595

PAYS-BAS

Staatsdrukkerij- en uitgeverijbedrijf
Fluwelen Burgwal 18 – Den Haag

ITALIE

Libreria dello Stato
Piazza G. Verdi 10 – Roma

Agences :

Roma – Via del Tritone 61/A e 61/B

Roma – Via XX Settembre

(Palazzo Ministero delle Finanze)

Milano – Galleria Vittorio Emanuele 3

Napoli – Via Chiaia 5

Firenze – Via Cavour 46/r

GRANDE-BRETAGNE ET COMMONWEALTH

H.M. Stationery Office
P.O. Box 569
London S.E. 1

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

European Community Information Service
808 Farragut Building
900-17th Street, N.W.
Washington 6, D.C.

AUTRES PAYS

*Office central de vente des publications
des Communautés européennes*
2, place de Metz – Luxembourg
(C.C.P. N° 191-90)

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

8108/1/1964/5

FF 7,- FB 70,- DM 5,60 Lit. 870 Fl. 5,10 £ 0.10.0 \$ 1.40
